[MANUSCRIT - COLONIES]

[DELAMARDELLE (Guillaume)]

A. Salles

Paris, Juin 1919

D'après le catalogue de l'Exposition « Quatre siècles de colonisation française » à la Bibliothèque nationale Mars 1931. p. 99-100 ce projet aurait eu pour auteur Guillaume Delahardelle procureur général du conseil supérieur de Port-au-Prince en 1768 —

L'exemplaire figurant à cette exposition (20 [illegible]) appartenait au Département des manuscrits [illegible]

Le manuscrit m'a été envoyé par Mr André Salles qui l'avait acheté en Juin 1919.

Mme Salles est venue me l'apporter en janvier 1929 de la part de Mr Salles alors malade, et qui est décédé peu après le 2 Février 1929.

Projet

d'Établissement d'une École Civile et Militaire sous le Titre d'École Royale des Colonies.

RPJCB

Avertissement

Pour rendre complet un projet d'éta=
=blissement d'Ecole Civile et Militaire pour les Colonies, il a fallu nécessairement présenter au Ministere des motifs capables de le déterminer; il a fallu le faire desirer aux Colonies par d'autres motifs aussi puissans; il a fallu, en mettant à decouvert les vices de l'éducation actuelle, établir les vrais principes d'une éducation publique: les developper ensuite dans un plan d'études relatif aux differens âges des Eleves, en démontrer l'exécution facile par la distribution ~~de~~ l'employ du tems; indiquer les differens maîtres nécessaires; former un Conseil indispensable pour l'exécution des reglemens: revenir ensuite sur l'établissement local: détailler la partie Economique avec ses differentes caisses, fixer les conditions et les formalités pour l'entrée des Eleves, ainsi que leur destination, lors de la sortie de l'école; terminer enfin par la demande de cet établissement au Roy, et par le projet des lettres patentes de sa création.

C'est dans cet esprit, et sous ces differens points de vüe, qu'on doit lire l'ouvrage que j'offre icy à ma patrie, comme un témoignage éclatant de mon amour et de ma reconnoissance.

Table

Des chapitres contenus en cet ouvrage.

Discours préliminaire.
Considerations sur les Colonies. moyens de les conserver. nécessité d'une éducation francoise.
page 1

Chapitre 1.er 13

Principes d'éducation

Paragraphe 1.er 14

fortifier le corps.

Section 1.ere

vie animale.

Section 2.e 16

Exercices.

Section 3.e 24

Repos.

Paragraphe 2.d 26

Eclairer l'esprit.

Section 1.ere 28

Science de Dieu.

Section 2.e 30

Science de L'homme.
Section 3.e -------- 41
Science de la nature.
Paragragraphe 3.e ---- 48
former le coeur.
Chapitre 2.d -------- 51
Plan d'études.
Paragraphe. 1.er
Premiere classe.
Paragraphe 2.d ------ 59
Seconde classe.
Paragraphe 3.e ------ 60
Troisiéme classe.
Paragraphe 4.e
Quatriéme classe.
Paragraphe 5.e ------ 61
Cinquieme classe.

Paragraphe 6.e - - - - 62
Sixiéme classe.
Paragraphe 7.e - - - - 63
Septiéme classe.
Paragraphe 8.e - - - - 65
huitiéme classe.
Paragraphe 9.e - - - -
Neuviéme classe.
Paragraphe 10.e - - - - 66
Dixiéme classe.
Paragraphe 11.e - - - - 67
onzieme classe. - - -

Chapitre 3.e - - - - 73
Employ du tems.
Paragraphe 1.er - - - - 74
jours ordinaires d'exercices.
Paragraphe 2.d - - - - 87
jours de congé.
Paragraphe 3.e - - - - 94

Dimanches et festes.

Paragraphe 4.e ------ 93

Vaccances.

Chapitre 4.e ------ 97

Professeurs et maîtres.

Chapitre 5.e

Conseil de l'école. ------ 104

Chapitre 6.e ------ 108

Etablissement local.

Chapitre 7.e ------ 112

Partie Economique

Paragraphe 1.er

Depense annuelle: caisse de fondation, caisse d'entretien.

Paragraphe 2.d ------ 139

Dépense de la fondation.

Paragraphe 3.e ------ 142

Caisse d'Epargnes.

Paragraphe 4.e — — — 142
Détails et réglemens économiques.

Chapitre 8.e — — — — 146
Entrée dans l'école Royale des Colonies.
Paragraphe 1.er
Conditions pour entrer dans l'école.
Paragraphe 2.d — — — — 147
formalités pour entrer dans l'école.

Chapitre 9.e — — — — — 152
Destination des élèves en sortant de l'école Royale des Colonies.

Chapitre 10.e et d.er — — — 154
Conclusion

Projet
de Lettres patentes en forme d'Edit — 156

Nota

Pour rendre sous un seul point de vüe les principes d'éducation de l'Ecole Royale des Colonies, le plan d'études et l'employ du tems, ainsi que la partie Economique, j'ai crû devoir former et joindre icy differens tableaux.

Le 1.er est un arbre Scientifique. Le mot Education fait le tronc de l'arbre. Il en part trois branches, d'ou naissent ensuite plusieurs rameaux qui se Subdivisent à l'infini.

Le 2.d est un tableau figuré de l'employ du tems, ou se trouve établi le plan d'études. C'est de là que naissent les differens reglemens nécessaires pour le bon ordre. Ce tableau n'est en quelque Sorte que l'exécution de l'arbre Scientifique d'éducation.

Le 3.e est un tableau économique qui présente aux yeux les differentes caisses avec leurs Situations à chaque époque, jusqu'à l'entière perfection de l'établissement.

Discours préliminaire

Considerations sur les Colonies.
Moyens de les conserver.
Nécessité d'une éducation françoise

Dans le sistême actuel qui fait mouvoir tous les Etats de l'europe, le commerce plus ou moins étendu, contribüe plus ou moins à leur richesse et à leur puissance. C'est une verité incontestable. Que seroient en effêt les hollandois sans commerce et sans Colonies? Un petit peuple miserable noyé dans ses marais, et dont ~~a peine~~ il seroit à peine question dans l'europe.

Ceux qui ont dit que les Colonies étoient à charge à la france, et qu'il falloit les abandonner, sont tombés dans une grande erreur. ils ont considéré la france isolée dans l'europe, bornée au commerce d'importation, et se suffisant à elle même par les productions de son sol et de ses manufactures. ils n'ont pas fait attention qu'un pareil Etat, n'ayant d'action que sur luy même, ne pouvoit manquer d'être pauvre et miserable; mais si par des vües ~~qui etant~~ plus étendües, et qui sont dans le vray, je considére la france entourée de voisins avec qui elle a des rapports nécessaires, à raison des alliances du commerce, des sciences et des arts

Si j'apperçois le commerce Maritime distribuer dans mil canaux les Sources de l'abondance, et augmentant ainsi la masse des richesses de la nation, la dédommager des dépenses qu'elle fait pour l'entretien d'une marine militaire, indispensable pour deffendre et proteger ce même commerce; S'il est prouvé par l'experience, qu'en abandonnant au commerce étranger le Superflu de nos pro=ductions, on s'expose aux caprices de l'acheteur, aux entraves de la guerre qui arrête toute circulation, en bouchant les ports; Si l'Etat enfin perd nécessairement par là le bénéfice assuré qu'il y a sur la vente et revente, et diminüe ainsi dans Son Sein le volume des Especes, quand ses voisins l'augmentent; je dis qu'alors il n'y a plus d'Equilibre: je Soutiens donc que pour prendre le niveau, il est d'une nécessité absolue à la france de joüer un role entre les nations commerçantes, et de Suivre ainsi la pente qui entraîne l'Europe entiére dont elle fait partie.

Le commerce d'exportation est + quoy qu' indirectement le 1.er et le principal objet de la dépense de la Marine. Les Colonies en Sont l'accessoir. Si l'on veut Soutenir que les Colonies Sont à charge à l'Etat, par les dépenses qu'elles occasionnent, il faut prouver avant tout que le commerce maritime et d'exportation qui est le premier objet de ces dépenses, est ruineux pour la france, et ne peut que

l'accabler; mais si encore une fois le commerce est la baze d'un Etat riche et puissant, comme on n'en peut douter, on doit tout faire pour le soutenir et l'étendre. il compensera toujours par ses produits le travail et la dépense.

Nos Colonies donnent du mouvem.t et de la vie à nos Manufactures, de l'activité et de l'étendue à nôtre Commerce, de l'ame à nôtre Agriculture, et facilitant la circulation de l'espéce, rassemblent dans la Métropole un fonds inépuisable de ressources. voyez Bordeaux et les autres villes Maritimes du Royaume. — Qu'étoient elles avant nos Colonies? Que sont elles actuellement? Que seroient elles sans commerce? (I) Colonies, Commerce, Marine — Agriculture, Arts, impots, tout cela marche sur la même ligne et fait une chaîne inalterable. C'est donc une vérité de la plus grande évidence que dans la situation actuelle de l'Europe, il est absolument important à la france de conserver ses Colonies.

Ces établissemens par la nature de leurs productions, par celles qui leur manquent, par le défaut de manufactures, ne peuvent se suffire à eux mêmes. les liens Phisiques, les plus forts de tous les liens, les rendent nécessairement dépendants d'une puissance de l'Europe. ils doivent leur —

(I) La Ruine du Commerce de la Rochelle depuis La perte du Canada, ne justiffie malheureusement que Trop La verité de Ce que j'avance.

origine à la france. Nos loix et nos usages y dominent, l'esprit national y réside. voilà le lien Moral, qui joint au Phisique, les attache à jamais à la domination francoise.

Si l'on veut conserver nos Colonies, il est nécessaire d'y maintenir l'esprit national. il faut de plus les rendre dependantes de la Métropole par des besoins Phisiques. il faut armer les habitans pour leur deffense, puisque les troupes Européennes y périssent; ‡ il est indispensable enfin d'y accorder des distinctions au merite, soit dans le militaire, soit dans les tribunaux, soit même dans le commerce, pour arrêter la désertion des habitans. Ce n'est que par là qu'on pourra parvenir a fixer les grands propriétaires qui deffendront alors beaucoup mieux que de serviles Economes, leurs foyers, leurs prérogatives, leur bien être contre l'invasion de l'étranger. Quelques Escadres envoyées à propos dans des besoins pressants, acheveront de mettre les Colonies à l'abri de toute insulte, en ranimant le courage des habitans à la vue du Pavillon francois.

Mais pour maintenir dans les Colonies l'esprit national, il est essentiel que les principes en soient puisés dans une éducation francoise. Les sentimens imprimés dans l'enfance restent éternellement gravés. il faut

‡ puisqu'il y a dans leur sein d'ailleurs un Ennemy Domestique qu'il faut contenir.

des efforts inouïs pour les détruire. Les Protestans que la révocation de l'Edit de Nantes a fait sortir du Royaume, soupirent encore après leur retour.

Pour remplir ce grand objet, le meilleur moyen est d'établir en france une Ecole civile et militaire sous le titre d'Ecole Royale des Colonies. La jeunesse Créole élevée en commun dans le sein du Royaume, outre qu'elle sera le gage naturel de la fidelité des peres, s'il étoit possible d'en douter, échauffera sans cesse, par son retour dans les Colonies, l'attachement et l'amour pour nos souverains, qu'elle aura lû dans tous les coeurs. Le genie françois y sera toujours par là le genie dominant et universel.

S'il est important pour la france que cet établissement ait lieu, s'il est de la bonté et de la sagesse du Roy de l'autoriser par ses Edits, les Colonies n'y sont pas moins interessées. Pour s'en convaincre, il est essentiel de fixer un instant son attention sur les sommes considerables qui sortent tous les ans des Colonies pour élever les jeunes Créols. il faut examiner quelle est l'éducation qu'ils reçoivent en france, et quels en sont les fruits lorsqu'ils retournent dans leur patrie

Si je suppose cinq cent Créols élevés annuellement en france, je puis supposer en même tems qu'il n'y en a pas un qui dans le cours d'une éducation de onze ou douze années, ne coute tous les ans deux mil francs à ses pere et mere. je confonds, comme on le voit, les années de l'enfance avec celles ou les jeunes

gens sortis des colleges, entrent dans les academies, et se produisent dans le monde. Ainsi 500 Créols, tous les ans, coûtent aux Colonies un Milion argent de france, ou Quinze Cent mil francs argent des Colonies. Quoy que cette dépense soit imperceptible, parce qu'elle se paye en détail, il n'en est pas moins vray qu'elle existe, et qu'elle est trés réelle pour les Colons.

Mais pour une somme aussi considérable, leurs enfans doivent sans doute recevoir la meilleure éducation. Que votre erreur est grande, ô trop malheureux peres! Vous addressez vos enfans à un correspondant en france: vous le priez de leur faire donner la meilleure éducation. il les envoye dans un college souvent éloigné de cinquante lieües et plus de son domicile: il a la meilleure ~~volonté~~ intention du monde; mais malgré cette bonne intention, ce sont des enfans presqu'abandonnés. voilà le premier mal.

On pourroit passer sur cet inconvenient s'il n'étoit pas prouvé jusqu'à l'évidence même, qu'il y a dans les colleges de france, des vices dans la methode d'enseigner, qui, au lieu de former de bons sujets, eloignent à jamais les jeunes gens de l'étude et du goût des sciences. On est par exemple dix ans a apprendre la langue Latine, sur la quelle on fixe tellement l'attention de la jeunesse, qu'elle perd de vüe sa langue maternelle. Voyez un jeune homme de dixhuit ans qui sort de la meilleure école de paris. sçait-il parler françois? Non. sçait-il le Latin? Non. Il sçait du moins les Mathématiques?

point du tout. On ne luy enseigne qu'une Théorie abstraite, absolument denuée de pratique; mais il est bon Logicien, et sçait former sans doute un raisonnement de maniere a convaincre et a persuader? Vous vous trompez encore. son professeur ne luy a rempli la tête que de ses opinions, et les opinions de la plus part des professeurs sont presque toujours des rêveries. Mil Subtilités scolastiques, mil distinctions frivoles viennent étayer en Logique une opinion défectueuse. On chicâne sur des mots: on bataille sans sçavoir ce qu'on dit, et pour donner le change au public, le professeur fait adroitement disputer son eleve en langue Latine: c'est a dire dans un idiome peu connu, dont il se sert, comme d'un voile, pour couvrir toutes ses erreurs. si nous passons à la Methaphisique, qu'y voyons nous? Un tissu de raisonnemens à perte de vue, qui presque tous portent a faux, parcequ'ils tombent sur des objets que, ni le professeur, ni l'eleve, ni les auditeurs ne peuvent comprendre, sans la méditation la plus profonde; et assurément, c'est trop demander à un jeune homme. Quant à la phisique, elle est sistematique et de mots, au lieu d'être d'experiences et de faits. Enfin l'histoire Naturelle dont l'étude est si simple, si à la portée des enfans, si instructive pour tous les hommes de quelque profession qu'ils soient, n'a jamais fait partie de l'éducation. Que sçait donc un jeune homme en sortant du college? Rien; ou plustôt il a l'esprit rempli d'une

infinité de préjugés qu'il faut nécessairement qu'il détruise, s'il veut acquérir des connoissances utiles. C'est cette éducation, ô mes compatriotes, que vos enfans viennent recevoir dans la Métropole. Les suites ne vous apprennent que trop qu'elle est vitieuse; je vois en effet la plus part de nos jeunes Créols retourner dans les Colonies, remplis d'amour propre et de présomption, ne doutant de rien, et cependant ignorant tout; frivoles à l'excès, parcequ'ils ont reçû dans la Capitale avec des gens frivoles, noyés de dettes souvent contractées aux depens de l'honneur et de la probité. Heureux encore, quand de retour dans leur patrie, une santé délabrée par des excès qui les conduisent promptement au tombeau, n'est pas un nouveau sujet de larmes pour leurs malheureux peres!

La reforme de l'éducation actuelle des colleges est un ouvrage beaucoup plus difficile qu'on ne le croit communément. Les Universités dont on devroit tirer les plus grands secours, forment les plus grands obstacles. De petits interêts mal entendus, de prétendus priviléges, dont on veut jouir exclusivemt; de vieilles erreurs accreditées par des siecles, de vieux professeurs chés qui elles sont enracinées, et qui ne veulent pas se departir des Tourbillons de Descartes, et des idées innées; de jeunes professeurs qui abusent du feu de leur âge pour enfanter des sistêmes sur les quels ils ont toute liberté; mil autres puerilités enfin, nous éloignent encore pour longtems de la perfection. Il ne faut qu'un instant pour établir un préjugé: il faut des siecles pour le détruire, tant la raison marche à pas lents sur les erreurs!

Quelle obligation notre Siecle n'auroit-il donc pas à nos Colonies, si par un établissement dont elles seroient l'objet, et qui feroit une — époque a jamais mémorable dans les fastes de nôtre histoire, elles pouvoient donner lieu à une révolution dans les principes et dans la methode de l'éducation, et faciliter ainsi le progrès des connoissances si nécessaires au soutien et à la prosperité des empires!

C'est le projet de cet établissement que je vais offrir à mes compatriotes. L'amour de la patrie en a donné la premiere idée (I) C'est — l'amour de la patrie qui dans ce moment anime mon pinceau. Puisse-t-il embrazer de même le coeur de ceux qui vont m'entendre!

j'ai dit qu'il peut y avoir en france Cinq cent Créols où environ dispersés dans les differens colleges et academies du Royaume: j'ai dit que les cinq cent Créols coûtent annuellement un Milion aux Colonies.

je propose 1° d'établir en Touraine province méridionale du centre de la france une Ecole qui contiendra Quatre cent quatre vingt-quatre (2) Créols avec tous les maîtres nécessaires. il est essentiel d'y instruire aussi vingt-deux éleves Boursiers, à la nomination du Ministre de la Marine, qui sera sur intendant de cette Ecole. Ces Boursiers sont nécessaires pour former des maîtres par la suite;

(I) Mr. Bertrand Chevalier d'honneur au Bureau des finances de la generalité de Tours, habitant de la plaine du Cap françois, est le premier qui ait eu l'idée de cet établissement.

(2) on verra plus loing qu'on peut augmenter le nombre à raison des Besoins des Colonies.

car c'est par cet endroit que l'éducation pêche en france. il y aura donc dans l'Ecole Cinq cent Six Eleves au total. Aucun externe ne doit y estre admis, s'il n'est fils de peres employés au Service de l'Ecole.

2°. Pour la fondation et l'entretien de cette Ecole, je ne demande annuellement aux Colonies que 484000 ᵗᵗ.

3°. Pour décharger les peres et meres, et rendre l'établissement Stable, et absolument independant de toute mauvaise paye, ces 484000 ᵗᵗ Seront perçues Sur les Colonies, au Marc la livre de la Capitation (1) ainsi la perception de cette Somme Sera imperceptible. Les peres et meres ne payeront, comme les autres habitans, qu'a raison de leur capitation. ils Seront déchargés par là du Soin de leurs enfans (2) Sur l'éducation des quels ils Seront dans la plus grande Sécurité. Les célibataires d'un autre costé, contribueront à l'établissement; et cela n'est pas mal dans un pays ou l'on veut encourager la population: quel est le célibataire d'ailleurs qui n'ait pas des parens et des amis qui ayent des enfans, et qui ne ~~veulent~~ veuille pas être bon cytoyen? Enfin les Mulatres et les Nègres libres, quoique Sans droit à l'etablissement, payeront aussi; ce qui est conforme aux principes d'une bonne administration, n'étant pas Sage de Souffrir que cette derniere classe d'habitans devienne trop puissante par Ses richesses et Ses possessions.

Les avantages qui resulteront de cet établissement Sont certains.

---

(1) où autre imposition au Choix des Colonies.

(2) au moyen de cette foible imposition, l'Education sera absolument gratuite: ainsi dans le vrai, ce n'est pas une nouvelle imposition qu'on met sur les Colonies, c'est au contraire une Diminution sur ce qu'on paye actuellement dans cette partie.

1° Les Colonies ayant besoin de militaires, de Magistrats et de Négocians, les principes de l'Ecole auront pour but de former des Eleves dans ces trois professions.

2° Tout ce qu'il y a de meilleurs maîtres en tous les genres, sera rassemblé dans nôtre Ecole, ainsi l'éducation sera plus complette qu'elle ne l'est actuellement. Elle abandonnera pour jamais le ton de barbarie qu'elle n'a malheureusement que trop conservé jusqu'à ce jour.

3° Les Créols disp[ers]és dans les differens colleges du Royaume ne fixent point autant l'attention de la france, que le fera un établissement particulier destiné pour les seuls américains. Les Colonies seront par là plus présentes au gouvernement qui les regardera comme un objet précieux, digne, à tous egards, de partager la faveur du prince. 4° Il n'en coûtera rien à l'Etat, et les Colonies payeront moitié moins de ce qu'elles payent actuellement, pour le même nombre d'Eleves, ce qui est une considération importante.

5° Enfin les enfans des Colonies ne seront plus abandonnés à des Correspondans qui les abandonnent à eux mêmes, ne pouvant mieux faire. En entrant dans l'Ecole, ils seront enfans des Colonies, et dès là traités avec la plus grande égalité, la plus grande attention et le plus grand soin.

Après ce préliminaire j'entre dans les détails relatifs à cet établissement.

Chapitre 1.er
Principes d'éducation.

Pour tirer de l'établissement de l'Ecole Royale des Colonies, tous les aventages qu'on est en droit d'en attendre, on doit faire attention que nous sommes actuellement dans un siecle éclairé, ou les préjugés de l'éducation actuelle paroissent avec tous leurs défauts. il faut donc les voir sans prévention, les combattre sans passion, les anéantir sans retour.

Les Colonies sont, et doivent estre composées de Militaires, de Magistrats et de Negocians. Quoi qu'on puisse s'en rapporter à l'interêt personnel pour encourager et instruire par l'experience le Négociant, et que tout paroisse se borner de la part du gouvernement à donner le moins qu'il est possible, dans cette partie, d'entraves à la liberté; cependant il y a sur le commerce des principes généraux dont il est essentiel d'instruire nos créols. Quant aux deux autres classes d'habitans, c'est encore plus particulierement l'affaire de l'Etat. si les colonies ne peuvent se passer de deffenseurs pour combattre l'ennemi du dehors, elles n'ont pas moins besoin d'une justice intérieure qui y maintienne le bon ordre. L'art Militaire a une Théorie qu'il faut apprendre, une pratique qu'il faut exercer. L'administration de la justice a des Loix qu'il faut —

étudier, qu'il faut suivre. Nôtre école aura donc pour fin principale de former de braves Militaires, de faire de bons juges, d'instruire enfin des Négocians, pour l'avantage des Colonies et de l'état. Ces trois professions sont distinctes et séparées; mais il y a des principes d'éducation qui leur sont communs: ce n'est même qu'à la fin d'une éducation complette que le goût se décide, et que chacun suit alors le penchant qui l'entraîne sur le choix d'un état.

L'éducation se divise naturellement en trois branches: fortifier le corps, éclairer l'esprit, former le coeur. Ainsi pour faire un traité complet d'éducation, il faut nécessairem.t embrasser ces trois objets. Pour le faire avec ordre, j'examinerai séparément ces trois parties. je parcourrai ensuite les differens rameaux qui appartiennent à chacune, en y meslant quelques observations qui y sont relatives.

Paragraphe 1er
fortifier le corps.

Pour parvenir à remplir cet objet, il faut que tous les soins tendent à rendre le corps souple, adroit et vigoureux; ainsi la conservation de la vie animale, les exercices et le repos doivent fixer icy nôtre attention

section 1ere
Vie animale

La nouriture doit estre saine, frugale et reglée. Les mets les plus communs, l'apprest le

plus simple; voilà ce qui convient. L'homme est plustôt un animal frugivore qu'un animal carnacier: ainsi des fruits et des legumes en abondance: peu de vin dans beaucoup d'eau. De la viande en petite quantité, sont des préceptes de santé puisés dans l'experience; on s'est en effet apperçu à Londres depuis quelques années, que les maladies dans le peuple étoient moins fréquentes et moins dangereuses, depuis qu'il s'étoit habitué à manger avec la viande beaucoup de légumes et de fruits. je me borne à citer cet exemple, laissant aux médecins le soin d'en donner les raisons, qui au surplus se présentent naturellement aux gens sensés qui voudront y faire la moindre attention

La propreté est encore nécessaire à la conservation de la santé. A l'exception de quelques animaux qui semblent ne se plaire que dans les immondices, tout le reste conserve la plus grande propreté: il semble qu'elle soit de leur essence, où plustôt l'instinct leur a appris qu'elle étoit indispensable pour la conservation de leur individu. il faut donc avoir la plus grande attention, pour que les enfans soient propres sur leurs personnes, et sur leurs vêtemens. Leur tête doit estre peignée avec soin, leur bouche souvent visitée; leur linge seiché avec la derniere exactitude: j'insiste particulierement sur ces trois points dont la négligence m'a toujours

frappé dans les colléges. On veut faire des hommes robustes: on ne fait souvent que des hommes foibles et languissans.

Quant aux appartemens, ils doivent estre percés de maniére que l'air puisse souvent s'y renouveller: ce qui est de la derniére conséquence pour un établissement qui doit rassembler beaucoup de personnes dans son enceinte. On doit sentir aussi que la propreté dans ces appartemens est d'une nécessité absolue, n'y ayant que ce moyen de détruire une infinité d'insectes, qui, en portant leurs coups la nuit, attaquent le sommeil, et altérent ainsi le temperament. Un sommeil constament interrompu pendant plusieurs mois, et sur-tout dans l'Eté, est souvent le principe inconnu de maladies chroniques et dangereuses qui influent sur le reste de la vie.

Section 2.e

Excercices

Les détails dans les quels on vient d'entrer ne sont pas suffisants pour conserver la santé: il faut encore que le corps prenne des exercices, pour devenir vigoureux, et pour pouvoir se livrer d'ailleurs aux differentes occupations que la société lui impose; ainsi deux sortes d'exercices qui appartiennent au corps: les jeux et les arts. Il y a des jeux vifs, tels que la course

les sauts, la paulme, le palon. il y en a d'autres qui sont moderés, tels que le volant, le Billard &c. Ces jeux d'adresse facilitent aux enfans une transpiration nécessaire, aident la nature dans ses differens developpemens, donnent au corps de la souplesse et de l'agilité, à l'oeil de la justesse, à la main de la force et de la sureté, à tous leurs mouvemens enfin de la précision, en les assujettissant à des Loix dont leur jugement, tout foible qu'il est, ne sçauroit trop tôt reconnoître l'empire.

Quant aux arts, il y en a de deux especes. Les uns ou tout le corps est en mouvement, d'autres ou il n'y a simplement que quelques parties du corps en action. La lecture, la déclamation, l'écriture, la musique, sont des arts tranquiles. La danse, l'escrime, l'art de nâger, le manége, la tactique pratique, sont des arts de mouvement. Entrons dans quelques détails sur ces differens objets.

Il est étonnant qu'en général il y ait si peu de gens qui sachent bien lire, c'est cependt la baze d'une bonne éducation. On a si peu d'attention sur cet article, qu'on laisse contracter aux enfans des accens, et une monotonie qui défiguent les meilleures choses, et dont ils ont par la suite la plus grande peine à se corriger. Revenons donc de l'erreur ou nous avons été jusqu'à ce jour. Accoutumons nos Eleves à avoir de bonne heure une prononciation

correcte; qu'ils s'attachent à exprimer la ponctuation d'une façon marquée. C'est le seul moyen de rendre leur lecture interessante à ceux qui les écoûtent, et de parvenir par là au but qu'on se propose.

La déclamation insipide et forcée à la quelle on habitue les enfans dans les colléges, est un vice dont il faut absolument se garentir: ainsi gardons nous bien de laisser jamais entrer dans notre Ecole ces piéces de Théatre qu'on fabrique à jour nommé, et qui, se ressentant toujours de la foiblesse du genie de l'auteur, naîssent et meurent au même instant. Le sujet en est ordinairement mal choisi, l'interêt puerilet miserable, l'action froide et languissante, le denoüement mauvais et manqué; toutes leurs parties enfin décousues et sans liaison n'offrent qu'un ensemble informe et ridicule. L'homme raisonnable et sensé plaint cette pauvre jeunesse à qui on fait perdre un tems précieux, pour lui gâter le goût. Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault dont les talens étoient connus, avoit néanmoins tant de timidité, qu'il avoit la plus grande peine à se resoudre à parler en public je luy ay entendu marquer ses regrêts de n'avoir pas appris à déclamer dans sa jeunesse. C'est à ce vice d'éducation qu'il attribuoit le peu d'assurance qu'il avoit de s'énoncer en public si cet homme

judicieux sentoit toute l'importance d'une bonne déclamation, nous devons sentir comme luy, combien elle est nécessaire à nos créols, qui devant remplir dans les Colonies les trois principales professions de la Société, seront souvent obligés de parler en public. Aussi au lieu de ces mauvaises piéces dragmatiques qui sont à la honte de l'éducation, nos Eleves soutiendront tous les ans des excercices publiques sur les traités qu'on leur aura appris dans l'année. La déclamation des collèges consiste à tirer de la bouche des enfans des sons cadencés qu'on croit harmonieux. à les faire marcher ~~toujours~~ sur une même ligne et toujours dans la même proportion, à donner enfin à leurs bras des mouvemens uniformes, qui, à force d'estre mesurés, sont ridicules, on croit alors avoir tout fait; mais qu'on est éloigné de la perfection! La déclamation, pour estre bonne doit estre simple, naturelle, et bien articulée: la mesure et la rime qui font l'essence de la versification, forment l'harmonie. Les accens de la voix doivent la rendre sans y rien ajouter. Tout est perdu quand on s'écarte de la nature.

L'écriture doit estre nette et lisible; c'est son principal caractére. On doit sentir par là combien l'écriture batarde est au dessus de la financiere et de la ronde. L'écriture batarde forme les lettres de façon qu'elles sont toutes distinctes et reconnoissables; aussi cette écriture est-elle

toujours très lisible. La financière et la ronde au contraire, confondant presque toutes les lettres, ont besoin d'être étudiées, pour estre lües. Quand on a bien formé la main d'un enfant par l'écriture batarde, on la luy gâte presque toujours par les deux autres. Qu'on y fasse attention: ce qu'on appelle belle écriture, n'est pas pour l'ordinaire la plus lisible. juge par là quelle réforme les maîtres d'écriture ont à faire dans leur methode d'enseigner!

Poura-t-on croire un jour qu'il y a eu un moment en france, ou il étoit du bel air de mal écrire! Dans le onzième siecle, un gentil-homme se faisoit honneur de ne pas savoir signer son nom, parceque alors on étoit dans un tems de ténèbres et d'ignorance. Mais qu'un pareil aveuglement ait été au moment de se renouveller dans un siecle aussi éclairé que le nôtre, c'est une chose incroyable. Le meilleur ouvrage perd les trois quarts de son prix, lors qu'il n'est pas écrit lisiblement.

Le Dessein rend presens sur le papier les objets même les plus éloignés. il doit être vrai, hardy, exact dans les proportions. Cet art qui ne semble estre que d'agrement, devient de la plus grande utilité, par l'application continuelle qu'on en fait dans les differentes circonstances de la vie. icy on crayonne le plan et le profil d'une machine; là on trace les élévations et les profondeurs d'un terrein: plus loin le militaire

fait l'application du dessein à la Trigonometrie, qui, en assujettissant à la mesure et au calcul les distances inaccessibles, donne de la certitude aux conjectures, facilite plusieurs operations de guerre, et prépare par là les plus grands succés. j'apperçois même le magistrat, le crayon à la main, tracer sur le papier, les differens objets qui composent le spectacle de la nature, pour en mieux connoître les détails, pour en mieux sentir les besoins; en un mot l'utilité de cet art est telle, que par son moyen, et sans le secours de la parole, on se fait entendre de tous les hommes, même des plus sauvages.

La musique vocale et instrumentale entrera toujours dans le plan d'une bonne éducation. La mesure qui en est le principe, donne de la justesse à l'oreille, rend le goût plus délicat. L'harmonie des sons, en agissant sur les ressorts de l'ame, adoucit les moeurs, et dispose le coeur à la sensibilité, le plus beau don de la nature.

La danse ajoute des graces à la noblesse naturelle de l'homme. L'escrime lui donne de l'assurance dans l'action, de la vivacité dans les mouvemens, de la justesse dans le coup d'oëil. L'art de deffendre sa vie est nécessairement lié à celuy d'attaquer celle des autres; nécessité cruelle qui doit bien faire gémir sur le sort des malheureux mortels! Le maître d'armes doit faire sentir à ses élèves, que l'épée qu'on leur met à la main

n'est faite que pour deffendre le prince et l'Etat : de là le mépris pour ces caractéres inquiets et turbulents, qui toujours aggresseurs sont le fléau de la société où ils portent le trouble et le désordre.

Les Grecs et les Romains nos maîtres dans l'art d'élever la jeunesse, avoient un mépris marqué pour tous ceux qui n'avoient point appris à nâger. Cet art faisoit une des principales branches de leur éducation. il est bien étonnant que nous ayons négligé une partie aussi importante à la conservation de notre individu. Cosme de Médicis, le dernier grand Duc de Toscane de cette maison, pensoit bien differemment sur ce sujet. Toute sa Cour se rendoit avec luy, un jour indiqué, aux bords de l'Arno qui arroze les murs de florence. L'affluence du peuple étoit innombrable, aussi le spectacle ètoit unique. ses Pages paroissent à cheval au bord du fleuve. Le signal se donne, tous s'élancent dans les flots. Les chevaux perdent bientôt terre. Chaque cavalier au milieu du fleuve, se jette hors de dessus son cheval, passe la bride dans son bras, nâge à costé, et va gagner l'autre bord. Le grand Duc couronne alors luy même le page qui a montré le plus d'addresse, le plus d'assurance, et qui le premier a franchi l'Element perfide, qui ne semble entrouvrir son sein que pour faire sortir la mort du milieu des abymes.

Quand on Sçait bien nâger, le passage des fleuves n'étonne plus. Dans un naufrage, sur la coste, on conserve toute sa teste, et quelquefois par là, on se ménage des ressources qui eussent échappé. La peur de l'eau que l'on ne connoîtroit pas si l'on avoit appris à nâger, en nous maîtrisant imperieusement, arrête souvent nos succès, et prépare nos défaites. voyez une troupe de guerriers qui se retire, où qui poursuit sa victoire! n'a-t-elle pas le plus grand avantage sur son ennemi, lorsque le cours des fleuves n'est point un obstacle qui l'arrête! les grandes et petites Antilles arrozées par une infinité de canaux, sont plus dans le cas qu'aucun autre pays du monde d'exiger pour leur deffense, que leurs habitans soient bons nâgeurs. C'est cette raison qui m'a déter=miné à placer cet art dans le nombre de ceux qu'il est nécessaire d'apprendre dans nôtre Ecole. il seroit à souhaitter que la pratique en fut — universelle.

Le manége ou l'art de l'Equitation est d'une utilité trop générale pour ne pas entrer dans les principes de notre éducation. Tout le monde monte à cheval; l'habitude est le seul maître qu'on consulte; mais ce n'est pas assés pour nous. il est indispensable que nos Eleves connoissent les principes de cet art et tout ce qui y est relatif. par l'habitude qu'ils auront d'exercer des chevaux, ils verront de quelle utilité cet animal est à l'homme; ils connoîtront la valeur de ses forces, ses besoins, ses maladies, les remedes, et combien il est essentiel

de le ménager.

La Théorie de la Tactique réduite en pratique par les Evolutions Militaires, et tout ce qui y a rapport: le maniment des armes offensives et deffensives, les plans d'attaque et de deffense, le choix des positions heureuses, les retranchemens faits en rase campagne pour des troupes qui marchent à l'ennemi, ou qui se retirent, les ruses et les Stratagêmes de la petite guerre, les fuites simulées, le Raliment, la fierté naturelle du Créol soumise à l'obéissance prompte et aveugle du commandement: voilà pour ceux qui se destineront dans nôtre Ecole à la profession des armes; on doit leur persuader surtout que la présomption à plus fait perdre de batailles, que la superiorité du nombre n'en a fait gagner: que la mort est moins à craindre que le déshonneur, que la bravoure sans réflexion est la vertu d'un Soldat: que le heros enfin qui sçait vaincre, n'est qu'un barbare, s'il ne sçait pardonner à l'ennemi vaincu.

Tels sont les principes de ces arts que les besoins de la Société ont rendus nécessaires, et qui par cette raison doivent faire partie d'une éducation complette.

Section 3.e
Repos.

Si l'exercice pris avec moderation contribue à fortifier le corps, il devient

mortel lorsquil est pris dans relache. Le repos est donc nécessaire pour réparer les forces perdues: c'est une loy que la nature impose à tous les animaux. L'homme, tout superbe qu'il est, est soumis comme les autres à la loy commune. s'il est un tems ou l'on doit sur tout ne pas — abuser de ses forces, c'est sans doute celuy de l'enfance. Cet âge foible et délicat renferme en luy même le principe de la vie, mais ce principe qui dans l'âge mûr est de la plus grande activité, participe dans l'enfance de la foiblesse du sujet qui le contient. Dans les exercices violens, dans les longues promenades, il est essentiel de faire des pauses, pour attendre le retour des forces. Que d'enfans exténués par des marches forcées, ont pris le germe de maladies qui les ont conduit au tombeau! Que les maîtres soient donc sur cet objet, de la plus plus grande attention. Elle ne sçauroit estre — poussée trop loin. Les momens de tranquilité qu'on fait prendre aux enfans pendant le jour, ne sont pas suffisans pour rappeller les forces perdues. Le someil est encore nécessaire, mais pour faire des hommes vigoureux, il faut écarter soigneu=sement tout ce qui peut tendre à la molesse: ainsi la nuit peu de couvertures, jamais de plumes dans les lits, un someil de huit heures au plus: voilà ce qui convient à des corps qu'on veut rendre — robustes. il n'y a personne qui ne convienne avec moi que tout cecy est une affaire d'habitude qui, loin de nuire aux enfans, ne peut que contribuer à leur santé.

Ainsi, en me résumant: la vie animale, les exercices et le repos, sont les trois principales parties nécessaires pour fortifier le corps: objet de la plus grande importance dans l'éducation, puisque la langueur du corps influe si particuliérement sur l'action de l'esprit, qu'en général on peut dire qu'elle en altére l'activité, en détruisant insensiblem.t ses ressorts.

Paragraphe 2.d
Eclairer l'esprit.

Aprés avoir parcouru les differens moyens qu'on peut employer pour fortifier les corps, passons actuellement à ce qui peut servir pour eclairer l'esprit.

On effraye les jeunes gens bien mal à propos en leur représentant les sciences hérissées d'épines et de difficultés. Un certain air de grandeur dont on les pare, de gros volumes qui marchent toujours à leur suite, le ton scientifique et misterieux dont on se sert pour les expliquer, en voilà mil fois plus qu'il n'en faut pour dégouter la jeunesse. Quand on veut apprendre une science à des jeunes gens, on oublie en quelque sorte que les autres sciences existent pour ne s'attacher qu'aux détails même les plus minutieux de celle dont on s'occupe. Le vice dans la maniére d'enseigner vient de l'idée sublime que chaque maître a conçüe de la science à la

quelle il s'est fixé. Un Géomètre s'estime plus qu'un Physicien, et veut que tout le monde soit géomètre: un Phisicien de son coté prétend pouvoir expliquer les causes naturelles et leurs effets, sans le secours de la Géometrie. Le Naturaliste enfin s'égaye sur le spectacle de la nature et vit en lui même des rêveries profondes du sombre Méthaphisicien. C'est ainsi que chacun s'attachant à la partie qu'il a adoptée, et qu'il croit universelle, ne fait pas grace d'une syllabe à son éleve. C'est ainsi qu'en voulant apprendre à fonds une science à des enfans, on force les barrières qui se trouvent entre l'adolescence et l'age mûr, et qu'on épuise la nature, sans en tirer aucun fruit. Revenons donc de cette erreur; car c'en est une beaucoup plus grande qu'on ne ~~la~~ le croit communement. Chaque science, j'en conviens, peut occuper un homme toute sa vie, s'il veut l'approfondir: c'est justement par cette raison qu'il ne faut pas souffrir que nos Eleves s'appesantissent en quelque sorte sur aucune des matières qu'on leur mettra sous les yeux. Ecremons, pour ainsi dire, chaque science en particulier: tirons en la quintessence: reduisons la à des principes simples, à des résultats qui soient palpables et sensibles. Toutes les sciences sont liées les unes aux autres, et se prêtent un mutuel secours. C'est la chaîne qui les unit qu'il faut saisir, pour en composer un tout harmonieux, qui puisse mettre de la justesse, des proportions, de l'étendue dans —

l'esprit de nos Eleves. C'est cette chaîne qu'il faut dans la dernière année d'éducation surtout, leur présenter sous un aspect riant et dépoüillé de tout appareil scientifique. L'esprit d'ordre et d'anlyse qui l'aura formée viendra se placer tout naturellement dans leur ame: voilà tout nôtre ouvrage. sortis de nôtre Ecole, la première occasion qui se présentera dans le monde dévelopera bientost l'activité du germe qu'on leur aura confié: c'est alors que le goût des sciences, rompant par la maturité de l'age, les foibles liens qui l'atta=choient, se répandra comme un grand fleuve qui fertilise de vastes campagnes, et n'ayant d'autres bornes que celles de l'Univers, fera de grands hommes en tous les genres.

Cette observation m'a parüe importante au sujet que je traite. Entrons actuellement dans le détail des sciences nécessaires pour éclairer l'esprit.

Section 1.ère
Science de Dieu

Les Sciences de Dieu, de l'homme, de la nature se présentent dabord dans tout Etat policé, La Science de la Religion a toujours été la baze d'une bonne éducation: aussi dans nôtre Ecole cette etude doit-elle attirer nos premiers regards. Cette Science prise dans toute son étendüe appartient à l'ordre hierarchique c'est la Théologie; mais ce n'est

pas sous ce point-de-vüe que je vais la considerer, puisque le but de l'établissement dont il s'agist, n'est pas d'instruire des ministres pour les autels. former de braves Militaires, des Magistrats éclairés, des Negocians actifs et labborieux qui ayent tous de la probité, de l'honneur, de la Religion et qui écoutent avec docilité les instructions de leurs pasteurs légitimes: voilà nôtre objet; ainsi, pour le remplir, il faut dans le premier age, sur les devoirs de la Religion, beaucoup de faits et d'exemples, et fort peu de raisonnemens. Le coeur des enfans est bien capable de sentir; mais leur esprit ne l'est pas de concevoir.

Dans un age plus avancé on essayera de parler à leur entendement. On leur élevera l'ame ~~et on étendra~~ leurs connoissances, en leur mettant sous les yeux les merveilles de la nature, l'ordre admirable qui regne dans l'univers et en leur faisant concevoir qu'il n'y a qu'un être souverainement puissant et parfait qui puisse estre l'auteur d'un tel ouvrage. De là l'homage de la créature envers cet être Créateur dont elle depend: ainsi en remontant aux principes, les livres de Moyse me présentent la création de l'homme, sa chûte, son chatiment ses esperances. Le Deluge vient ensuite étonner l'univers par une catastrophe épouventable. Noë et ses enfans établissent sur les debris du monde des autels à la Divinité. je vois alors la vocation d'Abraham, d'ou naissent le culte

exterieur et les cérémonies de la loy des juifs; mais le moment de misericorde arrive. Le sauveur du monde paroît. L'ancienne loy est proscrite et s'éteint: s'élevent sur ses ruines les dogmes et la morale de la nouvelle, d'ou découlent les préceptes de la Religion, qui, en arrêtant par une digue sacrée, les excés de l'homme corrompu qui s'egare, contribuent sans cesse au maintien des Sociétés dont ils sont le lien le plus parfait et le plus nécessaire.

Aprés avoir rendu nos premiers — hommages à la Divinité, suivons les — connoissances humaines dans l'ordre ou elles se présentent.

Section 2.e
Science de l'homme.

La science de l'homme se divise naturellement en trois branches: La Logique la Metaphisique et la morale.

On employe trois mois au moins dans les colleges à apprendre aux enfans les principes de la Logique. il faut convenir qu'on ne sçait guéres apprecier le tems. pour s'en convaincre, je vais entrer icy dans quelques détails. je le fais avec d'autant plus de raison, que le nom seul de Logique effraye la jeunesse, parce qu'il ne présente à lesprit que des — préceptes abstraits, et que, pour l'ordinaire, on s'étend trop sur des préceptes de cette nature.

Revenons, je le repete, à la vraye methode d'enseigner: Rendons sensibles les principes des Sciences: c'est le seul moyen d'instruire.

Par la Logique on apprend à mettre de l'ordre et de la justesse dans ses pensées: on apprend à les communiquer aux autres de manière à les convaincre et à les persuader. voilà le but de la Logique. L'entendement est le premier principe de la pensée. ses operations sont: 1.° de concevoir des idées simples, isolées les unes des autres. par exemple <u>repos</u>: <u>nécessité</u>

2.° De juger le rapport qui peut être entre deux idées simples, en les rapprochant l'une de l'autre tel que celuy qui se trouve entre <u>la nécessité</u> et <u>le repos</u>, et qui forme <u>repos nécessaire</u>

3.° De tirer une induction affirmative ou négative du rapport, ou de l'éloignement que deux idées ont entre elles. ainsi cette proposition affirmative, <u>le repos est necessaire</u>, est une — induction naturelle du rapport qui se trouve entre <u>la nécessité</u> et <u>le repos</u>.

4.° Enfin de démontrer que l'induction qu'on a tirée est vraye, en la comparant à une autre ~~encore~~ proposition encore plus sensible dont on la fait dependre, comme dans cet — exemple.

<u>Le repos répare les forces;</u>
<u>Donc le repos est nécessaire.</u>

Il y a deux manières de rendre une démonstration parfaite. La première, c'est de

partir de la proposition dont on veut démontrer la vérité; de remonter ensuite de proposition en proposition, toutes enchainées les unes aux autres, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à une dernière proposition si évidente, qu'elle n'ait pas besoin elle même de démonstration. Cette méthode de démontrer, par laquelle on va d'une chose peu connüe, à une chose évidente se nomme la synthèse. La seconde methode de démontrer se nomme Analyse. Elle consiste à partir d'un point certain pour prouver une chose incertaine si dans notre exemple, je veux prouver par l'Analyse que le repos est nécessaire, je commence à établir une proposition évidente telle que celle cy.

<u>L'experience prouve incontestablem^t^ que la conservation des forces est nécessaire</u>

j'en tire ensuite cette conséquence toute naturelle.

<u>Donc ce qui repare les forces perdues est est nécessaire</u>

Par un nouveau raisonnement je lie la conséquence que je viens de tirer, à la proposition que je veux démontrer, ce qui enchaînant cette proposition à la première qui est évidente luy communique un degré de verité qu'elle n'avoit pas auparavant.

Exemple.

<u>Ce qui repare les forces perdues est nécessaire</u>

or l'experience prouve que le repos repare
les forces perdües.
Donc le repos est nécessaire.

Voilà un raisonnement suivi démontré par la méthode de l'analyse, parcequ'on est parti d'une proposition évidente pour descendre par degrés à une — proposition moins évidente qu'on vouloit prouver. La premiere partie de cette démonstration composée de deux propositions se nomme Dilemme: la seconde composée de trois — propositions se nomme un sillogisme. C'est, je le repete, ce qu'on est trois mois à enseigner à un jeune homme dans les colleges. Cela n'est-il pas revoltant? Changez de sisteme un moment: surprenez ce jeune homme formant un — raisonnement; car les jeunes gens en forment par l'habitude qu'ils ont d'en entendre former: ce raisonnement étant à luy, les préceptes luy seront plus sensibles et plus familiers; cela est certain. faites luy distinguer alors ce qui dans son raisonnement appartient à la conception, d'avec ce qui est du ressort du jugement: faites luy sentir ensuite toute la force de l'induction qu'il a tirée: amenez le insensible=ment et par degrés à la preuve de cette induction, soit par l'analyse, soit par la synthèse, ce qui s'appelle démontrer; et vôtre Eleve en sçaura plus dans huit jours, qu'on ne luy en apprend communément dans trois mois, et cela d'autant mieux qu'il ne parlera jamais que sa langue maternelle. Que d'enfans à qui on fera concevoir fort aisément, et pour ainsi dire en jouant, quils sont Logiciens sans le sçavoir, et seulement par la force de l'habitude!

J'ai crû, encore une fois devoir entrer dans ces détails, pour faire sentir par un exemple combien il est essentiel que les sciences abstraites se bornent à des préceptes fort courts. Les traités étendus d'une Logique

epineuse qu'on apprend aux jeunes gens, conviennent-ils de bonne foy à la foiblesse de leurs organes, tandis que des hommes faits ont besoin de la plus grande attention pour les comprendre! Tant qu'on voudra forcer la nature, on ne doit pas raisonnablement s'attendre à des Succès.

il est aisé de voir par ce que je viens de dire combien l'art de penser doit estre nécessairement lié à l'art de communiquer ses pensées: aussi cet art de — communiquer ses pensées fait-il partie de la Logique. C'est par le discours qu'on peut parvenir à rendre sa pensée. Le discours est composé de deux parties, de ce qui en est l'instrument, de ce qui en fait les qualités. Les langues ainsi que la grammaire qui en est la Baze, sont l'instrument du discours. La Rhétorique et la versification lui donnent des qualités relatives aux differens mouvemens que les passions impriment dans les hommes. puisqu'avant de discourir, il faut sçavoir parler une langue quelconque; le premier pas que nous devons faire dans les sciences doit estre par l'étude des langues.

La connoissance des principes de la — langue françoise, sera dans nôtre Ecole la première de toutes les connoissances. il est inoüi que dans l'éducation actuelle, la langue maternelle n'ait pas le premier pas. Tout le monde sent la nécessité de corriger ce vice — d'éducation, et cependant tout le monde persiste dans — l'erreur.

L'intelligence de la langue latine ne devient pas moins indispensable. C'est la langue des sçavans de toutes les nations: ce n'est que par elle qu'il est possible de puiser dans les trésors de l'antiquité, d'y reconnoître le genie, les moeurs et les usages des peuples

depouillés de la prévention et des préjugés de traducteurs souvent infideles. je me reserve dans le plan d'étude qui va suivre, à parler des bornes que doit avoir l'étude de cette langue morte.

Quant aux langues vivantes, il seroit bon d'apprendre à nos Eléves l'Espagnol et l'Anglois. Les relations que le voisinage les force à avoir avec ces deux nations, la guerre même dont nous sommes souvent menacés, sont des raisons qui me décident. Quand on sçait parler la langue de son ennemi, on entretient bien plus aisément des correspondances jusques dans son camp même; on a plus de facilités pour le surprendre par des intelligences secretes menagées avec soin, par de faux avis donnés à propos, et par une infinité d'autres ruses de guerre qui souvent décident du salut de tout un pays.

Après la Logique, j'apperçois la Métaphisique, cette science des êtres spirituels, et de tout ce qui n'étant point sujet à l'impression des sens, est seulement du ressort de l'entendement: de là on doit sentir combien la jeunesse doit estre ménagée sur cette partie; aussi dans notre Ecole je voudrois borner la Métaphisique aux seules et uniques démonstrations de l'existance de Dieu, et de l'immortalité de l'ame, ces importantes et consolantes vérités. Le surplus doit estre absolument réservé pour des hommes mûrs, qui ont besoin de la méditation la plus profonde pour concevoir les idées abstraites que cette science sublime nous présente.

Pour ce qui est de la Morale: elle se partage en deux branches, qui embrassent et les hommes en général et les sociétés particulières

La Morale générale qui appartient à l'humanité entière, est la science du bien et du mal, d'où dérive la nécessité d'être vertueux. Depouillons donc

de cette partie toutes les questions qui luy sont étrangéres et qui appartiennent à la Théologie. Revenue pour lors à sa noble simplicité, ses préceptes s'addresseront plus au coeur qu'à l'esprit.

Par l'histoire des nations, qui est une morale réduite en actions et en exemples, la jeunesse connoîtra l'état moral de nôtre Globe et les révolutions aux quelles il est sujet: par les inclinations et les moeurs des differens peuples qui l'habitent, elle verra le choc perpetuel du bien et du mal qui semble diviser la nature entière. Elle appercevra les attentats de l'homme vicieux, l'humanité plaintive gémissante sous le poids de ses maux, la vertu qui vient à son secours, et qui toute triomphante qu'elle est, se prépare sans cesse à de nouveaux combats.

La Morale particuliére relative au genie de chaque peuple, n'est autre chose que la science de ses loix politiques, civiles et économiques qui renferment ses differentes obligations.

Voir dans un point de vüe général les sociétés se former, les surprendre dans le moment de leur naissance, appercevoir les loix se créer à raison des besoins, parcourir les differens gouvernemens, distinguer les constitutions, étudier les principes qui leur donnent de la force et de la consistance: du sistême universel descendre au particulier, suivre la Monarchie françoise dans ses differens ages, comparer ses besoins passés avec ses besoins actuels, méditer sur les loix anciennes, pour mieux découvrir les vices des loix nouvelles, parcourir les differentes especes de tribunaux pour en connoître la nature, les fonctions, l'utilité,

suivre la marche des formalités nécessaires pour faire entendre la voix de l'opprimé, sçavoir à fonds la coutume de la Capitale, degagée de tout ce qui est étranger aux Colonies, rassembler dans un corps complêt les loix françoises qui leur sont analogues, s'instruire des usages locaux, des décisions particulières, demesler dans les loix Romaines celles qui parlent où les nôtres se taisent, rejetter sans ménagement de ce Code immense tout ce qui est inutile où contraire aux moeurs, à la constitution, au genie de la france; voilà vôtre ouvrage ô maîtres qui devez former des hommes destinés à conserver sans alteration le depost précieux des loix! Cet ouvrage est immense au premier coup d'oeil; mais rassurez vous: il n'est devenu tel, que parcequ'on a perdu de vüe la noble simplicité qui luy donna la naissance. Les passions des hommes et les désordres successifs qui en sont la suite, ont fait entasser réformes sur réformes, qui n'ont fait que pallier les vices du moment sans remonter à la source du mal: de là ce labyrinte obscur où l'innocence s'égare et se perd: de là cette Mer orageuse sur laquelle la mauvaise foy seule surnage, et qui de toutes parts ne présente que naufrages. j'aime à voir Daguesseau appuyé sur l'urne du chancellier de L'hopital, consumé par le feu qui brusla Montesquieu, s'élever au dessus de son siecle, promener ses regards sur le cahos effrayant de la Législation, analyser ses differentes parties pour y repandre du jour, et jetter d'une main hardie les fondemens de cet édifice superbe qui doit étonner les nations. Ce grand homme n'est plus; mais des étincelles de son génie se sont repandues par tout. Tout fermente: tout s'agite. Les digues de l'ignorance sont rompues. L'esprit humain a pris l'essor; l'homme

instruit marche à grands pas dans la carrière des connoissances, et foule aux pieds les erreurs. Dans un Siècle de lumiere comme le nôtre, ou les decouvertes en tout genre se multiplient de toutes parts, la Législation si essentielle pour mettre de la liaison et de l'ensemble dans une société naissante, si nécessaire pour maintenir dans un état de force et de vigueur une Société toute formée, si puissante pour arrêter sur le penchant de sa ruine une Société qui se dissout, si importante enfin au bonheur de l'humanité: la Législation d'ije, seroit-elle la seule partie livrée à jamais aux ténêbres et aux préjugés? Non: la france touche au moment heureux de simplifier son Code, et d'acquerir par là des droits à l'hommage des peuples. Dix années de Magistrature et d'observations m'ont convaincu que le Système Législatif peut estre simplifié; je ne desespere donc pas; je dis plus: je crois pouvoir assurer avec confiance, qu'en s'y prenant comme il faut, nos Créols en moins d'un an, auront sur nôtre Législation des idées plus nettes et plus distinctes que bien des jurisconsultes qui ont blanchi sur des volumes innombrables de compilations et de commentaires, ou le sentiment d'hommes sans caractere est presque toujours substitué au texte de la Loy. Quelle erreur est la vôtre, vous qui consacrez vos veilles à l'étude de commentateurs, souvent contraires entre eux! vous ne vous apercevez pas que votre jugement est noyé dans un déluge d'opinions, et que flotant alors dans un flux et reflux d'incertitudes et de doutes, vous entrainez nécessairement avec vous les hommes foibles qui n'ont ni le courage ni la force de franchir l'intervalle immense qui les sépare de la loi.

La Science des loix ne comprend pas seulemt les loix politiques qui déterminent la nature d'un gouvernement et la constitution d'un Etat; elle comprend encore les loix civiles dont je viens de parler, et les loix économiques dont je vois sortir l'Agriculture, le Commerce et les finances.

L'agriculture dont on ne sçauroit dire trop de bien, mérite d'estre traitée avec les plus grands égards, parcequ'elle est la source des vraies richesses. C'est sur ce fondement que les Romains dresserent des temples à Cérès et à Pomone. Quels ménagemens et quelle humanité, quelle justice et quelle fermeté en même tems ne doit-on pas inspirer à nos Creols pour contenir cette espece d'hommes qui, vile à nos yeux par la difference de couleur, supporte constament le poids du jour, pour fournir sans cesse à nos besoins.

Les matieres de premiere nécessité echangées les unes pour les autres, ont donné naissance au commerce. Dans les pays ou les arts se sont perfectionnés, le commerce, par une pente naturelle, s'est étendu aux objets d'utilité et d'agrement. intelligence dans les achapts et reventes, fidelité dans les engagemens, prévoyance dans les évenemens, grandeur dans les projets, élevation dans les vûes, sagesse dans l'exécution, expédition dans le travail, ordre et arrangement dans les détails, modestie dans les succès, courage dans les malheurs, bonne foy enfin dans toutes les operations, voilà les qualités du parfait négociant et le modele de nos créols qui se destineront à cette interessante profession.

Dans la situation actuelle des differens gouvernemens, chaque société a des besoins à satisfaire

qui derivent de la nécessité de sa conservation et des interêts qui y sont relatifs. Chaque membre de cette Société doit donc contribuer à la conservation générale à raison du bien être qu'elle lui procure. De là la nécessité d'une subvention, de sa répartition, de son recouvrement; c'est de cet assemblage que sort la finance qui tient les clefs de cette caisse commune, où viennent se rendre les différentes parties de la subvention que chaque membre de la Société doit supporter dans la répartition de l'impôt général. La finance est donc indispensable dans tout État policé, puisqu'elle fait partie de ses loix économiques: c'est sous ce point de vue qu'il faut la présenter à nos Eleves, afin de les prémunir contre les murmures qui ne sont que trop ordinaires sur cette partie. attachons nous donc à la convaincre de cette vérité incontestable, que leur interêt personnel est essentiellement lié à l'interêt général; que cet interêt général ne peut estre maintenu dans l'état de force qui lui est nécessaire pour sa conservation, s'il n'est soutenu sans cesse par une puissance active entretenue elle même par des moyens analogues et proportionnés à la grandeur de ses ressorts, à la vivacité de ses mouvemens, à l'étendue de ses pertes. si pour faire mouvoir cette énorme machine, l'impôt est nécessaire, reposons nous avec confiance sur le travail des hommes en place destinés à perfectionner cette interessante partie. On se plaint sans cesse, parcequ'on est injuste. On croit toujours pouvoir mieux faire, — parcequ'on ignore les obstacles; mais vient-on à les appercevoir, on est effrayé, et de l'effroy on passe à l'accablement. voilà ce qui arrive journellement dans le monde: comme c'est un vice en quelque sorte — universel, puis qu'il prend naissance dans la présomption qui n'est malheureusement que trop naturelle à l'homme

il faut, nous le repetons, faire ensorte de le deraciner jusques dans son principe. c'est le plus grand service à rendre à la patrie que d'enlever aux hommes le germe de cette inquiétude d'esprit, qui, toujours mécontente de ce qui se passe, repand sans cesse de l'amertume dans ses plaintes, de l'indécence dans ses murmures, des craintes dans la société: de ces craintes naissent l'incertitude et les doutes qui, attaquant le crédit de l'Etat, repandent la langueur dans ses differentes operations, et détruisent ainsi le ressort qui lui donne le mouvement et la vie.

Section 3e
Science de la nature.

La science de la nature a pour objets l'histoire naturelle, les Mathématiques, la Phisique et les Phisicomathématiques.

Que de connoissances à acquerir par l'étude de la nature! La beauté de ses loix dans les Elémens, leur uniformité dans la naissance, dans l'accroissement, dans la perfection, dans la dissolution même des corps mixtes, éleve mon ame et la plonge dans l'admiration. si quelque fois la nature paroît se détourner des voyes que la sagesse de son auteur lui a fixées, c'est moins une erreur de sa part, que la preuve des bornes de l'esprit humain. N'en doutons pas, les écarts de la nature, si l'on peut appeller de ce nom ce qui n'est qu'ordre et arrangement, sont l'effet d'une uniformité de principes toujours constante et soutenue, le premier mobile du Système du monde. les Phénomênes extraordinaires qui paroissent quelque fois dans le Ciel et qui jettent l'effroy parmi les nations, ces

monstruosités étonnantes qui accusent la nature de s'estre trompée, ces tremblemens, ces embrazemens et ces déluges qui semblent menacer le genre humain d'une destruction prochaine, sont produits par le choc des élémens, et ce choc lui même est l'effet d'une harmonie éternelle qui règle l'univers par ses accords. Nos Eleves conduits par un maître éclairé, surprendront la nature dans ses differentes opérations: ils perceront le voile obscur qui cache à nos yeux ses plus grands secrets; et penetrés par un tel examen de leur foiblesse et de leur insufisance, ils s'anéantiront devant l'Etre suprême, et adoreront en silence l'infinie Majesté du maître de l'Univers.

Les Mathématiques donnent trop de précision et de justesse à l'esprit, pour ne pas estre dans nôtre Ecole, une étude indispensable. On s'attachera sur tout aux parties les plus analogues à des établissemens, ou l'on ne peut communiquer, qu'en franchissant l'espace immense des mers.

On demandoit un jour à un mathématicien à quoi pouvoient servir les Mathématiques: vous m'embarasseriés tres fort, repondit-il, si vous me demandiés à quoi elles ne servent pas. Les Mathématiques en effet étant la science des quantités et des proportions, à quoi ne tiennent-elles pas dans l'usage ordinaire de la vie?

Par la Géometrie on apprend à mesurer la surface et la solidité des corps. Puije faire un pas dans le monde, sans voir arpenter, toiser, jauger? Si la Géometrie apprend à mesurer, cette science doit naturellement estre précédée par celle qui enseigne à compter: ainsi le calcul numerique et algebrique

est un préliminaire indispensable dans les Mathématiques, ou plustôt il en fait une partie essentielle, puis qu'il en est véritablement la clef

Par la Phisique experimentale nos Eleves connoîtront la propriété des corps et l'influence qu'ils ont les uns sur les autres. De leurs chocs perpetuels ils verront sortir des resultats qui leur apprendront que le monde Phisique est gouverné par des loix invariables.

Les Méteores enfantées par le feu, par l'air et par l'eau, la raison de leurs effets: — l'Anatomie qui apprend à connoître les parties du corps humain, leur situation, leur dépendance mutuelle, leurs usages: La Chimie qui, en décomposant les corps, analyse leurs differens principes, et qui, en les réunissant ensuite, les rend à leur premier état: les effets prodigieux et singulierement variés de la matiére Electrique: l'étonnante propriété de l'Aimant qui fraye des routes sur le vaste Océan, les autres Mineraux et leurs usages: les arts Méchaniques si necessaires à l'aisance de la vie: tout enfin dans la phisique offre aux yeux de nos éleves le champ le plus fécond de connoissances et d'amusemens. Quel bonheur pour des maîtres, quand ils peuvent réunir en même tems l'utile et l'agréable.

Des Phisico-mathématiques sortent les Méchaniques, la Cosmographie et l'Optique.

L'action des corps les uns sur les autres opere le mouvement, et le mouvement a des loix. Le

rapport des puissances et des résistances d'ou naît l'Equilibre, lors qu'elles sont égales, m'apprend à evaluer les forces, l'action et le mouvement; l'art vient ensuite imiter la nature, et reduisant en fait le calcul des forces, de la vitesse, de l'espace et du tems, — multiplie les roües et les poulies, allonge les leviers, et vient à bout par là de toute résistance.

La Cosmographie est la connoissance de l'Univers. si je m'éleve au dessus du tourbillon qui nous entraine, j'apperçois la voute azurée du Ciel parsemée d'une multitude innombrable de Globes qui roulent majestueusement dans l'espace. Dans ce nombre prodigieux, je distingue la terre — divisée en deux hémispheres, l'un terestre et l'autre maritime. L'Astronomie, la Géographie et — l'hydrographie partagent donc alors mon attention.

La position des astres dans l'univers ou ils sont soutenus en Equilibre par les loix de la Gravitation; Leur marche toujours constante et — uniforme arrête mes premiers regards. Ces Comêtes effrayantes, parce qu'elles rappellent aux hommes le souvenir des malheurs du monde, paroissent sur nôtre horizon, pour se perdre bientôt après dans l'immensité d'un autre univers; mais ô prodige de l'esprit humain! Leur marche se conçoit dans une ellipse. Leur retour est fixé par les tables — Astronomiques. Tout est icy soumis à la loi du calcul. Ptolomée s'élance le premier dans le

Labyrinthe des differens Systêmes du cours des astres; mais trop esclave de ses sens, il s'égarre et n'a d'autre gloire que celle d'ouvrir la carriére à ceux qui osent le suivre. Copernic plus grand dans ses vües, plus vraisemblable dans ses opinions, plus simple dans son systême, plus conséquent dans ses détails, voit de sang froid tourner la terre sur son axe(I) il la range dans la classe des planettes, il en détermine le cours, il en marque les mouvemens autour du soleil qu'il place au centre du monde. Tout est alors à la portée de l'entendement humain: tout s'explique sans rien oter de la grandeur de cet être par excellence, l'origine de toutes les causes et le premier moteur de tout.

Par la Géographie on fera connoître à nos Eleves l'état phisique de la terre, la situation des Empires, pendant que l'histoire leur apprendra leur naissance et leur chûte. Aprés avoir parcouru la surface du Globe, ils pénétreront jusques dans ces cavernes profondes d'où jamais n'approcha la lumiere; c'est là qu'ils verront l'histoire de la terre écrite en caractéres innéfaçables. La position et la nature de ses differentes couches indiquent d'une maniére sans replique, les Catastrophes qu'elle a éprouvées dans les revolutions du monde. icy des Laves et des Cailloux vitrifiés annoncent l'embrazement: là des bancs de coquillages pétrifiés marquent l'innondation et les déluges; plus loin, des feux sousterains alimentés sans cesse par le soufre et le bitume, se communiquent

(I) Le sistême de Copernic n'Est que celuy de Pythagore perfectionné

par des conduits qu'ils se frayent; c'est de leurs foyers que par une explosion épouventable, ils s'élancent pour répandre la consternation et l'effroi, et qu'ils anéantissent des peuplades entières: d'un autre costé mil canaux dispersés dans le sein de la terre, ramènent sur sa surface les fleuves qui vont se perdre dans les goufres de l'océan: les métaux même s'accroissent dans des veines qui leurs sont propres. Tout dans les entrailles de la terre annonce le mouvement et la vie. La nature est toujours en action.

L'hydrographie instruira nos Eleves de la position des Mers. ils examineront avec soin la situation des Costes, leurs écüils et leurs brisans: ils se défieront de ces courans sans nombre qui emportent le pilote loin de sa route: ils étudieront les vents, marqueront les latitudes, et peut-être qu'un jour un genie heureux sorti de notre Ecole, annoncera à l'univers la découverte utile des longitudes. (1) Sans la quelle la navigation toujours imparfaite, n'offrira que naufrages et malheurs. On doit sentir combien cette partie doit estre traitée avec soin dans nôtre Ecole, puis qu'elle est de la plus grande importance pour des jeunes gens que la naissance, les possessions, le service de l'Etat rappellent dans les Colonies.

---

(1) Si la découverte des longitudes n'est pas encore ~~[illegible]~~ parfaitement trouvée, elle l'est assés pour l'usage. On vient de publier en Angletere les principes de cette découverte par ordre du gouvernement. ils sont fondés sur une mesure si exacte du tems, que l'on puisse toujours avoir l'heure de l'endroit d'ou on est parti, la quelle comparée avec celle prise au lieu ou l'on se trouve, donne la longitude. il faut convenir cependant que la decouverte sera toujours imparfaite, tant que le point d'observation ne sera pas dans le ciel. un pendule quelque juste qu'il soit, peut varier, au lieu que les Etoiles fixes ont un cours invariable.

+ Rien de si subtil que la lumiere. sa course est calculée par Romer (1), sa nature et ses proprietés sont analysées par Newton (2). Elle passe d'un milieu dans un autre sans perdre par le frotement. ses rayons ont des loix qu'ils suivent invariablement; s'ils frappent sur un corps, ils se brisent et par la reflexion ils vont en éclairer un autre. La lumiere refractée grossit ou diminue les objets, rapproche les distances, ou les éloigne: c'est de l'assortiment de ses rayons que je vois naître les couleurs. Les Thélescopes, les Microscopes, les Prismes, la Chambre obscure utilement employées dans les leçons d'Optique ramênent à l'experience et aux sens, des raisonnemens qui, quelqu'évidens qu'ils puisset estre, fixent toujours avec peine l'attention de la jeunesse.

C'est de l'assemblage des sciences dont je viens de tracer une legere idée, que naissent les connoissances humaines. Quelques soins qu'on puisse se donner dans nôtre Ecole pour éclairer et nourir l'esprit de nos Eleves, ne nous flatons pas d'en faire des hommes parfaits. il est un age ou l'on ne fait que rassembler des materiaux épars: il en est un autre ou on les distribue avec ordre: il en est un enfin ou l'on joüit avec complaisance du fruit de ses travaux. Chaque age a des bornes qu'il franchit rarement. Ce sera donc beaucoup et c'est tout ce

(1) cet astronome, en observant les satellites de jupiter, a decouvert que la lumiere etoit sept à huit minutes à parcourir l'espace qui se trouve entre le soleil et la terre: c'est à dire trente milions de lieües.

(2) c'est Newton qui le premier a decouvert que la lumiere étoit composée de sept rayons primitifs.

que je pretens, si l'on peut parvenir, en simplifiant les principes de toutes les Sciences à en donner à nos Eleves une idée si claire et si distincte, qu'els puissent s'imprimer dans leur esprit, de maniére à n'en — jamais sortir. Le jugement et la raison faisant ensuite fermenter ces differens germes, ameneront les fleurs et les fruits dans les momens fixés par la nature. Tout est enchaîné par les loix imperieuses de l'ordre et du tems.

Paragraphe 3.e
former le Coeur.

C'est envain qu'on s'attachera à perfectionner l'esprit de la jeunesse, si l'on ne s'étudie à en former le coeur. Le bonheur des hommes est trop essentiellement lié à l'accomplissem.t des obligations morales, pour ne pas les imprimer dans leur ame en caractéres ineffaçables. C'est à la Divinité que nos Eleves addresseront leurs premiers hommages. Adorer et aimer un Etre tout puissant et bienfaisant, se soumêtre à ses decrets, sont — des actes que la Religion prescrit, et que la — reconnoissance dicte aux coeurs même les plus insensibles. ama deum et fac quod vis, dit S.t augustin. C'est en effêt dans l'amour de Dieu que sont compris tous les preceptes.

Estre fidele à son Roi, obeir à ses — ordres, s'attacher à l'Etat qui nous a vû naître sont les suites du serment que nous prêtons en naissant. Le violer est un crime. si l'Etat a des

droits sur le coeur de nos Eleves, c'est sans blesser ceux de la nature. Quelle tendresse ne devons nous pas avoir pour ceux qui nous ont donné le jour! Quel respect pour leur volontés! nôtre naissance leur a couté des larmes, mil soins ont accompagné nôtre enfance! Quels secours ne sont-ils pas en droit d'attendre de notre pieté filiale, lorsque courbés sous le poids des années et accablés d'infirmités ils attendent la mort qui s'avance à grands pas!

On ne sçauroit inspirer à nos Eleves trop de déférence pour lés hommes constitués en dignités: c'est une conséquence naturelle de la subordination qui enchaîne tous les états de la société. on doit des egards à ses égaux: la politesse et la bienséance l'exigent. nos inferieurs qui sont des hommes comme nous, sont en droit d'attendre de nôtre part de la bonté de l'humanité) sentimens naturels aux ames compatissantes qui ne peuvent voir sans attendrissement la difference des conditions et le partage inégal de tous les biens.

On épuisera toutes les ressources pour toucher le coeur de nos Eleves, en leur mettant sous les yeux des exemples de vertu, avec l'attention de leur faire remarquer les biens qui en sont la suite, quand on la pratique pour elle même. On leur peindra par des exemples contraires tous les maux que le vice entraîne après lui; et l'horreur qu'ils en doivent avoir, viendra se placer tout naturellement dans leur ame. On leur apprendra à regner sur eux mêmes par la modération et la temperance. On leur inspirera de l'exactitude pour

pour les devoirs de la religion, de l'amour pour le Souverain, du respect pour les loix, de la fidelité pour leurs engagemens, de l'horreur pour le mensonge, de la vénération pour les vieillards, de la défiance de soi même, de la bienfaisance pour tout le genre humain. C'est alors que jouissant de la tranquillité d'une conscience sans reproches, ils gouteront un bonheur prématuré: la seule et véritable récompense des ames bien nées.

Chapitre 2.d
plan d'études

Après avoir effleuré les principes de nôtre éducation, il est nécessaire d'entrer dans les détails pour en faire l'application.

à huit ans faits les enfans doivent scavoir passablement lire en latin et en françois: ils commencent alors à écrire. voilà tout ce que je leur demande. Cette condition remplie, ils entrent dans nôtre Ecole dont l'éducation complette sera de onze années.

paragraphe 1.er
premiere classe

Depuis neuf ans jusqu'à dix, c'est la premiere classe (I). Quel sera l'emploi du tems? L'homme instruit et de bonne moeurs commencera à jetter les fondements de l'édifice dont nous avons tracé le plan par l'étude unique des principes de la langue françoise. j'insiste particulierem.t sur ce point: en voicy la raison.

Quand on veut apprendre à un enfant les principes d'une langue, il est naturel de faire <u>l'application de ces principes qu'il ne connoît pas, à</u>

(I) ~~Il est question presque par tout~~ Dans l'éducation actuelle des colleges cette classe se nomme la septieme. Cette maniere

une langue qui lui est deja familiére par l'habitude qu'il a de la prononcer et de l'entendre journellement. son travail est simple alors : il n'a qu'un objet qui l'occupe ; c'est la méthode qu'on lui mêt sous les yeux. si au contraire on commence à lui apprendre des principes inconnus appliqués à une langue qu'il ignore, on double nécessairement son travail en partageant son attention. Que diroit on d'un maître qui voudroit apprendre les loix du mouvem.t et de l'équilibre à un enfant qui auroit à peine assés de force pour pouvoir marcher ! Tout le monde seroit révolté : c'est cependant ce qu'on fait tous les jours dans les colleges, en apprenant à la jeunesse des principes abstraits et métaphisiques dont elle n'a pas la moindre teinture, appliqués à la langue latine qu'elle ignore encore davantage.

Il faut dans l'étude de toutes les sciences, que l'esprit n'ait d'abord qu'un point unique à saisir pour pouvoir apprendre avec facilité. une idée, avant d'être compliquée, a dû nécessairement estre simple ; ainsi en apprenant avant tout les principes de la langue maternelle, le jugement des enfans n'aura qu'une operation à faire ; l'action de leur esprit n'étant point partagée aura donc plus de nerf et de force. Le travail sera moins rebutant : le succés plus certain

---

de compter ne convient point à des enfans à qui on ne doit presenter d'abord que des idées simples.

Paragraphe 2.d
Deuxieme classe.

à Dix ans on commence la Seconde classe jusqu'à onze. il faut mettre alors sous les yeux des enfans les premiers principes de la langue Latine. il est certain que les principes de cette langue, ainsi que ceux de toutes les langues que nous connoissons, sont les mêmes (I) à quelques exceptions près; ainsi nos Eleves sçachant déja ce que c'est que principes de langues par la connoissance qu'on leur aura donnée de ceux de la langue françoise, n'auront pour unique travail que les exceptions à connoître et l'application à faire de principes connus, à une langue inconnüe. La comparaison des principes des deux langues sera alors la premiere opération de leur jugement; opération d'autant plus simple, et d'autant moins fatiguante pour les ressorts de l'entendement, qu'il y a, comme nous l'avons dit, la plus plus grande analogie entre ces differens principes.

Quelle est la fin que nos Écols en général se proposent en apprenant la langue latine? — C'est de sçavoir expliquer sans le secours de traducteurs, des pieces originales écrites dans cette langue; — c'est de sçavoir la balbutier de maniere à se faire entendre dans un besoin urgent, ou l'on—

(I) il est question presque par tout de — substantifs, d'adjectifs, de pronoms, de particules, de premiere seconde et troisieme personne, de la declinaison des noms, de la conjugaison des verbes &c.

ne peut pas faire usage des langues vivantes.

Que de cris perçants contre mon Sistême j'entens sortir du fond des colleges! On m'objectera, sans doute, qu'il est indispensable de sçavoir bien parler latin, parcequ'on fait usage de cette langue pour enseigner la Théologie, la Philosophie, la médecine, et les loix. voilà justement le ton de barbarie que j'ai dessein de bannir de notre Ecole. Quelle nécessité y a-t-il d'enseigner ces Sciences en latin? Dans l'ancienne Rome, c'eut été dans l'ordre; mais en france c'est contre la saine raison. En suivant une pareille methode les jeunes gens ont plus de — difficultés à comprendre les Sciences, parceque leur esprit a deux taches à remplir, l'etude de la langue et celle de la Science qu'on leur apprend: de là l'éloignement et le dégout pour toute espece d'étude. Leur esprit alors s'affoiblit faute d'alimens, se retrécit faute de connoissances; l'envie de sçavoir s'éteint, l'oisiveté achêve de les perdre pour toujours. D'un autre coté les maîtres ont plus de facilité à cacher leur ignorance, en la couvrant d'un idiôme obscur qui n'est familier qu'à trés peu de personnes. Que de Théologiens, que de Philosophes, que de Médecins, que de Légistes ne seroient que des hommes au dessous de la medio=crité, s'ils étoient obligés d'ecrire et de disputer en françois!

Depoüillons nous donc une bonne fois du préjugé de l'éducation actuelle. sçachons la langue latine pour comprendre facilement les auteurs Latins: c'est à ce seul travail qu'on doit se borner pour la jeunesse. L'experience ne justifie t-elle pas tous les jours qu'il n'est jamais

sorti, et qu'il ne sortira jamais d'un collège un jeune homme assés instruit de la langue Latine pour la parler éloquament? Et quand cela seroit, à quoi peut servir de parler éloquament une langue morte? Que devons nous donc attendre de l'éducation? Rien autre chose, si ce n'est de donner aux jeunes gens le gout du travail, et les disposer par de bons préceptes à approfondir les sciences par leurs propres forces, si par la suite le genie les y porte.

Ainsi, quand nos enfans sortis de nôtre Ecole, seront livrés à eux mêmes, ils seront libres alors de s'attacher à une étude plus profonde de la langue latine, afin de pouvoir l'écrire avec facilité, pour entretenir un commerce litteraire avec les sçavans de tous les pays dont elle est la langue maternelle; mais qu'on y fasse attention: Les jeunes gens qui prendront ce party feront toujours exception; et il est de maxime qu'on ne doit s'attacher dans les préceptes d'éducation universelle, qu'à ce qui peut embrasser le général, l'eclairer et l'instruire.

Il faut toujours simplifier le travail à la jeunesse: c'est mon principe. Pour remplir cet objet, je crois qu'il est essentiel de bannir à jamais de notre Ecole la methode de traduire le françois en latin: on doit y substituer au contraire la

la methode inverse de traduire le latin en francois. (1) Pour sentir les raisons qui me décident, entrons dans le paralelle des deux methodes.

Dans l'education actuelle des enfans colleges, on presente à un enfant un discours francois qu'on l'oblige de traduire en latin. Cela s'appelle faire des thêmes. suivons pour un moment le travail de son esprit. il cherche dabord dans un dictionnaire les mots latins qui rendent les mots francois, il les assemble ensuite, et construit une phrase latine; mais cette construction ne se fait pas sans de grands efforts d'imagination; (2) en effet tout le travail de —

(1) Ce n'est point une idée neuve: ce sont les principes de Mr. Le febvre si connu dans le siecle de Louis XIV par l'éducation de la fameuse Mde. Dacier. Pourquoi le sentiment de cet homme instruit n'a-t-il pas été suivi? c'est qu'un préjugé une fois établi se reforme difficilement.

(2) La construction de l'idiome francois est totalement differente de celle de l'idiome latin. Dans la langue francoise, les transpositions de mots font exception à la régle générale: dans la langue latine au contraire, les transpositions sont de principe et font la beauté de cette langue.

Exemple de la construction ordinaire d'une phrase francoise.

je suis le seigneur d'israel; je le protégerai contre contre ses ennemis.

Exemple d'une construction de mot transposé et qui fait exception.

D'israel je suis le seigneur &c

l'enfant porte dans ce moment sur une construction difficile qui lui est inconnue, appliquée à des mots latins dont le sens et les sons ne lui sont guères plus familiers. Cette operation lui occasionne necessairement une tention d'esprit qui le fatigue et le rebute.

Dans nôtre Ecole au contraire on offre à un enfant une phrase latine suivant les principes de cette langue. ses yeux sont dabord frappés de ce qu'ils voyent sur le papier. Les sens faisant alors le premier effort, ménagent les ressorts de l'entendem.t L'enfant cherche ensuite dans un Dictionnaire les mots latins qui sont sans cesse présens à sa vüe, pour les rendre en francois: son esprit ne fait donc alors d'efforts que pour composer dans une langue qu'il sçait deja par habitude. Ainsi en comparant l'usage d'une langue avec le peu d'usage de l'autre, on doit sentir, pour le choix d'une methode, de quel coté doit pancher la balance. il est donc constant que ce que je propose est plus simple, moins laborieux pour la jeunesse, et remplit mieux la fin qu'on se propose.

Un vice de l'éducation actuelle est qu'un jeune homme, en sortant du college, ne sçait ny le francois ni le latin. La raison en est simple. Toute l'action de son ame ne s'est portée que sur une langue morte qu'on parle toujours difficilement, faute d'habitude: son esprit trop occupé de cette langue, ne fait aucun effort sur

---

Exemple de la construction d'un phrase latine.
Dominus sum israel: contra inimicos protegam eum

Tout dans la phrase latine nous paroît transposé suivant l'idiome françois, cependant tout est dans l'ordre suivant le latin.

l'idiome françois dont les beautés lui échappent, et qu'il néglige nécessairement. En suivant au contraire le plan que je viens d'indiquer, la jeunesse sçaura de la langue latine ce qui lui est nécessaire pour la préparer à toutes les sciences: elle sera forcée d'un autre coté de travailler sans cesse, quoi que pour ainsi dire sans s'en appercevoir, sur sa langue maternelle, dont l'usage joint aux principes, lui fera connoître toute la délicatesse, toute la beauté, toute l'harmonie.

Il est prouvé par l'experience que dans l'étude d'une langue, on perd un tems considerable lorsqu'on s'appesantit trop sur la théorie. Rien n'instruit comme de pratiquer; ainsi l'attention des maîtres sera donc de reduire la théorie en pratique (1) le plus promptement qu'il sera possible.

---

(1) Dans le systême théorique de l'éducation actuelle, un enfant passe des mois entiers à apprendre par mémoire les principes abstraits de la particule ou et du que retranché. cela n'est il pas revoltant, tandis que trois leçons pratiques suffisent pour cet objet? je le prouve.

Si j'ai dessein d'apprendre à un enfant qui sçait deja decliner des noms et conjuguer des verbes ce que c'est que le que retranché, je commence à lui faire écrire une phrase latine que j'ai l'attention de composer suivant la construction françoise, afin de ne point partager son attention sur des objets differens. Sous cette phrase latine je lui fais placer la phrase françoise qui l'explique.

Exemple.

Ego dico — virtutem esse amabilem

je dis que la vertu est aimable.

Je fais remarquer aux yeux de mon Eleve que chaque mot latin, à l'exception du que, est expliqué par un mot françois. cette difference frappe sa vue, et vient se placer aussitôt dans sa mémoire qui le retient, parceque l'objet est local. je lui fais concevoir ensuite que toutes les fois que dans une phrase latine ses yeux appercevront deux verbes dont l'un sera à l'infinitif, comme dans nôtre exemple le verbe esse, et un substantif qui sera à

× Les premiers ouvrages latins qu'on mettra entre les mains des enfans doivent estre écrits fort simplement: la construction en doit estre aisée, on peut même dire analogue à la construction de la langue françoise (I) afin de menager leur conception.

Pendant le cours des deux premieres années, on aura soin, dans l'intervalle qui se trouve entre les heures de classe, de donner aux enfans un maître de lecture, afin de les accoutumer de bonne heure à avoir une prononciation correcte et interessante, objet absolument négligé. On leur donnera en même tems un maître d'écriture pour leur former la main.

---

l'accusatif, comme virtutem, c'est une preuve certaine qu'il existe dans cette phrase un que qui est toujours retranché et sous entendu dans la langue latine, par une régle qui lui propre et particuliere.

Qu'on répete cette leçon dans trois occasions differentes, l'enfant sera instruit. On peut remarquer que dans cette methode, les sens ont pour le moins autant travaillé que l'esprit: aussi c'est ce qui en assure le succès.

(I) – Exemple d'une phrase latine construite suivant les principes de cette langue:
Dominus sum israël: contrà inimicos protegam eum.
Exemple de la même phrase construite suivant l'idiome françois: cequ'on appelle gallicisme.
Ego-sum-dominus-israel: ego-eum-protegam-contrà-suos-inimicos.
je-suis-le Seigneur-d'israël: je-le-protegerai-contre-ses-ennemis.

Cette methode d'enseigner n'occupe l'esprit d'un enfant que sur un point unique qui est l'intelligence des mots latins. l'assemblage de ces mêmes mots pour en construire une phrase, ne l'inquiette point du tout, puisque la construction en est françoise, et qu'il la connoît déjà par la force de l'habitude. Lorsque le vocabulaire latin lui sera plus connu, il ne sera question pour lors que de le familiariser insensiblement avec les transpositions de mots qui sont de l'essence de la construction latine.

Un ancien professeur d'humanités de l'Université de Paris a rassemblé les plus beaux morceaux d'histoire sacrée et prophane dont il a composé differens petits

Paragraphe 3.e
Troisième classe.

Dans la troisième classe qui commen=
=cera à onze ans pour finir à douze, on continuera l'étude des langues françoise et latine, par la traduction d'auteurs plus difficiles que ceux de la Seconde classe. On poura alors donner aux jeunes gens une teinture de la versification latine; mais on se gardera bien de prolonger cette étude pendant quatre années, comme on le fait constament dans les colleges, et cela pour ne jamais composer de vers latins, lors qu'on en est sorti. il faut convenir qu'on n'est guères éclairé sur la valeur du tems.

Paragraphe 4.e
Quatrième classe.

La quatrième classe qui sera depuis douze ans jusqu'à treize, offrira à la jeunesse des difficultés encore plus grandes dans l'explication des historiens, des orateurs et des poëtes latins. En lui faisant surmonter toutes ces difficultés, et en lui dévelopant insensiblement tous les genres de la litterature ancienne, elle parviendra à connoître la finesse et la prodigieuse fécondité de la langue latine dont la notre tire en partie son origine.

Dans la troisième et la quatrième année d'éducation, les maîtres de dessein et de danse seront substitués aux maîtres de lecture et d'écriture.

---

ouvrages latins tout à fait à la portée des enfans du premier age. On ne peut rien faire de mieux que d'y avoir recours.

C'est icy que je borne les principes de la langue latine; par la methode que j'ai indiquée de s'attacher uniquement à la traduction des auteurs latins, on doit en trois années estre bon humaniste, où on ne le devient jamais.

Paragraphe 5.e
Cinquième classe

La Rhétorique est l'art de bien parler. La Philosophie est l'art de bien penser. La Logique qui fait partie de la Philosophie, donne des règles pour raisonner consequamment. La Rhétorique fait donc partie de la Philosophie. Dans l'education actuelle on commence par la Rhétorique avant la Philosophie, ensorte qu'on apprend à bien parler, avant d'apprendre à penser et à raisonner. — Qu'en resulte t il? La mémoire d'un jeune homme jusqu'alors occupée à retenir les principes abstraits et le vocabulaire des langues, n'a pû agir que sur des mots. En sortant des humanités on la surcharge encore de figures de Rhétorique, qui sont d'autres mots si abstraits, qu'on ne peut les concevoir que par des exemples; et c'est dans ce moment qu'on dit à la jeunesse: inventez et faites un discours françois sur un sujet qu'on vous présente. Cette pauvre jeunesse qui n'a rien dans l'esprit ne peut y rien puiser. Elle entasse alors mots sur mots, pour remplir la tache qu'on lui prescrit, et croit avoir fait un chef-d'œuvre en composant un discours empoulé qui gate le gout au lieu de le former.

Si, lors de la découverte du nouveau monde, des voyageurs nous eussent rapportés que

les Péruviens agissoient ainsi dans l'éducation de leur jeunesse, toute l'Europe n'eut poussé qu'un cri sur un pareil abus : mais cet abus est le nôtre : il faut avouer cependant que dans le Siècle où nous sommes, tout le monde convient que cette methode est défectueuse : personne néanmoins n'a assés de courage pour la reformer ; tant la force de l'habitude et des préjugés a d'empire sur nôtre foible raison ! il est tems de sortir de l'erreur. Ainsi, dans notre Ecole, la première année du cours de Philosophie en langue françoise commencera à treize ans et finira à quatorze. Ce sera la cinquième classe.

La Logique, la Methaphisique et la Morale ne doivent pas occuper plus de trois mois. Alors commencera le cours de Mathématiques ; pour servir de préparation à cette Science, on aura soin, le mois précédent, de faire connoître aux jeunes gens, par forme de récréation, non seulement tous les instrumens de Mathématiques, mais encore toutes les figures en relief relatives à cette Science. Lors que leurs yeux auront été frapés de ces objets, leur esprit aura moins de peine ensuite à concevoir leur usage.

Paragraphe 6.e

Sixième Classe

Depuis quatorze ans jusqu'à quinze sera la Sixième classe pendant laquelle continüera le cours de Mathématiques.

Paragraphe 7.e
Septième classe

À quinze ans commencera la Septième classe qui finira à Seize. La Phisique experimentale et les Phisico-mathématiques degagées de tout le verbiage de l'ancienne école, occuperont alors les jeunes gens de la manière la plus utile et la plus Satisfaisante.

Il est essentiel de placer icy deux observations importantes. La première c'est que le cours de Philosophie doit estre imprimé, afin de menager aux jeunes gens des heures précieuses qu'on employe dans les colleges à écrire les cahiers des professeurs; c'est de gaieté de coeur passer la moitié du tems en pure perte. La Seconde, c'est qu'il ne doit pas estre libre aux professeurs de Substituer d'autres principes à ceux qui auront été une fois adoptés pour le cours de philosophie: cependant comme les connoissances se perfectionnent tous les jours, les changemens pouront estre reçus, après avoir été examinés et arrêtés dans le Conseil de l'Ecole.

Les differentes opinions dans la philosophie ont, dans tous les tems, donné lieu à mil Subtilités rebutantes pour la jeunesse. C'est une peste dont il faut absolument se garentir. ainsi les Universaux, les Cathégories, les argumens in Baroco, les idées innées, le futur Contingent, et toutes ces miserables distinctions qui éloignent le bon sens des écoles, seront renvoyés aux Siècles d'ignorance

qui leur ont donné le jour. si dans un age mûr on veut faire quelqu'attention à ces erreurs, ce ne poura estre tout au plus que pour servir de point d'appuy d'ou lon puisse partir pour juger des écarts de l'esprit humain, et du progrès — successif de ses connoissances.

Dans le cours de Philosophie que je propose, je bannis à jamais toute espece d'opinions. C'est par les regles de l'Architecture que differens materiaux épars recoivent un ensemble et forment un édifice. C'est de même par les principes de la methode, qui n'est en quelque sorte qu'un canevas, qu'on dispose le jugement à comparer ~~les~~ differentes idées, à en saisir les rapports ou les differences, pour en composer + un tout bien ordonné: ainsi la Logique est l'ame du discours, comme l'architecture est l'ame d'un édifice.

+ ensuite

il n'y aura point non plus d'opinions dans ma Methaphisique; puisque l'existence de Dieu se demontre par le tableau de la nature, comme le dit S.t Augustin, et que l'immortalité de l'ame est un dogme trop conforme à l'idée que nous nous formons de la justice Divine qui punit les méchans, et recompense les hommes vertueux, pour ne pas estre une verité de tous les ages et de tous les tems.

Dans la Morale ce sont des préceptes qui s'addressent au coeur; or des préceptes — doivent estre des maximes, et des maximes de cette nature, ayant la verité pour baze, ne doivent estre sujettes ni au doute, ni à — l'opinion.

Quant aux mathématiques et à la phisique experimentale, ces Sciences n'offrent que des verités et des faits.

Pendant les trois années du cours de philosophie et de Mathématiques, il y aura des maîtres de Musique instrumentale, d'histoire et de géographie, au lieu des maîtres de Danse et de Dessein.

L'histoire et la géographie s'apprendront en même tems: c'est une étude qui doit estre inséparable. Une Mapemonde en relief presentera le globe tel qu'il est à nos Eleves: ils auront par là des idées plus simples et plus nettes de sa Structure, de la situation des terres et des mers qui le composent, des differens mouvemens qui l'agitent, et de la place qu'il occupe dans l'Univers.

Paragraphe 8.e
huitiéme classe

A seize ans jusqu'à dix sept sera la huitiéme classe: alors le professeur de Rhétorique s'enrichira des plus beaux morceaux de litterature et les appropriant à ses Eleves, il leur apprendra à se servir dans leurs discours des armes victorieuses et touchantes de la conviction et de la persuasion.

Icy on donnera les principes de la Poësie françoise avec l'attention de présenter aux jeunes gens toutes les richesses en ce genre dont notre Siécle abonde. La majesté de l'Ode éleve l'ame au dessus d'elle même, et la dispose à inventer. le Sel de l'Epigramme éguise l'esprit et developpe

ses organes: la naïveté de l'Eglogue rappelle le coeur à la simplicité des moeurs: le poëme Epique enfin qui semble réunir tous les genres, asservit aussi tous les sens, par une action tout-à-la-fois impetueuse et interessante qui les plonge dans l'yvresse et l'enchantement.

Outre les leçons de Rhétorique, le maître d'histoire et de géographie continuera son cours. il y aura de plus, au lieu du maître de musique, un maître de langue Espagnolle. cette langue n'est pas difficile quand on sçait le latin et le francois. Dans le vocabulaire Espagnol il n'y a qu'une quarantaine de mots affricains dont la prononciation est dure et difficile à retenir: le surplus dont on apperçoit la racine dans le latin et le francois, s'apprend fort aisément. Une année d'étude de cette langue est plus que suffisante; l'usage fera le reste, avec un répétiteur qui ne parlera jamais qu'Espagnol à ses Eleves.

paragrahe 9.e

neuvième classe

Cette classe commencera à dix sept ans, et finira à dix huit. C'est dans cette année qu'on donnera à nos Eleves des leçons d'histoire naturelle. La grande division des trois regnes Animaux, Végétaux, Mineraux est trop sage et trop conforme à la nature, pour n'estre pas suivie. il n'en est pas de même de ce qui caractérise les genres, les familles, les especes. Le sistême des Etamines du celebre Linæus a quelque chose de révoltant. je m'accoutume difficilemt

à voir du même oeil, et à ranger dans la même classe de grands arbres dont la tête se perd dans les nües, et des légumes qui rampent dans mon jardin. je suis persuadé qu'on peut trouver une methode plus simple et plus relative à l'utilité de l'homme, qui est le but qu'on doit toujours se proposer dans la recherche des connoissances. La Division adoptée par Mr. de Buffon, plus naturelle, me paroît donc préférable, parcequ'elle remplit mieux mon objet. Ne doije pas en effet commencer à connoître cequi m'environne? Ne doije pas distinguer les animaux domestiques d'avec les sauvages, les végétaux qui servent à ma subsistance, d'avec ceux qui nuisent à ma santé, où qui la rétablissent: les mineraux enfin de premiere utilité, d'avec ceux qui ne sont que d'agrément et de pure curiosité

On ne se bornera pas dans cette classe aux lecons d'histoire naturelle. Nos Eleves auront encore un maître de langue Angloise, mais qu'on prenne bien garde de rebuter la jeunesse, en voulant lui faire apprendre par coeur les principes de cette langue. j'ai voulu apprendre l'anglois: malgré mon envie de scavoir et toute ma raison, je n'ai pû me resoudre à lire avec constance la methode angloise. j'ai pris un nouveau testament Anglois, j'en ai traduit une partie en françois, en recourant à chaque pas à ma methode et à mon dictionnaire. j'ai trouvé des endroits de raliemens particuliers à cette langue, j'en ai saisi d'autres qui sont communs à toutes les langues; et j'ai eu lieu d'estre surpris de la facilité qu'il y a à apprendre les langues, lorsqu'on s'y prend comme il faut.

Si dans l'age mûr je n'ai pu m'assujettir à lire trois pages de suite d'une methode, que doit-on penser de l'obstination qu'on a dans les colleges à faire apprendre par coeur à des enfans cette triste methode qui leur coute tant de larmes! L'experience m'a donc appris qu'en fait de principes abstraits, il faut commencer à pratiquer, avec l'attention de saisir chaque principe, à mesure que l'occasi[on] s'en présente. Tout le soin des maîtres doit donc se borner à faire passer adroitement sous les yeux de leurs Eleves tous les principes les uns après les autres.

Ce n'est pas assés dans nôtre Ecole de sçavoir lire et écrire l'Anglois. il faut encore le parler: c'est une langue vivante dont la prononciation difficile ne s'apprend que par l'usage; ainsi, outre le maître de langues il y aura un répétiteur qui ne parlera jamais — qu'Anglois à ses Eleves. L'habitude dans cette partie est le premier et le plus grand de tous les maîtres. Enfin il y aura dans cette classe un maître en fait d'armes, au lieu du maître de langue Espagnolle; et le maître d'histoire et de Geographie, en suivant toujours ses Eleves continüera son cours.

Paragraphe 10.e

Dixléme classe.

Dans cette dixiéme classe qui sera depuis dixhuit ans jusqu'a dixneuf, on suivra le cours d'histoire naturelle et de géographie. Les Eleves continüeront aussi de parler Anglois et de faire des armes. ils iront au manége, auront

un maître de Danse de goût, ainsi qu'un maître d'écriture, qui, en les ramenant aux principes de cet art, achevera de leur former la main. Les Eleves qui auront de la voix, apprendront la Musique vocale, à la quelle ils seront préparés par la Musique instrumentale qu'ils auront apprise pendant plusieurs années.

Enfin les huitiéme, neuviéme et dixiéme classes recevront toutes les semaines des leçons de Mathématiques pratiques. C'est le seul moyen de mettre à profit la théorie de cette Science à l'étude de la quelle nos Creols se seront livrés pendant le cours de philosophie. On peut même dire que sans cette pratique, la théorie toujours imparfaite n'est qu'une étude stérile ~~et~~ qui ne rapporte jamais de fruits.

Paragraphe 11.e

onziéme classe.

La onziéme et derniére classe commencera avec la dixneuviéme année de nos Eleves, et finira avec elle. Cette classe aura trois divisions: celle des Militaires, celle des Légistes et celle des Negocians.

il est certain qu'on ne doit point forcer les jeunes gens à suivre une profession malgré eux; mais l'experience doit apprendre en même tems qu'il est essentiel de les décider sur le choix d'une profession quelconque. La legerté et l'irrésolution sont les principaux caractéres de la jeunesse. si des peres raisonnables n'indiquent pas aux maîtres l'état au quel ils destinent leurs enfans; si ces maîtres prudens n'étudient pas de leur coté les inclinations de leurs Eleves, pour les porter

doucement et sans contrainte à ce que desirent leurs parens. si les jeunes gens enfin abandonnés à eux mêmes, n'ont rien qui les décide, la dissipation s'en empare aussitôt, et la mauvaise compagnie soeur de l'oisiveté achêve de les perdre pour toujours. il est donc essentiel que les peres et meres annonçent leur volonté au Conseil de l'Ecole: autrement ceux de nos Eleves à qui on verra plus d'agilité dans les exercices du corps, dont le temperament sera plus vif, plus boüillant, qui auront enfin une inclination plus ~~marquée~~ décidée pour la profession des armes, ce qui s'appercevra dans la chaleur de l'action, et dans le succès qui en est la suite, entreront dans la division des Militaires. Ceux au contraire qui seront moins actifs, plus sédentaires, qui paroîtront plus studieux, et dont les peres sont, où auroient été magistrats, où negocians, entreront dans la classe des Légistes et dans celle des negocians.

Les Militaires iront tous les jours au manége et feront les évolutions militaires.

Les Légistes auront un professeur de jurisprudence françoise. Quel vaste champ pour une réforme! Les abus de l'éducation en cette partie sont à leur comble. Un jeune homme se destine à la Magistrature; il va aux écoles de droit se faire inscrire tous les trois mois: il donne son nom et son argent, et tout est dit. Le professeur, pour gagner ses honoraires, se rend tous les jours à sa chaire, harangue les bancs, et fait valoir du mieux qu'il peut les institutes de justinien, les Novelles, les pandectes et le Digeste. il a soin de parler en latin

pour rendre ses leçons plus intelligibles. Le droit françois qu'on explique à la fin de la troisième année, est si peu de chose, qu'il fait la moindre partie de ce qu'on a dessein d'apprendre. Quelle route bon dieu, pour un jeune homme qui veut s'instruire! Quoi! pour estre bon Magistrat en france, il faut absolument que je remplisse ma mémoire de ce qui se passoit il y a plusieurs siècles sous les Empereurs Romains? il faut que je sache ce que c'est qu'un senatus=consulte, un plebiscite? il faut que j'apprenne une multitude innombrable de Loix dont la plus part ne vont ny à nos moeurs, ny à nos usages, ny à la constitution de la france? Et l'on me laisse ignorer les ordonnances de nos Rois qui établissent le droit public de la nation. On néglige de m'instruire des formalités de la justice: On passe sous silence les Coutumes du Royaume qui forment le droit commun; enfin on ne me donne pas la plus legere idée des differens tribunaux qui rendent la justice au nom du souverain. Une pareille méthode est contraire à la raison. je conviens que quand nos loix se taisent, on a recours au droit Romain; mais c'est une exception à la regle. il faut donc traiter le droit Romain comme une exception, et nos loix françoises comme le Capital auquel on doit s'attacher: c'est-à-dire qu'il faut positivement faire le contraire de ce qu'on fait actuellement. Ainsi nos Eléves qui se destineront à la Magistrature, apprendront

dabord à connoître le Droit-public du Royaume, les formalités qu'on suit dans les tribunaux, la Coutume de Paris dont les Colonies ont adopté les dispositions; nos loix françoises, et sur tout celles qui ont rapport à ces etablis=semens, feront ensuite leur étude. Quant aux loix Romaines, on en fera l'histoire à nos Eleves, en leur apprenant à y recourir, lorsqu'à défaut de loix françoises, ils en auront besoin. Le droit Romain semblable à ces édifices superbes que l'injure des tems a détruit, n'est plus qu'un tas de ruines; mais il faut l'avouer: dans les ruines de Palmire, il se trouve encore quelques beaux morceaux d'architecture dont on fait usage.

Ceux de nos Eleves que leurs parens destineront au Commerce, auront des leçons particulières sur cette partie. On leur apprendra à tenir des livres de comptes en partie double, en leur indiquant la méthode la plus simple, la mieux raisonnée et la plus suivie. On leur fera connoître les changes étrangers, et le rapport des monnoies et des mesures des nations commerçantes: enfin on leur mettra entre les mains l'ordonnance du commerce et tout ce que nous avons de meilleurs livres sur cette importante profession.

Outre les maîtres qui seront particuliers à chacune des divisions de nos Eleves, ils en auront encore qui leur seront communs. Ils apprendront à nager dans les beaux jours d'Eté. Ils auront un maitre de musique

vocale pour leur former le gout, ainsi qu'un maître de dessein pour l'architecture civile, militaire et navale. Le maître de dessein, les jours de congé, leur apprendra à dessiner d'après nature les differens objets qui se présentent à la vüe: c'est le seul moyen de tirer partie de cet art dans l'usage ordinaire de la vie. On établira pour nos Eleves un cours de Chymie et d'Anatomie. Dans les promenades ils apprendront à connoître les plantes usuelles et leurs propriétés, objet important pour la santé, mais malheureusement trop negligé. Dans d'autres heures d'exercice, ils se remettront à traduire le latin en françois, et feront alors des progrès étonnans, l'experience m'ayant appris qu'une étude à laquelle on s'est livré dans le premier age, et qu'on reprend quelques années après, jette, par la maturité qu'elle a acquise, les plus grandes lumières dans l'esprit. Ils auront un professeur d'hydrographie qui leur donnera des leçons de pilotage. Enfin le maître d'histoire et de géographie mettra la derniere main à cette interessante partie en rassemblant sous un seul point de vüe tout le travail des années précédentes. On rapprochera les fastes des differens Empires pour en faire un tableau raisonné des erreurs et des connoissances humaines en tous les genres: le droit des gens commun à toutes les sociétés, une idée du droit public de chaque

nation, la nature des differens gouvernemens, le genie et les moeurs dans chaque âge: les decouvertes des siecles de lumieres, les pertes de ceux d'ignorance, les differens interêts des peuples, leur population, leur commerce, leurs finances et leurs arts: ces grands traits qui caracterisent les siecles, qui établissent des époques dans les révolutions des tems, qui marquent la formation des Empires, leur plus haut dégré d'élévation et les causes de leurs chûtes, qui peignent les écarts de l'esprit humain et les progrès de la raison; en un mot mil détails dictés par ce genie d'ordre et d'analyse qui simplifie tous les objets, maniés adroitement par un maître habile, faciliteront à nos Eleves l'entrée dans le monde: ils y paroîtront alors comme des hommes instruits, disposés à s'y distinguer par une vie active et laborieuse consacrée au service de l'Etat.

Chapitre 5^e

Employ du tems.

Tous les Sistêmes d'éducation publique qui ont paru de nos jours, ont peché par le defaut de possibilité. Cela n'est point étonnant: on s'est contenté de faire l'énumeration des Sciences qu'il est essentiel d'apprendre à la jeunesse, sans entrer dans les détails de la distribution du tems. Rien de si facile que l'énumeration d'une quantité prodigieuse de connoissances dont il seroit bon d'enrichir la jeunesse; mais lors qu'il est question de mettre la main à l'oeuvre dans une éducation commune, alors il se présente des difficultés sans nombre aux quelles on étoit bien éloigné de s'attendre. Ainsi pour rendre complet un Systême d'education publique, il est nécessaire d'en tracer l'exécution par l'employ du tems, sans quoi le Systême s'écroule par les fondemens. Les détails dans les quels je vais entrer sont minutieux et rebutans: j'en previens; mais il faut me les passer en faveur du bon ordre auquel ils sont nécessaires.

L'Ecole étant composée de 484 Eréols et de 22 Boursiers qui font au total 506 Eleves, il y en aura quarante six dans chaque classe, parceque l'éducation entière, comme je l'ai dit cy dessus, est divisée en onze années; cependant suivant la supputation ordinaire des maladies dans les colleges, on peut supposer au moins quatre malades par chaque classe, ce qui reduira à quarante deux le nombre des Eleves qui feront tous les jours les exercices ordinaires. Cecy une fois établi, j'entre

dans les détails de l'employ du tems.

Paragraphe 1er
jours ordinaires d'exercices

1.ere Classe

A cinq heures et demie du matin on sonnera la cloche pour le reveil général. Les préfets des moeurs auront l'oëil sur les Eleves.

Depuis cinq heures et demie jusqu'à six on se leve.

Depuis six heures jusqu'à six heures un quart, la priere dans chaque chambre d'étude pour ne pas faire cohüe: un répétiteur y présidera.

Depuis six heures un quart jusqu'à sept heures et demie, cinq quarts d'heure — d'exercice dont la distribution doit se faire ainsi qu'il suit.

Les 42 Eleves seront divisés en quatre bandes: cette division est nécessaire pour ne point surcharger les maîtres par un trop grand nombre d'Eleves à chaque leçon et pour que ceux cy fassent plus de progrès.

Les 1.ere et 2.de divisions iront dans la chambre d'étude pour y travailler ce que le professeur de langue françoise leur aura expliqué dans la classe précédente. Le répétiteur présidera à cette chambre d'étude.

La 3.e division ira dans la chambre d'écriture ou sera le maître d'écriture.

Et la 4.e division ira dans la chambre

de lecture ou se trouvera le maître de lecture.

Pendant ces cinq quarts d'heure les enfans seront peignés à chacun à leur tour par les domestiques de la maison.

Depuis sept heures et demie jusqu'à huit la messe par un des chapelains qui auront chacun leur semaine. Tous les Eleves y assisteront régulierement avec leurs répétiteurs qui auront l'oeil sur leur classe.

Depuis huit heures jusqu'à huit et demie déjeuné et récréation générale. Les répétiteurs ne quitteront point leurs Eleves, et les préfets des moeurs auront alors les yeux, non seulem.t sur les Eleves, mais encore sur les répétiteurs dont ils examineront la conduite, pour en rendre compte aux principal et sous principal, et ceux cy au Conseil de l'Ecole.

De huit heures et demie à dix heures trois quarts, neuf quarts d'heure de classe ou le professeur de langue françoise enseignera aux Eleves les principes de notre langue maternelle.

Depuis dix heures trois quarts jusqu'à midy, cinq quarts d'heure d'exercice dans l'ordre qui suit.

Les 3.e et 4.e divisions iront dans la chambre d'etude.

La 1.ere division ira dans la chambre d'ecriture.

La 2.de division ira dans la chambre de lecture.

De midy à midy trois quarts diné général. Les répétiteurs dineront avec leurs Eleves

et les préfets des moeurs, principal et sous principal y assisteront pour y maintenir l'ordre et la décence. On fera une lecture pendant le diné: cela est nécessaire pour empecher le bruit.

Depuis midy trois quarts à une heure trois quarts, récréation générale ou se trouveront les répétiteurs et les préfets des moeurs.

Depuis une heure trois quarts jusqu'à trois heures, cinq quarts d'heure d'exercice ainsi qu'il suit:

Les 1.re et 2.e divisions iront dans la chambre d'etude.

La 3.e division ira dans la chambre de lecture;

Et la 4.e division ira dans la chambre d'écriture.

De trois heures à cinq heures un quart, neuf quarts d'heure de classe destinés au professeur de langue françoise.

De cinque heures un quart à cinq heures trois quarts, gouté général et récréation.

De cinq heures trois quarts à sept heures, cinq quarts d'heure d'exercice dans l'ordre qui suit:

Les 3.e et 4.e divisions iront dans la chambre d'étude.

La 1.re division ira dans la chambre de lecture.

La 2.e division ira dans la chambre d'écriture.

De sept heures à sept heures trois quarts, soupé général.

De sept heures trois quarts a huit heures trois quarts, récréation générale.

De huit heures trois quarts à neuf heures, priere dans chaque classe.

De neuf heures à neuf heures et demie couché général auquel veilleront les prefets des moeurs.

De neuf heures et demie à cinq heures et demie du matin sommeil de huit heures.

Il y aura dans les dortoirs des lampes toujours allumées, et des domestiques qui — veilleront chacun à leur tour.

Les principal et sous principal auront l'oëil par tout, et iront journellement dans les chambres d'étude, pour voir si les répétiteurs font à leurs Eleves de bonnes répétitions, et s'ils secondent bien en cela les professeurs. Ils auront soin de rendre compte de tout au Conseil de l'Ecole.

On voit par le detail cy dessus, que tous les jours dans la premiere classe les Eleves auront deux leçons de langue françoise de neuf quarts d'heure chacune, et deux leçons de répétition de cinq quarts d'heure chacune: ils auront en outre cinq quarts d'heure de lecture et cinq quarts d'heure d'écriture par jour.

Enfin les maîtres doivent voir icy les differentes obligations qu'ils ont à remplir et les momens de leur travail. Tout est fixé.

2e. Classe

On suivra dans la distribution du tems, le même ordre que dans la classe précédente. ce sont les mêmes maîtres, à l'exception du professeur qui dans la 1ere classe enseigne la langue françoise, au lieu que dans cette seconde classe, le professeur enseignera les principes de la langue latine.

3e. Classe

On suivra le même ordre que dans les classes précédentes, excepté qu'au lieu d'un maître de lecture, ce sera un maître de dessein, et qu'au lieu d'un maître d'écriture, ce sera un maître de Danse. il faut observer cependant que chaque division étant composée de dix où onze Eleves, un maître de Danse ne poura enseigner dix Eleves dans cinq quarts d'heure; ainsi il y en aura cinq qui prendront leçon un jour, et les cinq autres seront spectateurs. Le lendemain les cinq qui auront été spectateurs, prendront leçon à leur tour, et toujours alternativement: par consequent chaque Eleve aura leçon de Danse tous les deux jours. On croit que cela est suffisant.

4e. Classe

On suivra le même ordre que dans la classe précédente, les maîtres étant les mêmes.

5e. Classe.

On suivra le même ordre que dans la classe précédente, excepté qu'au lieu du professeur de langue latine, il y aura un professeur de Philosophie et Mathématiques en langue françoise, et qu'au lieu de maître de Dessein, il y aura un maître de Géographie et d'histoire: enfin qu'au lieu du maître de Danse, il y aura trois maîtres de Musique de differens instrumens. Deux maîtres de Musique, trois même ne suffisent pas pour dix Eleves dans cinq quarts d'heure, parcequ'il faut que les Eleves

prennent au moins demie heure où trois quarts d'heure de leçon de Musique chacun: ainsi des dix où onze Eleves il y en aura qui prendront leçon, et d'autres qui repeteront d'eux mêmes ce qu'ils auront appris la veille, et ainsi de suite alternativement, en sorte que de deux jours l'un les Eleves auront leçon de Musique.

Il faut observer qu'il y aura des Eleves qui, quelque soin qu'on prenne d'eux, ne pouront jamais, faute de dispositions, apprendre à jouer des instrumens: dans ce cas, ce seroit perdre un tems précieux pour les autres, si on s'obstinoit à continuer de les enseigner. Les maîtres seront en état d'en juger à la fin de cette année, et alors les deux années suivantes, les Eleves qui seront dans ce cas, resteront dans la chambre d'étude, et le surplus de la Division qui ira dans la chambre de Musique aura plus de tems à apprendre et fera certainement plus de progrés.

6.e Classe

On suivra le même ordre que dans la classe précédente, les maîtres étant les mêmes.

7.e Classe

On suivra le même ordre que dans la classe précédente, les maîtres étant les mêmes

8.e Classe

On suivra le même ordre que dans la classe précédente, mais au lieu du professeur de Philosophie, il y aura un professeur de Rhétorique, et au lieu des maîtres de Musique, il y aura un maître de langue Espagnolle.

9e Classe.

On suivra le même ordre que dans les classes précédentes pour le reveil &c. jusqu'à six heures un quart.

Depuis six heures un quart jusqu'à sept heures et demie les exercices seront distribués ainsi qu'il suit.

Les 1re et 2de divisions iront dans la chambre d'étude, pour y répéter ce que le professeur de langue angloise leur aura enseigné la veille.

La 3e division ira dans la chambre de géographie et d'histoire,

Et la 4e division ira dans la salle d'armes pour y recevoir les principes de l'Escrime par un maître en fait d'armes. La moitié de cette division recevra leçon un jour, et l'autre moitié sera spectatrice; ainsi de suite alternativement.

On suivra ensuite l'ordre général pour la messe et le dejeuné.

Depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures trois quarts, les quatre divisions iront recevoir les leçons du professeur d'histoire naturelle.

De dix heures trois quarts à midy, on suivra l'ordre qui suit.

La 3e et la 4e division iront dans la chambre d'étude pour étudier ce que le professeur d'histoire naturelle leur aura enseigné le matin.

La 1ere division ira dans la chambre d'histoire et de géographie

Et la 2e division ira dans la salle

d'armes

On suivra ensuite l'ordre général pour le diné et la récréation.

Depuis une heure trois quarts jusqu'à trois heures, on distribuera les exercices ainsi:

La 1.re et la 2.de division iront dans la chambre d'étude pour y étudier la leçon du professeur d'histoire naturelle.

La 3.e division ira dans la salle d'armes,

Et la 4.e ira dans la chambre d'histoire et de géographie.

L'intervalle de trois heures à cinq heures un quart sera destiné au maître de langue Angloise pour les quatre divisions.

On suivra ensuite l'ordre général pour le gouté.

Depuis cinq heures trois quarts jusqu'à sept heures, les exercices seront dans l'ordre qui suit:

La 3.e et la 4.e division iront dans la chambre d'étude pour étudier ce qu'ils auront appris du maître de langue Angloise.

La 1.re division ira dans la salle d'armes;

Et la 2.de division ira dans la chambre d'histoire et de géographie.

à sept heures &c. l'ordre général.

10.e Classe.

On suivra le même ordre que dans les classes précédentes pour le reveil &c jusqu'à six heures un quart.

Depuis six heures un quart jusqu'à sept heures et demie, les exercices seront distribués ainsi qu'il suit.

La 1.ere division ira dans la chambre d'etude, pour étudier la leçon du professeur d'histoire naturelle.

La 2.e division ira dans la chambre de géographie et d'histoire.

La 3.e division ira dans la salle de danse, pour y recevoir des leçons d'un maître de goût.

La 4.e division ira dans la salle d'armes où il y aura un prévôt de salle.

On suivra ensuite l'ordre général pour la messe et le dejeuné.

Depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures trois quarts, la 1.ere et la 2.de division iront au manége sous la conduite des Escuyers.

La 3.e et la 4.e division iront recevoir des leçons d'un maître d'écriture.

Le lendemain à la même heure la 3.e et la 4.e division iront au manége, et la 1.ere et la 2.de division iront dans la chambre d'ecriture, et ainsi de suite alternativement, ensorte que de deux jours l'un, les Eleves monteront à cheval. On croit que cela est suffisant une premiere année, parcequ'il est nécessaire d'accoutumer insensiblement le corps à l'exercice du cheval qui pouroit être dangereux pour des enfans, s'il étoit dabord trop continuel. De dix heures trois quarts à midy, on suivra l'ordre cy après.

La 2.e Division ira dans la chambre d'étude pour étudier la leçon du professeur d'histoire naturelle.

La 3.e division ira dans la chambre d'histoire et de géographie.

La 4.e division ira dans la Salle de Danse,

Et la 1.ere division ira dans la Salle d'armes.

On Suivra ensuite l'ordre général pour le diné et la récréation.

Depuis une heure trois quarts jusqu'à trois heures, on distribuera les exercices ainsi qu'il Suit.

La 3.e division ira dans la chambre d'étude.

La 4.e division ira dans la chambre d'histoire et de géographie.

La 1.ere ira dans la Salle de Danse.

La 2.de ira dans la Salle d'armes.

Depuis trois heures jusqu'à cinq heures un quart, le professeur d'histoire naturelle pour les quatre divisions.

On Suivra ensuite l'ordre général pour le gouté.

Depuis cinq heures trois quarts jusqu'à sept heures, les exercices Seront distribués ainsi qu'il Suit:

La 4.e division ira dans la chambre d'étude,

La 1.ere ira dans la chambre d'histoire et de géographie.

La 2.e division ira dans la Salle de

Et la 2.e division ira dans la Salle d'armes.

à Sept heures &c. l'ordre général.

11.e et derniere Classe

Cette classe aura trois divisions: celle des Militaires, celle des Légistes, celle des Negocians. Chaque division sera partagée en deux bandes. Cet arrangement est relatif au plan d'étude, et important pour le bien de l'éducation.

On suivra le même ordre que dans les classes précédentes pour le reveil et la priére jusqu'à Six heures un quart.

Depuis Six heures un quart jusqu'à Sept heures et demie, cinq quarts d'heure d'exercice ainsi qu'il Suit:

Les 1.eres Divisions des militaires, des Légistes et des negocians iront dans la chambre d'étude. Là le répétiteur mettra entre les mains des Eleves des auteurs latins qu'ils traduiront en francois.

Les 2.des divisions des militaires, des légistes et des negocians iront dans une chambre particuliere de Dessein, pour y dessiner des parties relatives à l'architecture civile, militaire et navale. Il y aura dans cette chambre un maître de dessein occupé de cet objet. Les Eleves militaires s'attacheront plus particulierement aux fortifications et à tout ce qui a rapport à la Tactique

On Suivra ensuite l'ordre général pour la messe et le dejeuné.

Depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures trois quarts les deux divisions — des militaires apprendront le maniement des armes et feront les Evolutions militaires sous le commandement et les ordres d'un officier et de deux sergens.

Les deux divisions des légistes recevront les leçons du professeur de jurisprudence francoise.

Les deux divisions de négocians recevront des leçons sur le Commerce dans une chambre particuliére destinée pour cette partie ou se trouvera un maître qui prendra ce soin.

De dix heures trois quarts à midy, les 2.des divisions des Militaires, des Légistes et des Negocians iront dans la chambre d'étude.

Les 1.^{eres} divisions des militaires des légistes, des negocians iront dans la chambre de Dessein.

On suivra ensuite l'ordre général pour le diné et la récréation.

Depuis une heure trois quarts, jusqu'à trois heures, cinq quarts d'heure destinés au professeur d'histoire et de géographie raisonnée. Tous les Eleves militaires, légistes et negocians se trouveront à ses leçons.

Depuis trois heures jusqu'a cinq heures un quart, le manége pour les deux divisions des militaires.

Les deux divisions des légistes iront dans la classe de jurisprudence ou ils travailleront d'eux mêmes, tant à cette partie, qu'a traduire des auteurs latins en françois. Un répétiteur aura l'oëil sur eux.

Les deux divisions des negocians iront dans la chambre de Commerce, prendre de leur maître, des lecons sur cette partie.

on suivra ensuite l'ordre général pour le gouté et la récréation.

+ Depuis cinq heures trois quarts, jusqu'à sept heures, tous les Eleves, tant militaires que légistes et negocians iront recevoir des lecons d'hydrographie et de pilotage dans une chambre particullere destinée pour ces sciences.

Le surplus de la journée suivra l'ordre général.

Outre tous les exercices dont on vient de parler, on aura attention d'examiner ceux des Eleves qui auront de la voix; et pour lors on prendra une partie des heures destinées à l'ecriture, à la danse, à l'escrime, aux récréations et à l'étude des dixiéme et onziéme années, pour leur donner des lecons de musique vocale. il y aura dans les dixieme et onziéme classe deux maîtres de musique vocale qui prendront ce soin.

On n'assigne point à la musique vocale d'heure marquée, parcequ'on peut dire en général que des voix décidément belles sont rares; ainsi dans une éducation publique, la musique vocale fait en quelque sorte exception, et doit estre traitée de même

paragraphe 2.d
jours de Congé.

Le jeudy de chaque semaine sera congé tout le jour. Ce congé est nécessaire pour les professeurs qui ont besoin de delassement: il est essentiel d'ailleurs que les Eleves fassent des promenades au dehors, et prennent l'air de la campagne une fois toutes les semaines. Cela est important pour leur santé.

Le 1.er jeudy du mois le tems sera ainsi distribué.

à cinq heures et demie du matin — Reveil géneral jusqu'a six heures. C'est une — mauvaise pratique dans certains colleges de changer l'heure du reveil les jours de congé: cela derange — l'habitude que le corps contracte et dispose à la — paresse.

A six heures jusqu'à six heures un — quart la priére.

- Depuis six heures un quart jusqu'à sept et demie, l'emploi du tems des cinq quarts d'heure sera fait ainsi.

La 1.ere et la 2.de classe iront dans la salle des bains, ou on lavera les pieds des Eleves.

Laver les pieds de 92 enfans dans cinq quarts d'heure, paroît une chose impossible au — premier coup d'oëil; mais, si l'on y fait attention, cette manutention est on ne peut pas plus — prompte et facile. Cela se conçoit par le moyen

de deux robinets, l'un d'eau chaude, et l'autre d'eau froide, communiquants à une baignoir basse regnant autour d'une salle. Cette baignoir doit avoir des séparations de dixhuit poules en dixhuit pouces: cela est nécessaire pour la propreté et la santé. Chaque séparation doit avoir une ouverture au fond. Chacune des ouvertures doit avoir son robinet: si vous ouvrés tous les robinets, dans un instant la baignoir est remplie d'eau qui a le même dégré de chaleur. Les robinets fermés, il n'y a plus de communication entre les differentes séparations de la baignoir: enfin les robinets s'ouvrent encore et toute l'eau s'écoule par une seule ouverture pratiquée à cet effet, à la dernière séparation de la baignoir. On voit par là qu'il seroit possible de laver les pieds à deux cent Eleves à la fois. Les personnes de l'art trouveront peut-estre un moyen plus simple et plus facile.

Les classes qui, les jours ordinaires d'exercices, ont été composées de quatre divisions, ne seront que de deux divisions les jeudys et autres jours de congé. Cet ordre est nécessaire d'après le plan dont nous allons parler. suivons l'emploi du tems.

Pendant que la 1.ere et la 2.de classe seront dans la salle des bains, la 1.re division des Eleves des 3.e 4.e et 5.e classes ira dans une chambre particulière pour y avoir la tête visitée s'il se trouve des Eleves qui ayent de la vermine, les domestiques à qui le soin de leur tête aura été confié, seront notés sur un registre tenu à cet effet,

et on retiendra un Ecû d'amende sur leurs gages; cet Ecû sera déposé dans une bourse commune qui sera distribuée par egales portions à tous les domestiques à la fin de l'année. Les domestiques qui seront en faute trois fois dans une année, seront renvoyés de l'Ecole.

La 2.e division des 3.e 4.e et 5.e classes ira dans sa chambre d'étude.

La 1.re division des 6.e 7.e et 8.e classes ira dans une autre chambre pour y avoir la bouche visitée. C'est souvent faute de soins dans la jeunesse qu'on perd ses dents. On s'en repent dans un âge plus avancé, mais le mal est fait, et il n'est plus tems d'y remedier. Il est donc important d'inspirer de bonne=heure aux enfans d'avoir soin de leur bouche, et il est à propos que les maîtres avec les chirurgiens de la maison y ayent l'oëil, par une visite tous les mois.

La 2.e division des 6.e 7.e et 8.e classes ira dans sa chambre d'étude.

La 1.re division des 9.e 10.e et 11.e classes ira dans une autre chambre ou l'on visitera le linge et les habits que chaque Eleve aura sur lui. Cecy est nécessaire pour inspirer de bonne heure de la propreté aux enfans, et il est essentiel de les tenir en haleine sur cet article par une visite tous les mois. Il est bon d'ailleurs de voir si l'entrepreneur ne neglige point trop les habillemens et le linge des Eleves, afin d'en rendre compte au conseil de l'Ecole qui prendra des mesures pour que tout soit dans l'ordre.

La 2.e division des 9.e 10.e et 11.e classes ira dans sa chambre d'étude.

Les principal, sous principal et prefets des moeurs se distribueront de maniere qu'il y en ait un au moins dans chacune des chambres de visite cy dessus.

Les repetiteurs, la veille du jour de congé, donneront au principal une note de leurs Eleves qui pêcheront dans la proprété, soit de la tête de la bouche où des habillemens. Cecy est nécessaire pour entretenir le soin des repetiteurs, et pour fixer une plus grande attention sur certains Eleves.

Les inspecteurs géneraux feront, quand ils le jugeront à propos, et sans en avertir qu'au moment même des visites générales, où par quartier, afin de maintenir tout dans l'ordre.

De sept heures et demie à huit heures la messe.

De huit heures à huit et demie dejenné et récréation.

De huit heures et demie à dix heures trois quarts, l'employ du tems sera fait ainsi:

Les 1.re 2.de 3.e 4.e 5.e 6.e et 7.e classes iront chacune dans leur chambre d'étude

Les 8.e 9.e et 10.e classes recevront chacune des leçons de Mathématiques pratiques par chacun des trois répétiteurs de philosophie.

Enfin pendant ces neuf quarts d'heure la 11.e classe recevra des leçons d'Anatomie et de Chimie par le Medecin de l'Ecole.

De dix heures trois quarts à midy, cinq quarts d'heure distribués ainsi.

Les 1.ere et 2.de classes iront chacune dans leur chambre d'étude.

La 2.de division des Eleves des 3.e 4.e et 5.e classes ira dans la chambre de visite pour la tête.

La 1.ere division de ces trois classes ira dans sa chambre d'étude.

La 2.de division des Eleves des 6.e 7.e et 8.e classes ira dans la chambre de visite pour la bouche.

La 1.ere division de ces trois classes ira dans sa chambre d'étude.

Enfin la 2.de division des Eleves des 9.e 10.e et 11.e classes ira dans la chambre de visite pour les habillemens,

Et la 1.ere division de ces trois classes ira dans sa chambre d'étude.

Depuis midy jusqu'à midy trois quarts diné général.

De midy trois quarts à sept heures, promenade au dehors de tous les Eleves avec leurs répétiteurs.

à sept heures jusqu'à sept heurs trois quarts soupé

à sept heures trois quarts jusqu'à huit heures trois quarts récréation générale.

à huit heures trois quarts priere jusqu'à neuf.

à neuf heures jusqu'à neuf heures et demie, couché général.

De neuf heures et demie jusqu'à cinq heures et demie du matin sommeil.

Le 2.d jeudy du mois les classes seront ainsi distribuées.

Les 3.e 4.e et 5.e classes iront dans la salle des bains à six heures & un quart et dans leur chambre d'étude à dix heures trois-quarts.

La 1.ere division des 6.e 7.e et 8.e classes ira aussi à six heures un quart dans la chambre de visite pour la tête et la 2.de division de ces trois classes ira dans la chambre d'étude.

à dix heures trois quarts la 2.de division de ces trois classes ira dans la chambre de visite pour la tête, et la 1.ere division de ces trois classes ira dans sa chambre d'étude.

Les 9.e 10.e et 11.e classes iront dans la chambre de visite pour la bouche, et dans la chambre d'étude, en suivant l'ordre cy dessus prescrit pour chaque division.

Les 1.ere et 2.de classes iront dans la chambre de visite pour le linge et les habillemens, et dans leur chambre d'étude, en suivant les divisions cy dessus.

Le surplus de l'ordre etabli pour le 1.er jeudy sera suivi.

Le troisième jeudy du mois, c'est ainsi que les classes seront distribuées.

Les 6.e 7.e et 8.e classes iront dans

la salle des bains et dans leur chambre d'étude en suivant l'ordre des divisions établi pour le premier jeudy.

Les 9.e 10.e et 11.e classes iront dans la chambre de visite pour la tête, et dans leur chambre d'étude.

Les 1.ere et 2.de classes iront dans la chambre de visite pour la bouche et dans leur chambre d'étude.

Les 3.e 4.e et 5.e classes iront dans la chambre de visite pour les habits, et dans leur chambre d'étude.

Le quatiéme jeudy voicy la marche qui sera suivie

Les 9.e 10.e et 11.e classes iront dans la salle des bains, et dans leur chambre d'étude en suivant toujours l'ordre des divisions établi cy dessus.

Les 1.ere et 2.de classes iront dans la chambre de visite pour la tête et dans la chambre d'étude.

Les 3.e 4.e et 5.e classes iront dans la chambre de visite pour la bouche et dans la chambre d'étude.

Enfin le 6.e 7.e et 8.e classes iront dans la chambre de visite pour les habits et dans leur chambre d'étude.

On voit par ce detail que les eleves auront tous les mois les pieds lavés, la tête, la

bouche et leurs habillemens visités.

Tous les jeudys au Soir les Eleves de la 11e classe iront alternativement avec un des maîtres de dessein dessiner sur le terein et d'après nature les differens objets qui se présentent aux yeux, et avec l'apoticaire de la maison herborizer dans les campagnes afin de connoître les plantes usuelles.

Le jeudy au Soir dans l'Eté, lorsque le tems sera convenable, la onzieme classe apprendra à nager sous les yeux d'un répétiteur et d'un préfet des moeurs. il y aura des maîtres nageurs et des batelets en nombre suffisant, pour qu'il n'arrive jamais d'accident. On doit être dans la plus grande sécurité sur cet article, parce que l'attention et les précautions pour cet exercice iront jusqu'à l'excès.

Paragraphe 3e

Dimanches et festes

Les heures du reveil, du repos et du couché seront les mêmes que les jours ordinaires. Quant aux autres heures de la journée, elles seront destinées au service divin, aux catechismes et aux autres instructions sur la réligion. C'est à Mr L'Archevêque que doit appartenir le reglemt qu'il faudra faire sur cette partie. On pourroit cependant sur toute la journée, distraire quelques heures d'étude. il sera nécessaire de se concilier avec le prélat sur cet article.

Les Dimanches et festes et jours de congé, les Eleves seront frizés par des péruquiers qui s'y prendront dés la veille pour accélerer.

Paragraphe 4e

vacances.

Dans toutes les Ecoles de france il y a dans l'année six semaines dont les professeurs disposent pour aller voir leur famille, pour veiller à leurs affaires particulieres. il est nécessaire dailleurs qu'ils se repandent dans le monde, afin de corriger en eux un certain air de pédantisme qu'ils ne prennent malheureusement que trop dans les colleges: ils emploient aussi ce tems à aller chercher dans la Capitale de nouvelles connoissances pour en enrichir leurs Eleves. Enfin les vacances sont un tems de remüement, pour l'entrée et la sortie des Eleves: ainsi il y aura dans notre Ecole, comme dans tous les colleges de france, six semaines de vacances.

Ces six semaines se prendront depuis le 15 7.bre jusqu'au 1.er 9.bre qui est le tems des vendanges, et le moment le plus favorable pour le retour dans les Colonies des Eleves de la derniere année d'éducation. Pendant ce tems tous les jours de la semaine suivront l'ordre établi pour les jours de congé, à l'exception que les jours qui ne seront pas de visite, tous les Eleves iront dans leur chambre d'etude, que les 10.e et 11.e classes iront au manége alternativement de deux jours l'un, et que les Eleves militaires feront l'exercice et le maniement

des armes tous les jours matin et soir.

C'est dans ce tems de vacances que la dixiéme classe commencera à apprendre l'exercice militaire les jours où la onziéme classe sera au manége.

Enfin pendant les vacances on donnera des leçons de Blazon à la derniere et onziéme classe.

Les professeurs auront attention, avant l'ouverture des vacances, de donner aux Eleves une certaine quantité de travail pour les occuper aux heures d'étude, et les répétiteurs auront soin que l'ouvrage se fasse.

Au commencement des vacances les quarante six Eleves de la onzieme année d'éducation sortiront de l'Ecole, pour, en se rendant à la destination qui leur sera indiquee par leurs peres et meres, faire leurs préparatifs pour retourner dans les colonies. C'est dans ce tems de vacances, qu'il entrera dans l'Ecole pour remplir la 1.ere année d'éducation, pareil nombre d'Eleves que celuy qui sortira : au moyen de cet arrange=ment l'année scolastique commencera le premier novembre de chaque année et finira le 15 7bre suivant.

Par le tableau figuré cy joint on a rendu palpable l'employ du tems.

Chapitre 4e

Professeurs et maîtres.

Pourquoi les bons maîtres sont-ils si rares? c'est qu'on ne paye pas assés ceux qui ont le courage de se livrer à cette importante et pénible profession. il est donc de la plus grande nécessité de donner à nos professeurs et à nos maîtres des honoraires capables d'attirer dans notre Ecole tout ce qu'il y a de mieux en ce genre; mais ce n'est pas assés d'assurer aux professeurs un sort pour le présent: il faut encore qu'après avoir travaillé pendant vingt années, ils puissent compter sur une récompense proportionnée à leurs services, recompense qui leur fera passer les dernières années de leur vie dans la tranquillité et dans la paix. Cette recompense, lors qu'ils seront émerites, sera moitié des honoraires dont ils auront joüi dans le tems de leurs exercices.

Dans la classe des Emerites entreront le Professeur de langue françoise, les trois professeurs de langue latine, les trois professeurs de Philosophie et Mathématiques, le professeur de Rhétorique, les deux professeurs d'histoire naturelle, le professeur de jurisprudence, celui d'hydrographie, le maître qui donnera les leçons sur le commerce, les deux maîtres de langues Angloise et Espagnolle, le maître d'histoire et de géographie raisonnée, le professeur d'Anatomie et de Chimie.

Le Principal, l'Officier militaire et le premier Ecuyer, en cas de retraite pour infirmités

auront aussi moitié de leurs honoraires.

Le sous principal, les chapelains, les répétiteurs et autres maîtres d'exercice, en cas d'infirmités bien constatées, auront le tiers de leurs appointemens, en cas toutefois qu'ils restent dans l'Ecole, pour y estre employés suivant leurs forces.

Tous les domestiques infirmes seront vêtus et nouris aux dépens de l'Ecole, en cas qu'ils restent dans la maison.

Quant aux inspecteurs généraux et à l'intendant Tresorier, le Ministre decidera de leur sort en cas de retraite, suivant le tems et le merite de leurs services.

je ne parlerai point icy de la fixation des honoraires et ~~maîtres~~ appointemens des professeurs et maîtres, parceque cette fixation fait partie du chapitre Economique.

Pour cequi est du réglement pour la forme et le fonds de l'enseignement, les professeurs seront assujettis à suivre ceux qui auront été arrêtés dans le Conseil de l'Ecole, sans pouvoir s'en écarter sous quelque prétexte que ce soit. Cependant comme les connoissances se perfectionnent tous les jours, il sera tenu tous les mois une assemblée, ou le Principal, le sous principal et tous les professeurs assisteront. Là, en présence des deux inspecteurs généraux, chaque professeur successivement exposera les changemens qu'il croira nécessaires pour le bien de l'éducation; et s'ils sont trouvés bons, ils seront adoptés par le Conseil de l'Ecole et suivis.

C'est icy le lieu de placer une réflexion

essentielle. il est aussi important pour l'avantage de l'éducation, de donner de l'émulation aux professeurs, qu'il est nécessaire de l'entretenir parmi les élèves. Un professeur une fois nommé est sûr de son état pour le reste de ses jours, ce qui souvent le dispose à la paresse, et arrête le progrès de ses connoissances. il est donc de la plus grande conséquence de tenir sans cesse les professeurs en haleine sur les travaux litteraires. il n'y a point de meilleur moyen pour y parvenir, que d'établir pour eux et pour tous les maîtres de la maison, un prix qui sera distribué tous les ans à celui qui aura le mieux réussi à traiter un sujet quelconque. Les matières qui formeront le sujet du prix, auront toujours pour objet la perfection de l'éducation dans toutes ses parties: tous les professeurs et les maîtres étant assujettis à y concourir, il en resultera nécessairement plusieurs biens.

1.° Les professeurs auront par ce travail annuel, de nouvelles occasions d'étendre sans cesse leurs connoissances, en multipliant leurs idées.

2.° Le Conseil de l'école connoîtra par cette operation, les bons et les mauvais maîtres, et distinguera ceux qui seront intelligens et laborieux, d'avec ceux qui seront ~~intelligens~~ paresseux et ignorans.

3.° Ce sera un sujet d'émulation singuliere pour les répétiteurs et autres maîtres dont on connoîtra par là les talents. Après avoir remporté des prix, ils seront en quelque sorte designés pour remplir les chaires vacantes, et placés suivant leur merite et la nature de leurs talens.

4.° Enfin des ouvrages réunis de ceux qui concourront il en resultera nécessairement une masse de lumieres et de connoissances qui ne poura que —

contribuer à la perfection de l'éducation.

Tous les professeurs et les maîtres ayant un logement dans la maison seront assujettis à y demeurer, et ne pourront découcher sans la permission du Principal. Le conseil de l'Ecole aura cependant les plus grands égards pour les maîtres mariés qu'on admettra dans l'Ecole concurremment avec les célibataires.

L'incapacité reconnue et avérée, les moeurs corrompues, la mauvaise doctrine, le refus de se conformer aux réglemens de l'Ecole constaté par trois récidives, seront les seuls cas de destitution; encore cette destitution ne sera t-elle prononcée qu'à l'unanimité des voix du Conseil de l'Ecole

Les Chapelains qui seront en même tems directeurs spirituels et préfets des moeurs, veilleront sur les Eleves et sur les maîtres pour rendre compte de leur conduite au principal, et celui cy au Conseil de l'Ecole.

Les professeurs, en cas de maladie et de mort seront remplacés par les répétiteurs, dans l'interim seulement. Les deux professeurs d'histoire naturelle se suppleront reciproquement: Enfin il n'y aura point de vuide dans l'éducation en cas d'absence, de mort où de maladie, y ayant assés de maîtres en tout genre, pourque l'instruction ne languisse jamais.

Le concours public pour le choix des maîtres ne sera point admis. Les inconveniens en sont trop grands. Toutes les places seront données par le Conseil de l'Ecole après le plus serieux examen: il faut en excepter cependant les places des trois —

repetiteurs de Philosophie-mathématique; ces trois repetiteurs seront choisis par les trois professeurs de Philosophie et presentés au Conseil de l'Ecole, qui aura toute fois la faculté de les rejetter jusqu'à ce qu'on lui en presente qui lui conviennent. On croit devoir etablir cette chaîne et cette correspondance entre le professeur et le répétiteur afin que ce dernier ait plus de docilité pour les instructions du professeur, qu'il pourra esperer de remplacer un jour, et afin que le professeur d'un autre coté s'interessant au sort de son repetiteur, ait plus d'attention sur sa conduite, ce qui ne peut que tourner à l'aventage de l'éducation.

Les professeurs des 1.ere 2.de 3.e et 4.e années d'éducation resteront toujours dans la classe pour la quelle ils auront été choisis. il en sera de même des répétiteurs de ces quatre classes.

Les maîtres de lecture et d'écriture des deux premières classes suivront leurs Eleves jusqu'à la fin de la seconde année et recommenceront ensuite leur cours de leçons sur de nouveaux Eleves de la 1.ere année qu'ils suivront encore deux ans, et ainsi de suite pour toujours.

Les maîtres de Danse et de dessein suivront aussi leurs Eleves pendant la troisième et la quatrième année d'éducation.

Les professeurs de la 5.e 6.e et 7.e classes, ainsi que les trois repetiteurs suivront leurs Eleves pendant le cours de Philosophie et

mathématiques. il en sera de même des maîtres de musique.

Le maître d'histoire et de géographie prendra ses Eleves à la 5.e année d'éducation, et les conduira jusqu'à la dixiem année d'éducation alors il recommencera son cours à la 5.e année, et ainsi de suite pour toujours.

Le maître de langue Espagnolle, le professeur de Rhétorique et le répétiteur de la huitieme classe y resteront toujours.

Le maître de langue Angloise et son répétiteur resteront toujours dans la neuviéme classe. il en sera de même du maître en fait d'armes.

Les deux professeurs d'histoire naturelle suivront leurs Eleves dans les 9.e et 10.e classes, et à la fin de cette derniere classe ils recommenceront leur cours.

Les maîtres d'écriture, de Danse d'Escrime et de musique vocale de la 10.e classe y resteront toujours: il en sera de même du repetiteur de langue angloise.

Les maîtres d'Architecture civile Militaire et Navale, de Musique vocale, le professeur de jurisprudence françoise, celui d'hydrographie, le maître de leçons sur le commerce, le professeur de Chimie et d'Anatomie, le maître d'histoire et de géographie raisonnée, ainsi que le répétiteur de la onziéme année d'éducation resteront toujours dans cette classe.

Tel est l'ordre qu'il est absolument important de suivre pour le plus grand bien de l'éducation. il est inutile d'entrer dans le detail des raisons: elles se presentent au premier coup d'oeil.

Tous les reglemens concernants la police de l'Ecole, et qui sortent naturellement du chapitre et du tableau de l'emploi du tems, seront faits à l'instant même de la fondation, afin que tous les maîtres puissent s'y conformer aussitôt leur entrée dans l'Ecole.

Chapitre 5.e

Conseil de l'Ecole.

On doit sentir de quelle nécessité ce Conseil doit estre pour veiller à la manutention des reglemens, puisque c'est de leur exécution que depend une bonne administration. Ce Conseil sera composé de deux inspecteurs généraux et de l'intendant trésorier pendant les années 1768, 1769, 1770 et 1771 jusqu'au 1.er 9.bre à cette époque le principal y entrera, pour avoir, comme les — inspecteurs generaux, voix deliberative. En cas d'absence, maladie, ou autres empechemens du principal, le sous principal le suppléera.

L'intendant trésorier aura aussi voix déliberative dans ce conseil, excepté dans les cas où il s'agira des arrêtés de ses comptes, et de toutes les autres circonstances où il sera partie interessée à raison de ses fonctions.

Enfin le 1.er 9.bre 1777, jour de l'installa=tion de l'officier militaire dans l'hotel, il aura entrée dans le Conseil de l'Ecole avec voix délibé=rative; alors ce conseil sera complet et composé de tous ses membres.

Un plus grand nombre de personnes, loin d'y apporter le bon ordre, n'y occasionneroit au contraire que desordre et confusion par la — diversité des opinions, suite nécessaire de la multitude.

L'intendant Trésorier ne poura estre reçu en cette qualité, qu'en présentant une —

caution de trente mil livres.

Deux inspecteurs généraux sont necessaires, parceque'en cas de maladie ou d'absence de l'un d'eux, il s'en trouve toujours un en exercice: il est bon d'ailleurs, en cas de mort de l'un des deux, que le survivant instruise le nouveau venu.

Ces deux inspecteurs seront nommés par le Roi, ainsi que l'intendant tresorier et l'officier Militaire, sur la presentation d'un sujet qui sera faite à sa Majesté par chaque Colonie.

Tous les reglemens concernant l'éducation et l'economie de la maison seront faits et arrêtés dans le conseil de l'Ecole à la pluralité des voix: ils seront inscrits sur des registres tenus à cet effet par le bibliotecaire, qui sera en même tems secretaire du Conseil et garde des archives

Il y aura quatre registres. Le 1er contiendra les reglemens concernants l'éducation, le 2d les deliberations journalieres prises sur cette partie, mais qui ne formeront pas reglemens. Le 3e contiendra tous les marchés à l'entreprise relatifs à l'economie de la maison, et le 4e tous les objets de détails economiques journaliers. Les registres seront paraphés par le president du Conseil.

Tout ce qui formera reglement ne poura estre changé que par une déliberation prise a la pluralité des deux tiers des voix.

Le conseil de l'Ecole se tiendra tous les quinze jours, et plus souvent, en cas que les inspecteurs généraux le jugent à propos. Le plus ancien en exercice des deux inspecteurs généraux, y présidera et aura voix prépondérante, en cas de partage d'avis.

Les parties Economiques provisoires seront réglées et arrêtées par celui des membres du conseil le 1er en qualité qui sera alors dans l'Ecole, à la charge toute fois d'une mention sur le registre à la séance suivante, mais tout ce qui ne sera point provisoire ne poura être réglé que par trois délibérants au moins. Chaque séance sur le registre sera arrêtée par la signature de tous les membres présens qui ne pouront refuser de signer, quoique d'un avis contraire à la délibération.

Dans l'intervalle des Bureaux que le Conseil de l'Ecole tiendra, le Principal réglera provisoirement tout ce qui concerne l'instruction des Eleves, à la charge d'en faire rapport à la première séance.

Quant aux punitions qu'on employera, il est essentiel de ne jamais perdre de vüe que l'honneur national étant le but principal de nôtre éducation, on ne doit jamais mettre en usage des peines qui puissent avilir l'homme à ses propres yeux.

Enfin le Conseil de l'Ecole établira dans son administration, l'economie la plus

grande et la ~~plus~~ mieux entendüe. son gouvernement sera doux et modéré, mais en même tems ferme et toujours soutenu dans ses principes.

Chapitre 6.e

Etablissement local.

Il est essentiel de placer l'École Royale des Colonies au centre du Royaume, dans une province méridionale de la France. La Touraine jouit d'un climat tempéré. Les denrées y sont à fort bon compte. Le terrein n'y est pas cher; elle l'emporte donc à cet égard sur beaucoup d'autres provinces.

On peut acquerir dans la Touraine Cent Arpens de terrein. Cette acquisition, en y comprenant tous frais de contrats et d'amortissement, ne poura jamais passer cinquante Mil francs.

On ne doit pas s'attendre icy que j'entrerai dans les détails d'un plan. C'est l'ouvrage de l'ingenieur en chef de la province, à qui cette entreprise peut être confiée, avec d'autant plus de raison, que c'est un homme de genie dont la reputation est faite. je pense qu'il seroit raisonnable que chaque Eleve eut son lit dans un endroit particulier et séparé l'un de l'autre: entre tous ces differens reduits, se trouveroient les chambres des repetiteurs; cela est important pour les moeurs.

Chaque année d'éducation doit avoir sa classe et sa chambre d'étude. La 1.re et la 2.de années doivent avoir chacune une chambre de lecture et une chambre d'écriture. La 3.e et la 4.e années ont besoin chacune d'une chambre de Danse

et d'une chambre de dessein. Les 5.e 6.e et 7.e années auront chacune trois chambres de musique instrumentale. La 8.e année aura une chambre pour le maître de langue Espagnolle: la 9.e une chambre pour l'Ecriture, et une pour la langue Angloise. La 10.e une chambre pour l'Escrime, une pour la Musique vocale, une pour l'Ecriture et une pour la Danse. La 11.e une chambre de Dessein pour les parties d'Architecture Civile, militaire et Navale, une chambre de Commerce, une pour l'hydrographie, et une pour la musique vocale. Enfin les 5.e 6.e 7.e 8.e 9.e 10.e et 11.e ~~classes~~ années d'éducation auront chacune une chambre d'histoire et de géographie. il doit y avoir un cabinet de Mathématiques disposé de manière qu'il y ait deux chambres pour les Eleves des 5.e et 6.e années d'éducation, un cabinet de Phisique pour la 7.e année, un cabinet d'histoire naturelle, deux Manéges pour les 10.e et 11.e années, un Emplacement pour les fortifications en relief, une chambre pour le cours d'Anatomie, un cabinet et Laboratoire de Chimie, une chambre de Blazon pour la 11.e année

il faut y établir en outre une Chapelle spatieuse et sacristie avec un lieu pour l'inhumation des corps: il faut y pratiquer plusieurs salles à manger, une salle de Bains, trois chambres de visites ~~pour la~~ pour la Tête, la Bouche et les habillemens. Une Cour spatieuse, des jardins et des vergers immenses avec le logement des jardiniers:

de vastes Ecuries et logement pour les palfreniers, des greniers considérables, une infirmerie éloignée de tout batiment et partagée en cinq salles: une pour les maîtres, une pour les domestiques, une pour les Eleves, une pour les convalescens, une enfin pour les maladies Epidémiques; une salle de bains d'infirmerie, un logement pour les infirmiers et autres domestiques, une apoticairerie avec le logem.t pour les médecin, chirurgien, apoticaire et tout ce qui a rapport à cette partie. il faut un batiment pour le principal, sous principal, Chapelains, officier militaire, Ecuyers, professeurs et maîtres; des logemens pour les domestiques, une bibliotêque, un Chartrier avec la Chambre du bibliotecaire. Une chambre du Conseil: de grandes Cuisines avec des decharges considérables pour les approvisionnemens de bouche, de vastes buchers, une boucherie, une boulangerie, des greniers à bled, des Caves pour le vin, une Lingerie, des chambres de Couture pour les Tailleurs, d'autres pour les Perruquiers, d'autres pour les cordonniers, des Magazins pour les étoffes, chapeaux, Bas, Quincailleries et autres marchandises nécessaires pour le vêtement, des Lieux d'aisance commodes et multipliés. Une salle pour les Exercices publics; un lieu particulier pour blanchir et secher le linge; un logement pour les inspecteurs géneraux et l'intendant Trésorier, enfin tout ce qui est utile et nécessaire pour un établissement aussi considerable et aussi important que celui dont est question.

On poura m'objecter que les differentes chambres d'Exercices de même nature paroissent multipliées, et qu'il seroit possible d'y faire quelque réduction; mais je prie de faire attention qu'il s'agit icy d'une éducation commune, ou tous les Eleves doivent apprendre la même chose, cequi force nécessairement à multiplier les chambres d'instructions, pour ne pas trop surcharger les maîtres par un trop grand nombre d'Eleves. si l'instruction et les soins étoient trop partagés, il ne faudroit pas s'attendre à des succès. On manqueroit le but ou l'on se propose de parvenir.

Chapitre 7.e

partie Economique

L'Economie est nécessaire pour faire subsister toute espece d'établissement. il est donc essentiel d'entrer dans des détails à ce sujet, d'établir differentes Caisses, et de faire des réglemens qui astraignent à des formalités qui ne permettent pas la moindre dissipation.

Paragraphe 1.er

Dépense annuelle,
Caisse d'entretien,
caisse de fondation.

je suppose que le projet d'Ecole dont il s'agist convienne aux Colonies, dans ce cas elles pouront en 1767 supplier le Roy de vouloir bien rendre Edit portant création de l'Ecole Royale des Colonies. L'Edit peut estre rendu aussitôt, parce qu'il est constant que c'est l'avantage de l'Etat.

Au commencement de 1768 l'Edit sera envoyé aux Colonies et enregistré.

L'imposition au Marc la livre de la Capitation de 726000.tt par an, argent des Colonies, aura lieu cette année 1768. Cette condition est absolument indispensable pour accélerer.

Cette même année 1768 le Conseil de l'Ecole fera un traité avec une Compagnie de Negocians qui s'obligeront pendant dix ans de verser tous les ans dans la Caisse de l'Ecole, tant en paix qu'en guerre, une somme de 184000^{tt} argent de france. Les dix années — commenceront à courir du 1.er janvier 1771, jusqu'au 1.er janvier 1781.

Au commencement de 1768 le conseil de l'Ecole fera l'acquisition de l'emplacement, et tous les plans seront dressés.

Dans le même tems le Conseil de l'Ecole empruntera 200000^{tt} de la ditte Compagnie de negocians, dont il lui payera l'interêt à six pour cent. Ces 200000^{tt} seront employés à payer l'acquisition du terrein, et à faire une partie des avances nécessaires pour achapt de materiaux &c. L'approvisionnement de ces materiaux commen=cera pendant l'hyver de 1769, afin de pouvoir au printems travailler à la fondation.

Au commencement de 1769 la — Compagnie de negocians touchera dans les Colonies 726000^{tt} perçus pendant 1768.

En 1770 la fondation sera poussée vivement.

Au commencement de 1771 la ditte Compagnie touchera dans les Colonies —

726000tt perçus pendant 1770. Elle jouira pour son bénéfice (1) de toutes les sommes qu'elle aura touchées jusqu'alors.

Au commencement de 1771 la ditte compagnie commencera à verser dans la caisse de l'École 484000tt argent de france, en douze payemens égaux de mois en mois, et continuera les mêmes payemens tous les ans aux mêmes époques jusqu'au 1er janvier 1781.

---

(1) Le 1er janvier 1769 la somme de 726000tt sera versée dans les colonies, entre les mains des commettans de la maison de commerce de france. On accorde une année entiere pour l'emploi des deniers en denrées, pour le transport desd. denrées en france, pour la vente et le recouvrement des fonds qu'on suppose devoir produire en 1770 au premier janvier 484000tt argent de france. La maison de commerce jouira de cette somme pendant l'espace de dix années consécutives.

La somme de 726000tt argent de l'Amerique qui sera versée dans les colonies ès mains desd. commettans le 1er janvier 1770 produira pareillement une somme de 484000tt en france le 1er janvier 1771. La ditte maison de commerce ne commencera qu'alors à entrer en payement avec le trésorier de l'École. Ces payemens seront faits de mois en mois, ensorte qu'on peut evaluer à moitié le bénéfice de la jouissance de cette seconde somme de 484000tt, d'où il resulte qu'elle jouira d'une somme de 726000tt argent de france pendant tout le cours de son engagement: cette jouissance lui tiendra lieu de commission, et la dedomagera des risques qu'elle poura courir, où des pertes qu'elle poura faire.

La ditte maison de commerce pouroit demander un passeport par chaque colonie, pour envoyer pendant la guerre des navires étrangers receuillir chaque

Le 1.er 9.bre 1771 on fera ensorte, en attendant la perfection de tous les Edifices d'avoir un endroit capable de contenir 46 Eleves de neuf à dix ans pour la premiere année d'éducation, et 46 Eleves de 13 à 14 ans qui pouront commencer leur éducation à la cinquiéme année d'education générale ce qui fera au total 92 Eleves. Cet arrangement peut s'accorder avec le plan d'etudes proposé, pour peu que les enfans de 13 à 14 ans qui entreront, ayent les moindres principes de la langue latine.

Le 1.er 9.bre 1772 on remboursera à la maison de Commerce les 200000tt qu'elle aura prêtées au Conseil de l'Ecole, avec les interêts echus.

Le 1.er 9.bre 1772 il entrera dans l'Ecole 92 Eleves avec des maitres et des domestiques à proportion.

Le 1.er 9.bre 1773 il entrera dans l'Ecole 92 Eleves comme cy dessus &c.

Le 1.er 9.bre 1774 il entrera encore dans l'Ecole 92 Eleves &c.

Le 1.er 9.bre 1775 il n'entrera plus dans l'Ecole que 46 Eleves de 9 à 10 ans, parcequ'alors la cinquieme année d'education générale sera remplie par les 46 Eleves du 1.er age entrés le 1.er 9.bre 1771.

---

année les fonds qu'elle auroit à toucher dans les Colonies: je ne crois pas que cette demande luy fût refusée, vû les risques de la navigation et ceux de la guerre, qui rendront toujours précaire l'existence de l'Ecole.

On ne doit pas estre surpris du bénéfice que j'accorde icy à la compagnie de negocians. Si ce bénéfice n'etoit pas considerable et capable de tenter une maison de commerce opulente et sure, il ne faudroit pas penser à l'établissement dont il s'agist icy. le retour des fonds en france sera toujours un écueil contre lequel viendront se briser tous les projets, si on ne presente pas un bénéfice certain à ceux qui se chargent de faire ce retour.

Le 1.er 9.bre 1776 il n'entrera encore que 46 Eleves par la même raison.

Alors les onze années d'éducation se trouveront remplies. chaque classe sera composée de 46 Eleves, cequi fera dans l'Ecole 484 Eleves creols et 22 boursiers: au total 506 Eleves. le nombre une fois complet, il entrera tous les ans au 1.er 9.bre 46 Eleves dans l'Ecole, et pendant les vacances de chaque année, il en sortira le même nombre. si l'on voyoit par la suite que les isles du vent et sous le vent fussent en etat de fournir plus de 44 eleves tous les ans, on pouroit augmenter le nombre cy dessus fixé, en observant toutte fois de percevoir dans lad. colonie par augmentation sur l'imposition 800.tt argent de france par chaque eleve.

D'après ce préliminaire je vais établir la depense annuelle. je commence par cette depense annuelle avant de parler des fonds nécessaires pour la fondation, parceque de l'excedent de l'entretien des premieres années, le capital de la fondation va se former naturellement et sans effort dans une caisse destinée pour le recevoir.

je ne demande pour me suivre que la plus legere attention.

Depense de 1768.

Deux inspecteurs généraux à 10000.tt chacun d'appointemens cy . .	20000.tt
On ne peut pas donner moins d'appointemens à ces deux inspecteurs généraux qui doivent estre des hommes de confiance et de merite	
	20000.tt

choisis dans la premiere *Cy contre* classe des citoyens, et qui auront à leur garde le dépôt le plus précieux des Colonies. Les deputés des Conseils, des Chambres d'Agriculture et de Commerce ont des appointemens pareils. Seroit-il raisonnable d'en donner de moindres à ces inspecteurs généraux dont le travail sera certainement aussi considerable que celui des autres deputés? heureux si à pareil prix on peut trouver des hommes tels qu'il en faut pour un établissement aussi important et qui exigera tant de qualités reunies!	20000 ₶
Un intendant tresorier et son commis cy	6000
On ne peut pas donner moins à un caissier qui comme intendant, entrera dans les détails économiques de la maison.	
Un Sécrétaire du Conseil de l'Ecole qui sera en même tems bibliotécaire et garde des archives: nouriture et entretien	900
frais de bureau, ports de lettres &c annuellement	1200
	28100 ₶

De l'autre part 28100^tt

interêts de 200 000^tt à Six pour cent empruntées au commencement de cette année 1768 cy — — — — — —	12000
Le 31 Xbre 1768 la Caisse d'entretien doit - - - - - - -	40100
La caisse de fondation a 200000^tt La caisse de fondation doit 200000^tt	Balance

Depense de 1769

La caisse d'entretien doit cy dessus — — — — — —	40100
à la fin de cette année interets de 200000^tt à Six pour cent - -	12000
appointemens de deux inspecteurs generaux - — — — -	20000
appointemens de l'intendant trésorier — — — — — —	6000
appointemens du Sécrétaire - .	900
frais de Bureau - - -	1200
Le 31 Xbre 1769 la caisse d'entretien doit - - - - - - - -	80200
La caisse de fondation a 200000^tt La caise de fondation doit 200000	Balance

Depense de 1770

La caisse d'entretien doit cy dessus - - — — — — — - -	80200.^tt

Cy contre — — 80200 ₶

interets de 200000 ₶ le trente et-un decembre 1770 — — — 12000

appointemens des inspecteurs generaux — — — — 20000

appointemens de l'intendant tresorier — — — — 6000

appointemens du secretaire — — 900

frais de bureau — — — — 1200

Le 31 xbre 1770 la Caisse d'entretien doit — — — — 120300 ₶

La caisse de fondation a 200000 ₶ } Balance
La caisse de fondation doit 200000 }

Depense de 1771
jusqu'au 1er 9bre de la même année

La Caisse d'entretien doit cy dessus — — — — 120300 ₶

interets de 200000 ₶ pendant dix mois — — — — 10000

Dix mois d'appointemens des inspecteurs generaux — — — — 16666 — 13 — 4

Dix mois d'appointemens de l'intendant tresorier — — — — 5000

Dix mois d'appointemens du secretaire — — — — 750

Dix mois de frais de bureau — — — 1000

Le 1er 9bre 1771 la caisse d'entretien doit — — — — 153716 ₶ — 13ˢ — 4ᵈ

Situation

de la caisse de fondation le 1.er 9.bre 1771

La caisse de fondation a 200000.tt
Les Colonies y verseront
pour dix mois - - - - -400000 tt 6s 8d } 600000 tt - 6s - - 8d

La caisse de fondation —
doit - - - - - - -200000 tt
cy - - - - - - - memoire
La caisse d'entretien doit
au 1.er 9.bre 1771 - - - - - - - 150716 tt - 13s - 4d

Total pour la Caisse de
fondation - - - - - 449616 tt - 13s - 4d

Depense depuis le 1.er 9.bre 1771 jusqu'au 1.er 9bre 1772.

1.ere année d'education
Eleves de 9 à 10 ans

Un répétiteur nouriture et
appointemens - - - - - - - 900
un professeur de langue
francoise - - - - - - - - -1200
Un maître d'écriture - - - - - 900
Un maître de lecture - - . 900

5.e année d'education
Eleves de 13 à 14 ans

un répétiteur - - - - - - 1100

5000 tt

Cy contre - - - 5000^tt^

un professeur de Philosophie et Mathématiques - - - - - - 2100

Un maître de Geographie et d'histoire - - - - - - - 1100

Trois maîtres de musique instrumentale - - - - - - 2700

Livres classiques, papier, plumes et encre pour deux classes - - - 600

jl est necessaire qu'il y ait des prix tous les ans pour encourager la jeunesse; ainsi pour cet objet je passe 200^tt^ pour chaque classe ce qui fait 400^tt^ pour deux classes cy - - - - 400

Quatre vingt-douze eleves, nouriture et entretien à 500^tt^ chacun l'un dans l'autre font - - - - - - 46000

On croit cette somme suffisante dans la Touraine. Un entrepreneur peut encore y faire un bénéfice honnête à cause de la quantité.

huit domestiques, nouriture et gages - - - - - - 2400

Deux inspecteurs généraux - - - - - - - 20000

80900^tt^

De l'autre part	80000#
un Secrétaire - - - - - - -	900:
un intendant-Trésorier -	6000
frais de bureau - - - - -	1200
une table de douze—	
Couverts — — . — — — — - -	10000

Cette table est nécessaire, tant pour les peres et meres qui — passeront que pour autres personnes de leur part: il est essentiel d'ailleurs que les inspecteurs généraux invitent successivement à cette table les professeurs. Cela operera plusieurs biens.

1.° Les inspecteurs — connoîtront par eux mêmes ces — professeurs. C'est en effet dans une table ou regne une honnête liberté, que la façon de penser des hommes se devoile plus aisément.

2.° Les professeurs se maintiendront par là dans l'usage — du monde, et dans la politesse qui y regne.

3.° par cette attention pour les professeurs, le Conseil de l'Ecole leur fera sentir l'intention ou il sera toujours de donner des marques de consideration aux hommes qui ont assés

	98400#

Cy contre - - - - - 98400^{tt}

de courage, pour remplir les obligations les plus importantes de la Société, les devoirs de la paternité: attention qui ne contribüera pas peu à leur elever l'ame, ce qui est de la derniere conséquence dans l'éducation.

Un domestique pour le service du Conseil de l'Ecole: nouriture et gages - - - - -	300
Un Principal: nouriture et appointemens - - - - - - - -	3000
Un Sous principal - - - - - -	1500
Deux Chapelains directeurs spirituels et prefets des moeurs chacun 900^{tt} - - - - - - -	1800
Un medecin qui fera en même tems le cours d'anatomie et de Chimie - - - - - - - -	2400
Un chirurgien et un apoticaire chacun 1000^{tt} cy - - - -	2000
un garçon chirurgien - - -	600
un domestique - - -	300
Deux femmes infirmieres et deux garcons de salle chacun 300^{tt} - - - - - - - -	1200
	111500^{tt}

de l'autre part --- 111500^{tt}

apoticairerie entretien --1000

Laboratoire de chimie entretien - - — — --600

On suppose sur la totalité des personnes cy dessus journellement dix malades; ainsi 50^{tt} par chaque malade pour — excedent de nouriture ordinaire feront pour dix personnes — -- --500

Dix jardiniers à 300^{tt} l'un dans l'autre font -- — ---.3000

Dans ce nombre il y en aura qui couteront moins de 300^{tt}, mais aussi il y aura un maître — jardinier et deux sous maîtres pour commander à tout l'attelier, qui couteront davantage.

Nouriture et entretien de fers et harnois de quatre chevaux de trait pour faire les charois de la maison à 22^{s} par jour chaque — cheval: font — — — ---- 1606.

Chartier nouriture et gages - — — — —- - — 300

Remonte de chevaux de trait, entretien de charêtes et ferremens de jardinage -- — — -- -- 300

Reparations dans — l'interieur de la maison comme portes vitres &c — — — — — -- 600

119406

Cy contre - - - - - - 119406 ₶
Un portier nouriture et gages - - 600
Cabinet de Mathématiques
entretien — — — — — - - 1500
Cabinet de géographie —
entretien — — — — — - - 300 :
Cabinet de Physique Entretien - - - 600 :
Bibliotèque: augmentation
annuelle - - - — — — - - - - 1000
interets de 200000 ₶ pour
une année - - — — — — - - - - 12000

Le 1er 9bre 1772 la caisse
d'entretien doit — — — — - - - 135406

Situation

de la Caisse de fondation le 1er 9bre
1772

fonds annuels des Colonies	484000	933616 ₶
caisse de fondation a le 1er 9bre 1771 - - -	449616	

La Caisse de fondation —
doit 200000 ₶ quelle remboursera

cy — — — — - - -	200000 ₶	335406
La Caisse d'entretien doit le 1er 9bre 1772 - - - -	135406	

Total pour la Caisse de
fondation — — — - - - 598210

Depense depuis le 1er 9bre 1772 jusqu'au 1er 9bre 1773

Depuis le 1er 9bre 1772 jusqu'
au 1er 9bre 1773 il y aura la même

Depense ~~depense~~ que celle de l'année précédente, excepté le 12000 pour l'intérêt des 200000 lt remboursées cy 127406 lt

+ Il y aura de plus

92 Eleves à 500 lt chacun pour nouriture et entretien font - - - 46000

Un chapelain préfet des moeurs - - - - - - - - 900

huit domestiques - - - - 2400

pour excedent de nouriture ordinaire de dix malades - - - - - - - 500

2e année d'éducation

Un repetiteur - - - - - 900

Un professeur de latin gallicisme - - - - - - - 1200

Un maître d'écriture - - - 900

Un maître de lecture - - - 900

6e année d'éducation

Un repetiteur - - - - - - 1100

Un professeur de Philo=sophie mathematique - - - - - 2100

Un maître de géographie et d'histoire - - - - - 1100

Trois maîtres de musique instrumentale - - - - - - - 2700

Livres classiques, papier plumes et encre pour deux classes - - - 600

prix pour deux classes - 400

Au 1er 9bre 1777 la caisse d'entretien doit 185106

Situation de la caisse de fondation le 1er 9bre 1773

fonds annuels des Colonies	484000	1082210
Caisse de fondation a le 1er 9bre 1772	598210	
La Caisse d'entretien doit le 1er 9bre 1773		185106
Total pour la caisse de fondation		897104

Dépense depuis le 1er 9bre 1773 jusqu'au 1er 9bre 1774.

Depuis le 1er 9bre 1773 jusqu'au 1er 9bre 1774 il y aura la même dépense que celle de l'année précédente cy	185106
il y aura de plus:	
92 Eleves à 500# chacun font	46000
Un prefet des moeurs chapelain	900
huit domestiques	2400
Excedent de nouriture ordinaire de dix malades	500
Une femme infirmiere et un garçon de salle	600
3e année d'éducation	
Un repetiteur	900
	236406#

De l'autre part - - - - 236406 ₶

Un professeur de langue latine - - - - - - - - - 1200

Un maître de dessein - - - - - 900

Un maître de Danse - - - 900

7e année d'éducation

Un repetiteur - - - - - - 1100

Un professeur de philosophie mathématique - - - - - - - 2100

Un maître de géographie et d'histoire - - - - - - - 1100

Trois maîtres de musique instrumentale - - - - - - - - 2700

Livres classiques, papier, plumes et encre pour deux classes - - - 600

Prix pour deux classes - - - 400

Le 1er 9bre 1774 la caisse d'entretien doit - - - - - - 247406 ₶

Situation

de la caisse de fondation le 1er 9bre 1774

fonds annuels des Colonies 484000 ₶ }
la caisse de fondation a le 1er 9bre 1773 - - - 897104 } 1381104 ₶

La caisse d'entretien doit le 1er 9bre 1774 - - - - 247406

Total pour la caisse de fondation - - - - - 1133698 ₶

Dépense

Depuis le 1er 9bre 1774 jusqu'au 1er 9bre 1775

Depuis le 1er 9bre 1774 jusqu'au 1er 9bre 1775, la dépense sera la même que l'année précédente — — — — 247406tt

jl y aura de plus

92 Eleves à 500tt chacun pour nouriture et entretien — — — — — — 46000

Un prefet des moeurs — Chapelain — — — — — — 900

huit domestiques — — — — — 2400

Excedent de nouriture ordinaire de dix malades — — — — 300

4e année d'éducation

Un répétiteur — — — — 900

Un professeur de langue latine — — — — — — 1200

un maître de dessein — — — 900

Un maître de Danse — — — 900

8e année d'éducation

un répétiteur qui sçache l'Espagnol et le parle — — — 1100

un professeur de Rhétorique — — — — — 2100

304306tt

De l'autre part --	304306^tt^
Un maître de langue Espagnolle --	1800
Un maître de géographie et d'histoire ------	1100
Livres classiques, papier, plumes et encre pour deux classes ----	600
Prix pour deux classes ----	400
Le 1.er 9.bre 1775 la caisse d'entretien doit ------	308206^tt^

Situation de la Caisse de fondation le 1.er 9.bre 1775

fonds annuel des Colonies	484000^tt^	1617698^tt^
La caisse de fondation a le 1.er 9.bre 1774 ----	1133698	
Le 1.er 9.bre 1775 la Caisse d'entretien doit -----		308206^tt^

Total pour la Caisse de fondation ---- 1309492^tt^

Dépense depuis le 1.er 9.bre 1775 jusqu'au 1.er 9.bre 1776.

Depuis le 1.er 9.bre 1775 jusqu'au 1.er 9.bre 1776 la dépense sera la même que l'année précédente --- 308206^tt^

Cy contre — — — 708206[tt]

Jl y aura de plus

46 Eleves à 500[tt] chacun pour nouriture et entretien — — — 23000

un préfet de moeurs Chapelain — — — — — — 900

quatre domestiques — — — 1200

une femme infirmiere et un garçon de salle — — — — 600

Excédent de nouriture ordinaire de cinq malades — — — — — 250

9e année d'éducation

Un repetiteur qui sache l'anglois — — — — — 4100

un maître de langue angloise — — — — — — 1800

Un maître de géographie et d'histoire — — — — — — 1100

Un professeur d'histoire naturelle — — — — — 2100

Un maître en fait d'armes — — — 1800

Livres classiques, papier plumes et encre — — — — — — 300

Prix — — — — — — 200

Cabinet d'histoire naturelle: entretien — — — — — 1000

Le 1er 9bre 1776 la caisse d'entretien doit — — — — — 746556[tt]

Situation

de la caisse de fondation
le 1.er 1776

fonds des Colonies . 484000^{tt}
la caisse de fondation
a le 1.er 9.bre 1776 . . . 1309492 } 1793492^{tt}

Le 1.er 9.bre 1776 la caisse d'entretien
doit . — — — — — . . 343556

Total de la caisse de fondation . 1449936^{tt}

Dépense

depuis le 1er. 9.bre 1776 jusqu'au
1er. 9.bre 1777.

Depuis le 1.er 9.bre 1776 jusqu'au 1.er
9.bre 1777 la depense sera la même
que celle de l'année précédente . . . . 343556^{tt}

il y aura de plus

46 Eleves: nouriture et —
entretien — — — — . 23000
quatre domestiques . . — — . . . 1200
Excedent de nouriture ordinaire
de cinq malades . — — — . . . 250

10.e année d'éducation

un vegetiteur qui sache —
l'anglois . — — — . . . 1100

369106^{tt}

Cy contre - - - - 369106tt

Un maître de géographie et d'histoire - - - - - - - -1100

un maître de Danse de goût - - - - - - - -1800

un maître de musique vocale - - - - - - - - -900

un maître d'écriture - - - - 1200

Un professeur d'histoire naturelle - - - - - - - -2100

un Écuyer - - - - - - - 2400

Deux sous Écuyers - - - - -1800

un prévôt de salle d'armes - - - - - - - - -700

50 Chevaux: nouriture et entretien de selles, brides fers &c. à 22s par jour par chaque cheval - - - - - - - -20075

Entretien de bottes pour les Eleves - - - - - - 1000

Dix palfreniers parmi les quels il y en aura un en chef et un en second à 300tt l'un dans l'autre - - - - - - - - -3000

huit chevaux de remonte à 500tt chaque - - - - -4000

Livres classiques, papier, plumes et encre - - - - - -300

Prix - - - - - - - 200

Le 1er 9bre 1777 la caisse d'entretien doit - - - - 409681tt

Situation

de la Caisse de fondation le 1er 9bre 1777

fonds annuels des colonies	484000 lt	1933936
la caisse de fondation a le 1er 9bre 1776	1449936 lt	
La caisse d'entretien doit le 1er 9bre 1777		409681
Total pour la Caisse de fondation		1524255

Dépense

depuis le 1er 9bre 1777 jusqu'au 1er 9bre 1778

Depuis le 1er 9bre 1777 jusqu'au 1er 9bre 1778, la dépense sera la même que celle de l'année précédente	409681
Il y aura de plus	
46 Eleves: nouriture et entretien	23000
quatre domestiques	1200
une femme infirmiere et un garçon de salle	600
Excédent de nouriture ordinaire pour cinq malades	250
	434731 lt

Cy contre - - - 4024791 ll

11.e année d'éducation

militaires.

Le manége comme à la classe précédente cy mémoire

un officier militaire - -	2400
Deux Sergens - - - -	1200
armures militaires: entretien. - - - - - -	300
prix - - - - - - - -	200

Légistes.

un professeur de jurisprudence françoise - - - -	2100
prix - - - - - - - .	200

négocians.

Un maître pour les parties de commerce - - - - - -	2100
prix - - - - -	200

maîtres communs.

un répétiteur de langue latine - - - - - - -	1100
un professeur d'histoire et de géographie raisonnée - - - -	2100
un professeur d'hydrographie et pilotage - - - - - - -	2100
un maître de dessein pour les parties d'architecture civile, militaire et navale - - - - - -	1800
	4030391.

De l'autre part - - 430331 ᵗᵗ

un professeur d'anatomie et de chimie à l'article du medecin-cy - - - - memoire

un maître de musique vocale de gout - - - - - - - - 1800

un maître nageur et tout ce qui y est relatif - - - - - - 900

Livres, papier, plumes et encre - - - - - - - - 300

Prix annuel pour les professeurs et maîtres - - - - - 600

Entretien annuel des batimens - - - - - - - - 3000

Pensions pour les maîtres et domestiques infirmes annuellement - - 10000

Pour les professeurs Emerites annuellement - - - - - - 10000

il faudra renouveler les lits à neuf tous les vingt-huit ans - ainsi sur sept-cent-vingt-huit lits qui seront dans l'Ecole, il y en aura tous les ans vingt-six à renouveler qui à 250 ᵗᵗ chaque font - - (1) - - 6500

Entretien de la sacristie - - - 300

Entretien des tables, bancs, chaises, armoires, poiles et autres ustenciles mobiliers - - - 600

480031 ᵗᵗ

Cy contre — — 483991 ^tt^

On ne parle point du Linge de table et de celuy des lits, parcequ'on assujettira chaque Eleve, en entrant dans l'Ecole, d'y — apporter une douzaine de — Serviettes et une paire de draps, d'une longueur et largeur qu'on indiquera. Quant aux nappes — l'entrepreneur Sera chargé de cet entretien.

On ne parle point non plus des Cuisiniers, ny de l'entretien des ustenciles de Cuisine, ny du bois, ny de la chandelle, parceque ce Sera Sur le compte de l'entrepreneur pour les 300 ^tt^ qu'on luy payera par chaque Eleve.

(1)

à point — — — — — — —	69
La Caisse d'entretien doit le 1er. 9bre 1778 — — — — —	484000

Les années qui Suivront, l'entretien Sera le même

fonds annuel des colonies — —	484000
	Balance

---

(1) il y aura dans les Bureaux # un Travail Extraordinaire, pour La reddition et verification des comptes, pour les Etats de demander des Peres et meres ~~Roll~~ la correspondance ~~Helle~~. on ne parle point icy de — gratifications, parceque c'est au ministre seul à Les fixer. ces gratifications Se prendront sur des objets de detail portés un peu trop haut.

de la marine

Situation
de la Caisse de fondation le 1.er 9.bre 1778.

1.° La Caisse de fondation a le 1.er 9.bre 1777 — — — — — — 1324253^{tt}

2.° comme les lits de l'Ecole ne commenceront à estre renouvelés qu'après vingt-huit ans, et que depuis le 1.er 9.bre 1771, jour de la fondation des lits, jusqu'au 1.er 9.bre 1778, jour ou l'on verse dans la caisse d'entretien 6500^{tt} pour ce renouvelement, il n'y a que sept ans d'écoulés, il se trouvera par consequent vingt-et une années de 6500^{tt} chacune qui seront versées dans la caisse de fondation — 136500

3.° Les Professeurs n'étant Emerites qu'après vingt ans d'exercice, on peut chaque année verser dans la caisse de fondation dix mil livres au moins pendant quatorze ans qui font — — — — — — — — 140000

1600753^{tt}

Cy contre - - - 1800775tt

4°. on poura, par la même raison que celle cy dessus, verser dans la caisse de fondation au moins 5000tt pendant quatorze ans à prendre sur les 10000tt destinées aux maîtres et domestiques infirmes, qui font au total - - - - - - - - 70000

Quoi que ces trois derniers objets ne forment pas une somme dont on puisse disposer dans le moment, cependant ils peuvent servir de point d'appuy aux engagemens que le conseil de l'Ecole est dans le cas de prendre

Total de la caisse de fondation - - - - - - 1870775tt

Paragraphe 2.

Depense de la fondation

Cent arpens de terrein en Touraine à 300tt l'arpent l'un dans l'autre font - - - 30000

30000tt

de l'autre part — — 50000₶

Etablissement de sept cent vingt-huit lits au moins composés d'une couchette en fer, d'une paillasse, de deux matelats, d'un traversin et de deux couvertures de laine à 450₶ chacun font — — — — — — 327600

Bibliotêque premier fonds — 10000
Laboratoire de chimie — — — 3000
apoticairerie — — — — 2000
cabinet d'histoire naturelle — 30000
Cabinet de Phisique — — — 30000
Cabinet de Mathématiques — — 6000
Cabinet de géographie — — 10000

achapt de Cinquante Chevaux à 500₶ chaque — — — — 25000

fonds des ustenciles et linges de Cuisine — — — — 15000

Quatorze cent soixante paires de draps à 25₶ la paire l'une dans l'autre — — — — 36500

Sept cent trente Douzaines de Serviettes à Quinze Livres la Douzaine font — — — — — 10950

556050₶

Cy contre — — —	336050 ₶
Dix huit cent aulnes de nappes à 2 ₶ l'aulne font — —	3600
Ustenciles de jardinage: Charettes, quatre chevaux de trait, harnois &c. — — — — — —	2500
Armures militaires — — — —	4000
Equipages pour les chevaux du manège, ustenciles d'Ecurie &c. — —	4000
Ustenciles mobiliers, comme tables, bancs, chaises — armoires &c — — — — — —	8000
Ameublement pour le logement des deux inspecteurs généraux de l'intendant-tresorier, du principal de l'officier militaire, du premier Ecuyer et du médecin; argenterie pour le service de la table ordinaire de douze couverts — — — — —	23000
Sacristie — — — — —	10000
Construction des batimens, Etablissement des maneges, jardins &c — — — — — — —	1200000
Obmissions et appoint — — —	37605
Depense de la fondation — —	1870755:
Caisse de fondation —	1870755:
	Balance

Paragraphe 3.e
Caisse d'Epargne

Ce n'est pas assés de faire les fonds nécessaires pour la fondation d'un Etablissement. ce n'est pas assés d'appliquer d'autres fonds à son entretien journalier, il faut encore qu'il y ait des fonds ~~journa~~ d'attente destinés aux accidens imprévus. il est ~~est~~ donc essentiel d'établir dans notre Ecole une caisse d'Epargne. Cette caisse commencera au moment où finira celle de fondation.

1.° Dans cette caisse d'Epargne sera versé l'excedent de la somme destinée à la fondation, dans le cas où cette somme seroit plus que suffisante pour remplir cet objet.

2.° il faut s'attendre malheureusem.t qu'il perira de nos Eleves. C'est dans l'ordre de la nature; ainsi les 500.tt destinées à la nouriture et entretien des Eleves qui mourront dans le cours de leur éducation seront versées dans la caisse d'Epargne.

3.° on versera dans cette caisse d'Epargne toutes les sommes qu'on poura économiser sur la caisse d'entretien.

Paragraphe 4.e
Détails et reglemens Economiques

il est rare que dans de grands établissemens, une manutention minutieuse de détails Economiques puisse opérer le bien.

On est exposé à chaque instant à estre pillé par mil gens en sous ordre qu'on est obligé d'employer. On se donne des soins sans nombre, et malheureusement on ne parvient point au but qu'on s'étoit proposé. Il paroîtroit donc convenable que le Conseil de l'Ecole donnât à l'entreprise la nouriture et l'entretien des Eleves, des maîtres et des domestiques. On sent bien que l'entrepreneur doit faire un bénéfice. C'est dans l'ordre; mais ce bénéfice n'est guères plus considerable que les pertes de details, dans les quelles on est obligé de tomber malgré soi, lorsqu'on prend une route differente de celle de l'entre=prise. Un entrepreneur aiguilloné par son interêt personel, agist par un ressort plus puissant. Il fait souvent des bénefices ou les autres font des pertes. Quelqu'ordre et quelque vigilance qu'eut un conseil composé de plusieurs personnes, ses membres sont souvent rebutés par des détails minutieux, qui rejetés deviennent importans. Un entrepreneur au contraire ne se relache jamais de son activité, parceque l'interêt le soutient, et que le bénefice qu'il aperçoit le dédomage de son travail.

Tous les marchés, de quelque nature qu'ils puissent estre, doivent estre faits dans

le conseil de l'Ecole. il ne doit jamais estre exigé de pot-de-vin; et quiconque sera convaincu d'en avoir reçu, sera cassé de sa place. il en sera rendu compte au Ministre.

jamais l'intendant-trésorier ne fera de payement que sur les mandemens du conseil de l'Ecole portés en deliberation, ou sur ceux des inspecteurs generaux, et en cas d'absence des inspecteurs, sur ceux du principal délivrés provisoirement, hors la tenüe du conseil; mais dans ce dernier cas, l'intendant-trésorier sera tenu de les rapporter dans la 1.ere séance du conseil, pour y estre visés et portés en délibération. Les mandemens qui n'auront point reçus cette formalité, ne seront point alloués dans le compte de l'intendant-trésorier.

Tous les mois l'intendant-trésorier rendra compte par bref Etat, de l'état de sa caisse, au conseil de l'Ecole.

Tous les ans il rendra un compte géneral de la recette et dépense de l'année, et de la situation des differentes caisses. aprés avoir été examiné et arrêté dans le conseil de l'Ecole, il sera envoyé un double de ce compte au ministre, et l'autre double

à chacun des differens Conseils des Colonies, pour estre fait par les dits Conseils telles observations qu'ils jugeront convenables. Ces observations seront addressées au Ministre qui, après les avoir communiquées au Conseil de l'Ecole, et recu ses reponses, donnera ensuite les ordres qu'il jugera à propos.

Chapitre 8.e

Entrée dans l'Ecole Royale des Colonies

Cette Ecole étant, quant-à présent, particulierement établie pour les Colonies des Isles du vent et sous le vent qui en feront les fonds, il est important de regler les differentes classes de ceux qui auront droit d'y estre élevés.

Paragraphe 1.er

Conditions pour entrer dans l'Ecole

La premiere classe de ceux qui auront droit d'y entrer, sera composée des enfans de peres et meres actuellement domiciliés dans les Colonies des Isles du vent et sous le vent, pourvû qu'ils ne soient pas d'une profession servile et mercenaire. Les orphelins dont les tuteurs seront dans le cas des peres et meres cy dessus designés, auront le même privilége.

La seconde classe sera composée des enfans de peres et meres, ou ayeuls qui, ayant des habitations dans les dittes Colonies, en seront absens.

La troisieme et derniere classe

Sera composée des enfans de gouverneurs generaux et particuliers, d'intendans de Commissaires ordonateurs de la Marine, de Lieutenans de Roi, et ~~des~~ officiers des Cours Superieures, qui ayant occupé dans les dittes Colonies ces premiéres places dans le Civil et dans le militaire, auront bien merité de l'Etat et des Colonies.

La premiere classe sera toujours preferée à la seconde, et la seconde à la troisiéme On en doit sentir les raisons: elles se presentent naturellement.

On ne recevra point d'enfans qui ne sachent lire et écrire.

L'entrée de l'Ecole pour la 1ere année d'éducation sera ouverte aux enfans de huit ans faits, jusqu'à onze ans commencés exclusivemt, et pour la cinquiéme année d'education, on recevra les Eleves depuis treize ans faits, jusqu'à quinze ans commencés aussi exclusivement. le reglement est nécessaire pour qu'il n'y ait pas dans l'Ecole des enfans trop jeunes, qui par là ne seroient pas susceptibles de l'éducation qu'on voudroit leur donner, et d'un autre coté pour ne pas avoir à la fin de l'éducation generale, des Eleves trop agés qui pouroient porter dans l'Ecole du trouble et du désordre.

Paragraphe 2d.

formalités pour entrer dans l'Ecole

1o. Les peres, meres, ayeuls et tuteurs

actuellement habitans des Colonies, qui auront dessein de placer dans l'Ecole leurs enfans, petits enfans et pupiles, seront assujettis à addresser au Ministre de la Marine, dans le courant de l'année 1769, un état de demandes, contenant le nombre d'enfans qu'ils veulent envoyer en france, leur age, et la profession des peres. Ils auront soin de marquer aussi, si les enfans savent lire et écrire, et indiqueront quelle est celle des trois classes cy dessus dans la quelle ils se trouvent.

Cet état de demandes sera accompagné de l'extrait baptistaire des enfans bien légalizé du juge du lieu qui attestera la vérité de l'état de demandes.

3.° Si les enfans sont de la troisième classe, une expedition en forme des Commissions, brevet où provisions du pere suffira avec l'extrait baptistaire des enfans bien légalizé.

4.° L'état de demandes avec les pièces au soutien étant addressé au Ministre dans le courant de 1769, les enfans ne doivent avoir alors que sept et huit ans, où onze et douze ans faits, afin de pouvoir estre le 1.er 9.bre 1771, jour de leur entrée dans l'Ecole dans l'age prescrit, qui est, comme nous

l'avons dit-cydessus, de neuf où dix ans — commencés pour la 1.ere année d'education, et de treize où quatorze ans pour la cinquiéme année.

5.° Il sera dressé en 1770, par ordre du Ministre, une liste contenant le nom, l'age et la classe des enfans qui seront présentés, avec le nom, la demeure et la profession de leurs peres, meres, ayeuls où tuteurs. Cette liste, après avoir été arrêtée par le Ministre, sera envoyée dans les Colonies dans le courant de la ditte année 1770.

6.° Cette liste sera imprimée et affichée à la porte des Eglises paroissiales.

7.° Au printems de 1771 les enfans désignés dans la liste seront envoyés en france, par leurs peres, meres, ayeuls où tuteurs. Le passage sera à leurs frais.

8.° Le 1.er 9.bre 1771 ils entreront dans l'Ecole, et alors les peres, meres, ayeuls où tuteurs seront déchargés de toute dépense généralement quelconque pendant onze années.

9.° En entrant dans l'Ecole les Eleves apporteront avec eux une cuiller, une fourchette et un goblet d'argent, une paire de draps, une douzaine de serviettes, où une somme quelconque fixée pour ces deux derniers objets, enfin un habillement complet.

10.° Nous n'avons point parlé dans la

partie économique des sommes destinées aux menus plaisirs des Eleves, parceque c'est un objet qui doit uniquement regarder les peres et meres: cependant pour établir dans notre Ecole de l'uniformité et de l'égalité entre tous les Eleves, ce qui est important, il conviendroit que chaque Eleve des 1.re 2.e 3.e et 4.e classes eut six sols par semaine. Les Eleves des 5.e 6.e et 7.e classes auroient douze sols, ceux des 8.e 9.e et 10.e classes auroient dix huit sols: enfin la 11.e et derniere classe auroit vingt quatre sols par semaine. Toutes ces sommes pour les onze années d'éducation, reviennent à 358.^{tt} 16 s. que les peres et meres donneroient par chacun de leurs enfans, à l'instant de leur entrée dans l'Ecole. Toutes ces sommes seroient versées dans la caisse des menus plaisirs, tenüe par l'intendant trésorier, sur la quelle le principal tireroit des mandemens toutes les semaines. L'intendant trésorier rendroit compte tous les ans au Conseil de l'Ecole de l'état de cette caisse, et l'excédent occasionné par les morts, seroit versé dans la caisse d'Epargne.

11.º Aussitôt leur entrée les Eleves seront vêtus de l'uniforme de l'Ecole, tel qu'il sera fixé par le ministre.

12.º En sortant de l'Ecole, ils emporteront avec eux leur couvert et leur goblet d'argent et un habillement complet uniforme de l'Ecole qu'ils auront droit de porter toute leur vie

13.° Enfin l'ordre cy dessus etabli pour l'entrée des Eleves dans l'Ecole sera constam.t suivi tous les ans, et en cas de changement, il sera annoncé d'avance.

Chapitre 9.e

Destination des Eleves en sortant de l'Ecole Royale des Colonies.

L'établissement dont il s'agist icy ayant pour objet la deffense des Colonies, et la conservation du bon ordre dans leur interieur, les Eleves qui auront adopté la partie de la législation seront destinés à occuper les places de judicature. Quant aux Eleves Militaires, ils pourront, aussitôt leur retour dans leur patrie, estre distribués en Compagnies, sous le titre de Volontaires Royaux des Colonies, ou telle autre dénomination qu'il plaira au Ministre de leur donner. C'est de ce corps qu'on poura tirer les officiers pour commander les troupes du pays, ce qui ne contribuera pas peu à entretenir la bonne intelligence entre elles et les habitans. Au reste ces Compagnies qui seront troupes legéres, étant particuliérement attachées aux Colonies par la reconnoissance, se porteront de tous cotés, au moindre mouvement de l'ennemi. C'est là le but de leur institution. Quels succés n'en doit-on pas attendre! Conduits par l'honneur et guidés par la plus excellente éducation, nos Eleves

réüniront en même tems l'activité et la valeur d'une troupe qui obeit, et la sagesse et la conduite d'un corps d'officiers qui commande. Quand on connoît bien l'étendue de ses devoirs, l'obligation de son serment, et quon est d'ailleurs inspiré par l'amour de son prince et de sa patrie, il n'y a point d'obstacles qui arrêtent. On fait des efforts de valeur incroyables.

Enfin pour donner de la considé=ration à ces compagnies, le Roi pouroit leur accorder les mêmes prérogatives qu'aux differens corps qui composent sa maison; ce qui ne pouroit jamais tirer à consequence pour la france, et seroit pour les Colonies, un nouveau sujet d'amour et de reconnoissance pour la personne sacrée de sa Majesté.

Les Eleves Militaires pouroient commencer à prendre datte de service à compter de leur seizième année, conformement à l'ordonnance militaire. C'est le moyen le plus sûr de fixer les Créols, et de les attacher pour toujours à la deffense de leur patrie.

Chapitre 10.e
Conclusion

D'après l'exposé que je viens de faire, je ne doute pas un instant que les Colonies éclairées sur leur bien être ne s'empressent à l'envi de demander l'établissement dont est question.

Oüi, sire, diroi-je au Roi, si j'avois l'honneur de porter la parole au nom de mes compatriotes, nôtre attachement pour l'Etat et nôtre amour pour vôtre personne sacrée sont inviolables. si jamais on éleva des doutes sur nôtre fidelité, ils furent injustes. Pourions nous ignorer que nous sommes les sujets du meilleur des Rois, que les colonies font partie de sa domination, qu'elles lui sont précieuses, que le sang françois en coulant dans nos veines, est le garant le plus sur de notre amour et de nôtre fidelité. s'il faut en donner une preuve encore plus grande, Sire, nous l'offrons à vôtre Majesté. Recevés dans le sein du Royaume, et rassemblés dans la même enceinte nôtre jeunesse la plus brillante. Nos yeux tournés vers la france se fixeront sur cette portion interessante de nous mêmes. La nature ne perd jamais ses droits. et vous jeunesse aimable, susceptible de toutes

les impressions, suivés l'exemple attendrissant de ceux qui vous ont donné l'être. qu'une édu=cation conforme à nos voeux, vous apprenne les obligations sacrées qui vous attachent pour toujours à nos souverains: ou plustôt lisés dans nos coeurs ce sentiment tendre et délicat pour ses Rois, pour sa patrie, que le françois apporte en naissant, que l'éducation fortifie et qui est à l'epreuve de tous les évenemens.

Projet
de lettres Patentes en forme d'Edit portant Etablissement d'une Ecole Civile et Militaire sous le titre d'Ecole Royale des Colonies

Louis par la grace de Dieu Roi de france et de Navarre: à tous presens et à venir Salut. Ce n'est que par le renouvellem.t perpetuel d'une jeunesse instruite de ses devoirs et de ses obligations, que les Etats les mieux constitués, peuvent estre à l'abry de la révolution des siecles. si les sentimens imprimés dans l'enfance restent à jamais gravés dans le Coeur, quelle sagesse et quel discernement un gouvernement éclairé ne doit-il pas apporter dans le choix des principes d'une Education publique! Cette partie précieuse si digne à tous égards des soins des nations policées, a dans tous les tems attiré nos regards sans cesse fixés sur tout ce qui peut interesser le bonheur de nos peuples, et la ~~propriété~~ prosperité de nôtre Empire. C'est par des motifs aussi puissans que nous nous sommes déterminés à fonder une Ecole où la jeune noblesse de nôtre Royaume élevée sous nos yeux, apprend par des Etudes et des exercices militaires, l'art glorieux de deffendre

son Roi et sa patrie. Nos soins se sont repandus en même tems sur les autres classes de nos sujets, qui ont dû voir dans nôtre Edit du mois de fevrier 1763 rendu pour la majeure partie des colleges de notre Royaume, des effets marqués de nôtre tendresse vraiement paternelle. C'est dans ces circonstances que nos Colonies des jsles du vent et sous le vent nous font supplier de leur permettre d'établir dans le sein de la france, une Ecole ou leurs enfans livrés à l'Etude ~~necessaire~~ des connoissances nécessaires à ces établissemens, se pénetreront, dès l'age le plus tendre, des obligations que leur impose leur naissance. Nous ne pouvons donc que recevoir avec la plus grande satisfaction ce temoignage éclatant de leur affection et de leur fidelité.

Quel lien en effet peut unir d'avantage les Colonies à la Métropole, qu'un établissem[t] qui, en rassemblant en france, dans la même enceinte leur jeunesse la plus brillante, leur inspirera de bonne heure cet esprit national qui, toujours guidé par l'honneur, distingue si particulierement le françois. Les enfans des Colonies envoyés en france et dispersés dans les differens colleges et Academies du Royaume, coutent des sommes considerables à leurs peres et meres. Une Economie plus raisonnée, mieux entendue, peut diminuer les depenses annuelles de nos Colonies, et remplir avec beaucoup plus de succès la fin

qu'elles se proposent. En réunissant en effet une partie des sommes qu'elles employent, — souvent pour une éducation négligée, qui se ressent toujours de l'éloignement des parens qui la donnent, nous formerons un Capital suffisant pour fonder et entretenir à perpetuité une Ecole dont les principes auront pour but de former — des militaires, des magistrats et des negocians qui puissent, en remplissant ces trois principales professions dans les Colonies, les deffendre contre l'ennemi du dehors, y maintenir le bon ordre dans l'interieur par une justice sagement administrée; y verser enfin, ainsi que dans nos autres Etats, par les sources d'un commerce reciproque, l'abon=dance si necessaire au bien être et à l'aisance de la vie. Pour rendre un pareil établissement stable et absolument independant des fortunes particulières qui, pouvant varier, pourroient = influer sur le sort de cet établissement, et — peut-estre le renverser dans sa naissance, nous avons crû qu'il étoit à propos d'en poser les — fondemens sur une imposition publique qui, toujours à l'abry des evenemens, ne peut d'ailleurs que soulager les familles par des payemens — imperceptibles de sommes infiniment au dessous de celles qu'elles payent actuellement, en faisant d'un autre costé supporter à tous les Colons — indistinctement une foible partie de l'imposition, nous diminuons les charges des peres et meres

et nous donnons par là des preuves certaines du desir que nous aurons toujours d'encourager la population, la vraye richesse des Etats, et le plus ferme appuy des Trônes. à ces Causes: après avoir vû et examiné les projets, memoires et requêtes qui nous ont été présentés par nos Colonies des isles du vent et sous le vent, et après avoir mis cette affaire en déliberation dans notre Conseil, de l'avis d'icelui et de nôtre grace Spéciale, pleine puissance et autorité Royale: nous avons par nôtre présent Edit perpetuel et irrévocable, dit, Statué, ordonné, disons Statuons et ordonnons ce qui suit:

article 1.er

Nous avons par notre présent Edit fondé et établi, fondons et établissons à perpetuité dans nôtre Royaume, une Ecole Civile et Militaire, pour le logement, Subsistance, entretien et éducation de Cinq cent Six Eleves, dans l'admission et choix des quels, il Sera exactement observé ceque nous prescrirons cy après: à l'effet de quoi, voulons qu'il Soit choisi incessament dans nôtre province de Touraine un terrein et emplacement propre et commode à construire un hotel pour loger les cinq cent Six Eleves et tous ceux que nous jugerons nécessaires à leur éducation

et entretien, le quel hotel Sera nommé —
L'hotel de l'école royale des Colonies.

article 2.e

Il Sera dressé par l'ingenieur — en chef des ponts et chaussées de nôtre généra=lité de Tours des plans des batimens qui — doivent composer le dit hotel, Suivant les mémoires que nous lui en ferons remettre.

article 3.e

Les propriétaires du terrein choisi pour l'emplacement dudit hotel, Seront payés de la juste valeur d'icelui, Suivant l'estimation qui en Sera faite par experts convenus entre lesd. propriétaires et le Conseil de l'école: Sinon nommés d'office par les juges des lieux, à l'effet de quoi il Sera délivré aux dits propriétaires des mandemens Sur la caisse dud. hotel par le Conseil de l'école.

article 4.e

Voulons qu'à l'avenir le terrein Servant à l'emplacement dud. hotel Soit amorti, comme nous l'amortissons par ces présentes, Sans que, pour raison dud. amortissem.t, il nous Soit payé aucun droit, ni aucune — indemnité, lods et ventes, Quints et requints, Rachapts ny reliefs pour ce qui Se trouvera —

mouvant de nous, et en censive de nôtre Domaine, nonobstant toutes aliénations et engagemens; sans aussi payer francs fiefs et nouveaux acquêts, Ban où arrière ban, Taxe ni autres droits — quelconques qui nous sont, où pouront estre dûs, dont nous déchargeons led. terrein, en faisant, en tant que besoin est où seroit, don et abandon aud. hotel, quoi que le tout ne soit point icy — particulierement exprimé: et ce nonobstant toutes ordonnances et loix à ce contraires, aux quelles nous avons dérogé; et à l'égard des droits d'indemnité et autres qui pouront estre dus à des seigneurs particuliers dont releve led. terrein, soit à titre de fief, de censive, où autrement, lesd. seigneurs en seront dédomagés par la caisse de lad. Ecole, d'après l'estimation qui en sera faite et suivant la coutume des lieux. Déclarons led. hotel exempt de tous droits de guêt, garde et fortifications, fermeture de ville et feauxbourgs, et généralement de toutes — contributions, charges publiques et particuliéres, telles qu'elles puissent estre, exprimées où non exprimées par le present Edit: pour jouir par led. hotel de toutes lesd. exemptions entiérement et sans reserve.

Article 5.e

Affranchissons pareillement led. hotel de tous droits d'entrées, d'aydes et autres généralement quelconques, et ce sur le certificat

du Conseil de l'Ecole, nous reservant de déterminer par la Suite les objets desd. exemptions et franchises, Sans qu'elles puissent estre attaquées en vertu de nos Edits, Déclarations et Arrêts portant que lesd. droits seront payés par les privilegiés et non privilegiés, exempts et non exempts, àquoi nous avons expressément dérogé par nôtre présent Edit, et Sans tirer à conséquence.

Article 6.e

Les fonds necessaires pour l'acquisition du terrein, ensemble pour la construction et l'ameublement dud. hotel, ainsi que pour la dépense annuelle relative à l'éducation et entretien des Cinq cent Six Eleves, seront pris sur nos jsles du vent et sous levent. auquel effet il Sera perçû annuellement sur les dittes Colonies, au marc la livre de leur Capitation (1) la Somme de sept cent vingt Six mil livres, argent des Colonies, faisant celle de Quatre cent quatrevingt quatre mil francs, argent de france. Voulons que, pour accélerer ledit établissement, lad. imposition commence à avoir lieu dans lesd. Colonies, à partir du 1.er janvier 1768.

Article 7.e

Voulons que notre Secrétaire —

(1) on ne doit pas perdre de vüe que c'est aux Colonies à demander celle des impositions qui convient le mieux à leur Situation.

d'Etat ayant le departement de la marine ait sous nos ordres la surintendance dud. hotel, pour en diriger l'établissement, et y faire observer les réglemens pour la discipline, l'administration économique, l'éducation des Eleves et généralemt. tout cequi concernera le bon ordre. Etablissons sous ses ordres dans led. hotel, un Conseil qui, étant particuliérement chargé de l'exécution des réglemens, rendra compte de tout à nôtre dit secrétaire d'Etat.

article 8.e

Le Conseil de lad. Ecole sera composé de deux inspecteurs généraux, d'un principal et d'un officier militaire. Ces deux derniers y auront entrée avec voix délibérative aussitôt aprés leur nomination. L'intendant Trésorier aura aussi séance dans ce Conseil avec voix délibérative, excepté dans les cas ou il s'agira des arrêtés de ses comptes, et ou il sera partie interessée à raison de ses fonctions.

article 9.e

Voulons que pour la nomination des deux inspecteurs généraux, de l'officier militaire et de l'intendant trésorier, nos Colonies des isles du vent et sous le vent nous présentent chacune un sujet (I) afin que dans le nombre des sujets qui nous seront présentés, nous puissions, pour remplir la place vaccante, lorsque vaccance aura lieu, choisir celui qui

(I) Reflexion faite, cette clause ne peut avoir Lieu; L'Eloignemt. des Lieux occasionneroit des retards qui forment inconvenient. Comment dailleurs les Colonies pourroient Elles connoistre les Bons Sujets, pour les proposer? Le choix En doit donc Etre reservé au Ministre sans partage.

nous sera le plus agréable; et cependant, voulant indiquer à nos Colonies sur quelles personnes nous désirons que par la suite elles jettent les yeux pour la nomination des inspecteurs — généraux, et combien il est essentiel que les sujets qu'elles nous présenteront, soient dignes de nôtre confiance, par leurs lumiéres, leurs — talens, et sur tout par leur attachement et leur fidelité pour nôtre service, nous avons pour cette fois cy seulement, et sans tirer à consequence pour l'avenir, nommé pour remplir les deux — places actuelles d'inspecteurs généraux le Sr.
......

et le Sr.
nous avons pareillement nommé pour cette fois cy seulement le Sr..
pour remplir la place d'intendant trésorier dans led. hotel, à la charge toute fois de donner une caution de Trente mil francs, qui sera reçüe par le Conseil de lad. Ecole; et à l'egard de l'officier militaire, nous nous reservons — pour cette premiere fois seulement, de le nommer par la suite, lorsque les besoins de l'éducation — l'exigeront. Autorisons les deux inspecteurs généraux et l'intendant trésorier, jusqu'à la nomination du principal et de l'officier militaire à tenir le Conseil de lad. Ecole, et à arrêter toutes deliberations, comme si le Conseil étoit complet.

article 10.e

Le but de l'établissement dont il s'agist, étant de former des Militaires, des Magistrats et des negocians, notre intention est que les principes d'éducation de lad. Ecole ayent pour objet de rendre ces trois professions utiles aux Colonies et à la france.

article 11.e

Tous les professeurs, maîtres et autres personnes nécessaires à l'éducation ou au service de l'Ecole, seront nommés par le Conseil de l'Ecole, après le plus sérieux examen et sur la représentation de certificats de Religion, de capacité et de bonne conduite les plus autentiques.

article 12.e

Autorisons le Conseil de lad. Ecole à faire avec telle compagnie de negocians qu'il jugera à propos des traités pour la remise en france de lad. somme de sept cent vingt six mil livres perçues sur nosd. Colonies, au moyen de quoi lad. somme de sept cent vingt six mil livres sera remise tous les ans par nosd. Colonies à ladite compagnie de negocians, ou à leurs fondés de procuration, en justifiant par eux du traité fait avec lad. Ecole.

article 13.e

au moyen de ce que dessus, il sera versé annuellement dans la caisse de lad. Ecole

par lad. Compagnie de negocians la somme de quatre cent quatre vingt quatre mil livres, argent de france, en douze payemens égaux de mois en mois, pour lad. somme estre employée suivant et conformement aux mandemens qui seront délivrés par le Conseil de lad. Ecole. Voulons que l'intendant trésorier soit tenu tous les mois de rendre compte par bref Etat de la situation de sa caisse, et rendre tous les ans un compte général de la recette et dépense dud. hotel; le quel compte après avoir été examiné, clos et arrêté par le Conseil de lad. Ecole qui en donnera décharge valable à l'intendant trésorier, sera envoyé, sçavoir: un double à notre secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, et l'autre double à chacun des conseils superieurs de nos Colonies des isles du vent et sous le vent, pour par lesd. Conseils superieurs estre fait telles observations qu'ils jugeront à propos, et estre par nous, sur l'avis de notred. sécrétaire d'Etat, ordonné ce qu'il appartiendra.

Article 14.e

Et comme il est important d'accelerer un etablissement aussi utile, autorisons dés à present le Conseil de lad. Ecole, à emprunter une somme de deux cent mil livres pour estre employée aux premiers frais d'établissement, à la charge toute fois que lad. somme de deux cent mil livres sera remboursée des premiers fonds qui seront versés dans la caisse de lad. Ecole

article 15.e

L'administration Spirituelle de lad. Ecole sera reglée par L. Archevêque de Tours dans le Diocèse duquel sera situé led. hotel.

article 16.e

Dans le nombre des cinq cent-six Eleves destinés à entrer dans lad. Ecole, il y en-aura quatre cent-quatre vingt quatre et vingt-deux boursiers à notre nomination, sur la proposition qui nous en sera faite par nôtre Secretaire d'Etat ayant le departement de la Marine; cet-etablissem.t de bourses étant absolument indispensable pour former de bons maîtres par la suite.

...fants des Colonies

article 17.e

La création de lad. Ecole ayant-pour objet l'Education des enfans de nos Colonies des jsles du vent-et-sous le vent qui en feront les fonds, il ne sera admis dans lad. Ecole que les enfans qui se trouveront dans l'une des trois classes qui suivent.

La 1.ere classe sera composée des enfans de peres où meres actuellement domiciliés dans nos Colonies des jsles du vent et sous le vent, pourvû qu'ils ne soient pas d'une profession — servile où mercenaire. Les orphelins dont les tuteurs seront dans les cas des peres et meres cy dessus designés, auront le même privilege

La 2.de classe sera composée des enfans et petits enfans de peres, meres où ayeuls qui ayant

des habitations dans lesd. Colonies en seront absens.

La 3.e et dernière classe sera composée des enfans de gouverneurs généraux et particu=liers, d'intendans, de commissaires ordonnateurs de la Marine, de lieutenans de Roi et d'officiers des Conseils Superieurs qui, ayant occupé dans lesd. Colonies ces premières places dans le militaire et dans le Civil, auront bien merité de l'Etat et des Colonies et se seront rendus par là dignes de notre faveur et de notre protection. Voulons au surplus que la 1.ere classe soit toujours préferée à la 2.de et la 2.de à la 3.e. Deffendons expressem.t à tous externes l'entrée de lad. Ecole, à moins qu'ils ne soient enfans de peres employés au service de lad. Ecole.

Article 18.e

Comme l'établissement de lad. Ecole ne sera porté à un certain degré de perfection qu'à la fin de 1771, il ne sera admis dans lad. Ecole, aucun Eleve avant le 1.er 9bre de lad. année, jour que nous fixons pour l'ouverture de l'année scolastique.

Article 19.e

On ne recevra dans lad. Ecole que les enfans depuis l'age de neuf ans commencés, jusqu'à celui de onze ans aussi commencés exclusivement. il n'en sera reçu aucun qui ne sache lire et écrire.

article 20.e

Il ne sera admis aucun Eleve qu'il ne prouve par des certificats en regle des juges des lieux ou sont situés les domiciles et habitations des peres, meres, ayeuls, ou tuteurs, qu'il est dans lune des deux premières classes, et par une expedition en forme de la commission, brevêt ou provision du pere, qu'il est dans la 3.e classe cy dessus designée, et qu'il a les qualités requises par lartícle 19 de notre présent Edit. Toutes les demandes avec les pieces justificatives au soutien seront addressées à notre secretaire d'Etat ayant le department de la Marine.

article 21.e

Tous les Eleves de l'Ecole Royale des Colonies seront vetus d'un uniforme dont nous reglerons la composition par une ordonnance particuliere.

article 22.e

Lorsque les Eleves auront rempli le tems de l'éducation de lad. Ecole, qui sera de onze années, et qu'ils seront parvenus à la fin de la d.re que nous fixons au 15 7.bre de chaque année, nôtre intention est qu'ils repassent dans lesd. Colonies dans le mois d'octobre, novembre et décembre suivans, afin de remplir dans lesd. Colonies les obligations que nous leur imposerons, pour joüir des prérogatives qui y seront attachées.

article 23.e

Voulons qu'à merite égal les Eleves de lad. Ecole qui se seront livrés à l'étude des loix, soient préférablement à tous autres, par nous nommés aux places de judicature dans les Colonies. Quant aux Eleves militaires nôtre intention est qu'aussitôt leur retour dans lesd. Colonies, ils soient distribués en compagnies sous le titre de Volontaires — Royaux des Colonies, nous reservant de fixer par la suite leur service.

article 24.e

Nôtre dessein étant d'inspirer pour ces Compagnies la plus grande consideration, vû les obligations importantes qu'elles auront à remplir, nous voulons qu'elles jouissent dans nosd. Colonies, sous l'inspection et l'autorité de nos Gouverneurs généraux, des mêmes — prérogatives, privilèges, exemptions, franchises, immunités et distinctions que les differens — corps qui composent nôtre maison. Voulons que de ces compagnies il soit tiré doresnavant les officiers nécessaires pour commander les troupes desd. Colonies; lesquels officiers — continüeront de joüir des mêmes prérogatives que celles des compagnies dont ils auront été tirés.

article 25.e

Les Eleves militaires prendront datte

de Service, à compter de la Seizieme année et un jour de leur age, à la charge toute fois, et non autrement, qu'ils auront repassé dans les Colonies, dans le tems fixé par l'article 22 de nôtre présent Edit, à moins qu'ils ne justifient de congés où dispenses que nous leur aurions accordés pour de bonnes et justes considerations.

article 26.e

Nos Colonies autres que celles des isles du vent et sous levent, pouront être admises par la suite à participer aux avantages de lad. Ecole, en contribuant toute fois à sa dépense et à son entretien, ainsi qu'il sera par nous réglé

article 27.e

Si par la suite nos Colonies étoient dans le cas de fournir une plus grande quantité d'Eleves que celle cy dessus désignée, nôtre intention est qu'ils soient reçus dans lad. Ecole, nous reservant de fixer alors le nombre d'Eleves qui nous paroîtra le plus convenable, pour remplir également toutes les années d'education, ainsi que les sommes nécessaires pour l'excédent de dépense qu'ils occasionneront. Au moyen de ce que dessus, autorisons le conseil de lad. Ecole à faire dans le tems les acquisitions de terreins contigus aud. hotel, et qui seront alors jugés nécessaires pour sa plus grande commodité utilité et embelissement.

article 28e

Il sera pourvu par des ordonnances et des réglemens particuliers à tout ce qui pourroit n'avoir pas été prevû, statué, dit et ordonné par nôtre present Edit que nous voulons estre excécuté en tout son contenu. Si donnons en mandement à nos amés et feaux conseillers, les gens tenans nos conseils superieurs des isles du vent et sous le vent, que nôtre present edit ils ayent à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelui garder et observer selon sa forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir. et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre nôtre scel. Donné &&c.

13-2(

[illegible]

(375)

Codex
Fr
37
1-SIZE